



CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT

jeudi 14 décembre 2023

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le vendredi 01 décembre 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 09h04 à L'HOTEL DU DÉPARTEMENT, Salle du Conseil, 6 place de la Révolution française 90020 Belfort cedex, à Belfort, sous la présidence de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 9+1

Membres du Conseil départemental :

Florian BOUQUET - Président
Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente
Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président
Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente
Pierre CARLES - 4ème Vice-président
Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente

Marie-France CEFIS - Conseillère départementale
Sébastien VIVOT - Conseiller départemental
Maryline MORALLET - Conseillère départementale
Ian BOUCARD - Conseiller départemental
Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale
Cédric PERRIN - Conseiller départemental
Samia JABER - Conseillère départementale
Bastien FAUDOT - Conseiller départemental
Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale
Emmanuel FORMET - Conseiller départemental
Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale
Christian RAYOT - Conseiller départemental

Secrétaire de séance : Mme Maryline MORALLET

ORDRE DU JOUR

Rapporteur :

Moyens

01	Nomination du secrétaire de séance	<i>M. Florian BOUQUET</i>
02	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 14 novembre 2023	<i>M. Florian BOUQUET</i>
03	Rapports d'activité des organismes extérieurs du Département - Année 2022	<i>M. Florian BOUQUET</i>
04	Rapport 2023 de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	<i>Mme Loubna KETTI-CHARIF</i>
05	Contribution 2024 du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort (SDIS90)	<i>M. Florian BOUQUET</i>
06	Amendement n° 1 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Samia JABER</i>
07	Amendement n° 2 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Isabelle MOUGIN</i>
08	Amendement n° 8 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Christian RAYOT</i>
09	Amendement n° 3 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Samia JABER</i>
10	Amendement n° 4 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Isabelle MOUGIN</i>
11	Amendement n° 5 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Bastien FAUDOT</i>
12	Amendement n° 6 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Samia JABER</i>
13	Amendement n° 7 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Isabelle MOUGIN</i>
14	Amendement n° 9 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Emmanuel FORMET</i>
15	Amendement n° 10 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Marie-Dominique BELUCHE</i>
16	Amendement n° 11 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Marie-Dominique BELUCHE</i>
17	Amendement n° 12 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Emmanuel FORMET</i>
18	Amendement n° 13 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Bastien FAUDOT</i>
19	Amendement n° 14 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>Mme Samia JABER</i>
20	Amendement n° 15 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)	<i>M. Bastien FAUDOT</i>
21	Budget Primitif 2024	<i>M. Florian BOUQUET</i>
22	Ouverture d'une Autorisation de Programme n° 24-01 "Requalification de l'axe RD 437" et affectation à une opération "travaux échangeur de Sévenans"	<i>M. Florian BOUQUET</i>
23	Révision Autorisation de Programme n° 21-01 "Gymnases" et modification affectation opération n° 21-01-004 "Gymnase de	<i>M. Florian BOUQUET</i>

	Giromagny"	
24	Révision Autorisation de Programme n° 22-02 "Contrats de Territoires" et affectation à une nouvelle opération "Soutien à la création de terrains synthétiques"	M. Florian BOUQUET
25	Parc technologique à Belfort : versement de l'indemnité d'éviction amiable à la société AD2P suite à la résiliation de son bail commercial	M. Florian BOUQUET
26	Mutations foncières liées à la requalification du quartier GANGHOFFER à Offemont	M. Florian BOUQUET
27	Acquisition d'un terrain Rue Prairial à Belfort pour la construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)	M. Florian BOUQUET
28	Modification du tableau des emplois	M. Florian BOUQUET
29	Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Comité Social Départemental (CSD)	M. Florian BOUQUET
Culture, sport et vie associative		
30	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ville de Belfort dans le cadre de l'extension du Musée d'Art Moderne-Donation Maurice Jardot et signature d'une convention financière	Mme Anais MONNIER-VON AESCH
Aménagement, développement et partenariats territoriaux		
31	Approbation de la convention spécifique relative au Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) du Massif du Jura 2021-2027	Mme Maryline MORALLET
32	Adoption des nouveaux statuts et de la charte de partenariat du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)	M. Florian BOUQUET
33	Augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE et rachat des parts de la SCI JONXIMMO par TANDEM	M. Pierre CARLES
34	Bâtiment industriel ADLER ZAC AEROPARC - Concession TANDEM - Présentation des comptes d'exploitations définitifs 2022 et prévisionnels	M. Pierre CARLES
35	Bâtiment d'accueil de Delle - Concession SODEB - Présentation des comptes d'exploitations définitifs 2022 et pluriannuels	M. Florian BOUQUET
36	Evolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc 2022-2024 : adoption du nouveau règlement d'intervention et de la convention type portant sur le dispositif d'aide aux communes riveraines de l'Aéroparc	M. Cédric PERRIN
37	Contrat de mandat confié à la SPL Belfort Aménagement - Diagnostic technique des bâtiments de l'aérodrome de Chaux	Mme Maryline MORALLET
38	Avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences à Belfort	M. Pierre CARLES
Environnement		
39	Dispositif de financement des investissements dans les petits équipements agricoles	M. Didier VALLVERDU
Education et vie scolaire		
40	Tarification de la demi-pension des collèges publics et tarification de l'internat d'excellence - Exercice 2024	Mme Anais MONNIER-VON AESCH
41	Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du gymnase de Giromagny et attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de construction du collège de Giromagny	M. Florian BOUQUET
Enfance et famille		
42	Construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : modalités d'engagement opérationnel	M. Florian BOUQUET
43	Acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)	M. Florian BOUQUET

	et les Conseils départementaux	
44	Convention de coopération entre le Département et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	<i>Mme Marie-France CERIS</i>
45	Convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et à d'autres vaccinations réalisées, dans le cadre des campagnes nationales de vaccinations contre les HPV, dans les collèges	<i>M. Florian BOUQUET</i>
<i>Insertion sociale et professionnelle</i>		
46	Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)	<i>Mme Loubna KETFI-CHARIF</i>
47	Convention de gestion de l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA) entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Belfort (CAF).	<i>Mme Loubna KETFI-CHARIF</i>

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

CD-23-12-14_01 - Nomination du secrétaire de séance

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Bonjour à toutes et à tous, la séance est ouverte. Je vous remercie déjà de vous être rendus disponibles pour cette séance. Je voudrais bien sûr saluer notre chef de Cabinet, Jean-Daniel HEIDET pour la naissance de sa petite Charlotte et de son petit Jules le 30 novembre dernier, les enfants vont très bien, la maman également, ils sortent de l'hôpital aujourd'hui même.

Vous avez tous trouvé sur votre table le livre du centenaire qui a été édité de manière spécifique pour le centenaire du Département. Il rappelle toute la genèse du Territoire de Belfort, toutes les festivités aussi liées au centenaire, un petit peu les coulisses de la préparation de ce bel événement. C'est extrêmement fluide, c'est très concis et précis, et je vous invite bien évidemment à le parcourir, c'est une très belle idée de cadeau pour Noël.

Dans l'ordre qui avait été établi pour les secrétaires de séance, il revient à Maryline MORALLET d'être secrétaire de séance aujourd'hui, si elle l'accepte ? Elle l'accepte par le sourire.

Maryline MORALLET : Je vais essayer de prendre ma plus belle voix, je suis désolée.

Florian BOUQUET : Est-ce que tu veux procéder à l'appel pour vérifier le quorum ?

Maryline MORALLET : Pas de souci, Monsieur le Président.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer dès à présent nos travaux.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD-23-12-14_02 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 14 novembre 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Je mets aux voix le premier numéro 2, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 14 novembre dernier, qui comportait notamment les orientations budgétaires. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD-23-12-14_03 - Rapports d'activité des organismes extérieurs du Département - Année 2022

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Le point numéro 3, c'est la communication des rapports des organismes extérieurs au Conseil Départemental, donc que ce soit TANDEM, SODEB, que ce soit Territoire Habitat, les pompiers, là, vous avez la communication de l'ensemble des rapports annuels de nos différents établissements. Cela appelle-t-il des observations, des questions ? Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Oui, Monsieur le Président, merci, Chers collègues. Je voulais intervenir, un peu prendre le temps dans le cadre du rapport d'activité de Territoire Habitat pour faire quelques remarques.

Je voulais préciser que les politiques publiques de l'habitat sont aussi des politiques sociales. Et comme nous aimons à dire, en introduction de chacune de nos politiques, que le Département est chef de file de l'action sociale, ça mérite cette précision.

D'autre part nous sommes la collectivité de tutelle du principal organisme du territoire de Belfort qu'est Territoire Habitat dans lequel six élus, qui sont autour de cette table, siègent et qui donc décident de la stratégie patrimoniale de l'organisme.

À la lecture du rapport, je m'étonne quand même de l'effondrement des constructions neuves puisque le rapport précise qu'il y a eu sur 2022, huit constructions de logements. Le renouvellement du patrimoine est une exigence aussi d'attractivité pour un organisme HLM qui est notre outil de politique publique de l'habitat, je le rappelle. Il répond aux attentes des usagers, vous, vous les appelez les « clients », moi, je les appelle les « usagers » parce que c'est une politique.

Florian BOUQUET : Je les appelle des locataires, tout simplement.

Samia JABER : Oui, vous appelez locataires, mais dans le rapport d'activité, on parle de clients, donc c'est pour ça que je me permets cette remarque, pour moi, ce sont évidemment des usagers. Dans cette politique du renouvellement du parc et donc de son attractivité, on construit depuis 20 ans maintenant des programmes d'immeubles de petite taille, des constructions neuves qui proposent des logements aux normes environnementales et énergétiques qui sont aujourd'hui obligatoires. Ce renouvellement permet d'attirer des salariés qui sans cela, iraient vers le privé et il offre aussi un parcours résidentiel aux locataires les plus fidèles qui aspirent légitimement à pouvoir passer des grands ensembles à du logement neuf de petite taille plus vivable et plus facile à gérer en termes de cohabitation.

Je voudrais rappeler votre rythme de construction parce que j'en profite pour faire un petit bilan d'étape depuis que vous êtes arrivé aux responsabilités. À savoir, je prends le rapport d'activité 2016 puisque c'est là où vous avez vraiment été à la manœuvre, donc sur le rythme des constructions entre 2016 et 2023, vous avez construit 142 logements en 8 ans : 2 en 2016, 16 en 2017, 37 en 2018, 30 en 2019, 20 logements en 2020, 21 logements en 2021, 8 logements en 2022 et 8 ou 9 logements en 2023. Ça, c'est sur la partie reconstitution du parc social. On parle de reconstitution parce qu'en réalité, il y a beaucoup de démolitions si l'on veut rester sur une jauge avec un organisme de 12 000 logements. Et c'est important parce que vous savez qu'au niveau national, on est systématiquement à lever des politiques qui demandent que les organismes se rassemblent quand ils sont au-delà d'un certain seuil, et il me semble que l'on n'est pas très loin du seuil.

Sur les démolitions, alors que vous démolissez en parallèle 525 logements, en comparaison je vais vous donner le bilan du programme patrimonial de vos prédécesseurs. En 2007 et 2016, c'était en correspondance avec le PNRU un, puisqu'aujourd'hui nous sommes dans le NPNRU qui est l'ANRU deux, nous avons fait 554 démolitions et nous avons livré en logements neufs, 961 logements. La Présidente de Territoire Habitat va dire aujourd'hui que certes on ne construit pas, mais on réhabilite beaucoup. Elle ne répond jamais à ma question sur les constructions, mais elle me répond toujours que les locataires veulent des logements réadaptés et vous avez bien raison, et c'est normal de faire de la réhabilitation dans les logements actuels. Dans le bilan 2007 - 2016, il a été fait 2 648 réhabilitations, et dans ces 2 648 réhabilitations il y en avait 517 en réhabilitations énergétiques. C'est le bilan d'il y a sept ans alors que les prix de l'énergie n'étaient pas ceux que l'on connaît aujourd'hui et la crise climatique n'avait pas encore la réalité qu'on lui connaît aujourd'hui.

Pour information, au moment où vous avez pris les rênes de Territoire Habitat, l'équipe précédente avait validé un programme stratégique patrimonial qui allait de 2014 à 2023. Ce PSP

prévoyait, dans le cadre d'un marché détendu, donc nous étions aussi dans cette logique de pas plus de logements, mais plutôt mieux de logements, il était proposé non pas de grossir, mais de se renouveler. Se renouveler en restant sur une jauge de 11 500 logements, nous sommes évidemment bien en dessous aujourd'hui puisque nous devons être autour de 11 060 ou 11 064 logements. Avec des démolitions qui étaient prévues aussi pour cette période jusqu'en 2023, de 461 logements, il y avait les 175 logements de la rue Parant que vous avez achevés au moment où vous êtes arrivé, il y avait le un Dorey, le deux Dorey, le neuf Zaporojie, et 60 logements à Beaucourt. 3 655 logements réhabilités dont 2 972 réhabilitations énergétiques, c'est ce qui avait été prévu de faire. Pour les Glacis, ça avait été lancé puisque vous avez validé ça à votre arrivée, et le quartier Béchaud qui avait été totalement réhabilité au niveau énergétique juste à la fin de ce mandat-là.

Cela pour montrer votre manque d'ambition en matière de logement public et dans le cadre d'une demande de logement qui reste forte. C'est bizarre, nous sommes dans un marché détendu, mais il y a encore une demande forte de logement. Elle s'élève en novembre 2023 à 3 604 demandes en attente, il y a 3 600 familles qui sont en attente, et pour le seul Grand Belfort 3 100. En gros, c'est beaucoup de famille évidemment sur la ville de Belfort. Sur ce total de demandeurs, il y a 1 147 familles qui attendent une mutation au sein du parc, elles sont déjà locataires, mais elles sont dans une situation de surpopulation ou de divorce, etc. Mais vous connaissez tout ça puisque vous êtes élu, vous recevez les familles comme nous et vous savez quelles sont les demandes, vous savez quelles sont les tensions et vous savez quels sont les délais d'attente. Il y a évidemment aussi beaucoup de gens qui veulent accéder à un premier logement et souvent, ce sont des demandes de petits logements, de T2. Et vous savez que dans le parc des années 60 - 70, on construisait plutôt des logements pour des grandes familles que des petits T2. Et d'ailleurs, on a tenté avec les constructions neuves, dans les 960 qui avaient été construits lors du précédent programme et avec vos prédécesseurs, de favoriser la construction de T2 parce qu'il y avait évidemment une grosse tension. Donc ça veut dire que ne pas construire de logement neuf, c'est ne pas répondre à cette problématique.

Donc il y a bien un besoin de logement social sur notre agglomération et s'interdire d'en faire, alors que l'on démolit très fortement, est une grave erreur pour moi qui coûtera cher dans les années à venir. Et que l'on sent déjà, qui se ressent aujourd'hui avec des familles qui sont, pour moi, assignées à résidence quand elles sont déjà dans le parc et qu'elles attendent un autre logement, des listes d'attente qui s'allongent. Nous pouvons en effet être en territoire détendu, avoir des logements vacants et connaître des listes d'attente de familles pas ou mal logées.

Les politiques sociales de l'habitat doivent être appréhendées, à mon sens, dans leur complexité sans idéologie et analyse simpliste. Et ce que j'entends beaucoup dans cette instance et dans d'autres, puisque la politique de Territoire Habitat se décide aussi ailleurs, c'est que nous sommes en effet dans une ville où il y a beaucoup de logements sociaux et qu'il faut évidemment rétablir l'équilibre. Sauf que nous sommes dans une ville qui a beaucoup de logements sociaux parce que nous avons des concitoyens, dans leur grande majorité, qui font partie des citoyens les plus pauvres de notre société et qui donc n'ont pas d'autres choix que l'accès à du logement social.

Si vous ne corrigez pas cette politique, Monsieur le Vice-président de Territoire Habitat, le Président du CD et Madame la Présidente de Territoire Habitat et la Vice-présidente du Conseil Départemental, nous irons au-devant de grandes difficultés de logement pour nos concitoyens, car Mesdames et Messieurs les élus, tout le monde ne peut pas payer un logement dans le privé. Belfort reste donc, je l'ai dit, un territoire majoritairement avec des classes populaires, quand je parle du logement social je ne parle pas d'une entité comme ça, pour moi le logement social, ce

sont les locataires parce que Territoire Habitat vit du loyer de plusieurs fois rappelé dans cette instance. Et ces pauvres locataires, depuis que vous êtes arrivés aux responsabilités, ont pour moi la triple peine. Les organismes HLM vivent essentiellement des loyers des locataires, le service public du logement est en réalité le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Ils ont la triple peine parce que pour la première raison, vous démolissez fortement, d'un point de vue budgétaire, c'est évidemment des pertes d'exploitation pour l'organisme, car toutes les tours ne sont pas vides à 100 %, elles sont souvent au moins occupées à 60 %. Ces bâtiments ont largement été amortis, donc c'est vraiment une perte sèche pour l'organisme, ceci sans contrepartie des collectivités locales, Grand Belfort et Conseil Départemental. Donc on a dans ce premier point moins de logements dans le parc, donc une réduction de l'offre pour les locataires. La deuxième peine, dans cette triple peine, c'est que vous ne construisez plus ou trop peu, vous ne renouvelez plus assez le parc, ce qui réduit le choix et interdit le parcours résidentiel. La troisième peine, ce sont les locataires qui financent seuls la politique du logement dans le cadre du NPNRU. Lors de l'ANRU un, les locataires finançaient, l'État finançait, mais les collectivités finançaient aussi le volet logement du PNRU. Aujourd'hui, vous avez fait le choix, vous, de ne plus financer le volet logement et de financer que les équipements et les espaces extérieurs qui seront réhabilités dans ces programmes. Donc en fait, les locataires financent les 20 % qui restent dans le cadre des démolitions puisque l'ANRU prend en charge 80 % de chaque démolition, et surtout ils financent la totalité des réhabilitations. Ce qui ne vous empêche pas en plus d'augmenter les loyers, donc j'aurais pu même dire la quadruple peine puisqu'en 2023, vous augmentez les loyers de 3,5 %.

Pour finir, je voudrais juste dans le cadre de ce bilan, alerter sur la situation parce que nous pouvons aller dans le cadre des choix que vous faites à une situation un petit peu catastrophique parce qu'elle se conjugue aussi, en même temps, avec une crise du logement privé qui est sans précédent et vous allez sûrement nous le redire dans le cadre du budget avec l'effondrement de la DMT0. Nous avons donc un effet ciseau, vous réduisez la construction de logements HLM et le logement public va s'effondrer donc on va aller au-devant d'une crise du logement. Et pas que pour les plus pauvres parce que, je voudrais le rappeler, 70 % des Français, des citoyens de ce pays, peuvent accéder à un logement social. Donc il faut aussi sortir de cette logique que le logement social, ça n'est que pour les pauvres, c'est souvent ouvert à tous et pour la plupart des familles, pour beaucoup de familles, c'est leur premier logement avant même de faire une accession à la propriété.

J'ai pris le temps parce qu'on le fait rarement pour détailler l'ensemble de cette problématique qui nous inquiète évidemment. Je l'ai dit à plusieurs reprises, mais on n'avait pas pris le temps de mettre à plat l'ensemble des politiques. Et la différence entre vous et vos prédécesseurs, c'est que pour moi, vous ne croyez pas en la politique publique du logement social sinon vous auriez levé un autre volontarisme et *a minima* continué dans le volontarisme de vos prédécesseurs, vous auriez évidemment pu apporter votre patte, décider de démolir là et pas là, de construire là et pas là, ce n'est pas la question aujourd'hui. C'est plutôt comment on fait pour que Territoire Habitat, qui est un organisme important, puisse continuer à être solide et à pouvoir être aussi un outil pour permettre aux gens d'être mieux logés. Je voudrais rappeler que j'insiste souvent sur cette politique publique parce que la France a cette particularité, c'est qu'elle a développé un parc social sans précédent dans les années 60 - 70. Ce qui pourrait paraître aujourd'hui comme une dépense, moi je pense que l'on n'a jamais dépensé autant que dans le logement privé aujourd'hui. Or, toutes les dépenses qui ont été faites dans le public nous ont en réalité permis une chose, c'est qu'au moment de la crise du logement, notamment la période des *subprimes*, où d'autres pays comme aux États-Unis ont vu des familles entières sorties de leur logement, des maisons récupérées par les banques avec des rues, pour ne pas dire certaines villes, entières avec des logements vacants à la vente. C'est ça, la catastrophe d'un pays qui n'a pas de politique publique

du logement. En France, nous ne l'avons pas connue parce que nous avions du logement social de façon importante. Merci.

Florian BOUQUET : Marie-Hélène IVOL a demandé la parole.

Marie-Hélène IVOL : Oui, je vais répondre rapidement parce que c'est vrai que ce sont des échanges que l'on a régulièrement. Je vais prendre mon temps, mais j'ai toujours l'impression de répéter un peu la même chose, mais en tout cas ça montre bien que Madame JABER est un peu déconnectée maintenant de la réalité du logement social. Pierre, tu complèteras après...

Florian BOUQUET : Marie-Hélène IVOL, qui est Présidente de Territoire Habitat, va pouvoir répondre en tout point sur l'intervention de Madame JABER.

Marie-Hélène IVOL : Voilà, je vais commencer par deux chiffres parce que vous avez dit qu'on manquait d'ambition et que vous, de votre temps, il y avait de l'ambition. Moi, je vais commencer par deux chiffres. En 2013, donc un an avant que l'on reprenne effectivement les rênes de l'office, l'investissement était de 13 millions d'euros. En 2024, après pratiquement une petite dizaine d'années, nous en sommes à 27 millions d'euros d'investissement. Donc, ne nous parlez pas de manque d'ambition, Madame JABER, quand on lit les chiffres et les chiffres ne mentent jamais.

Ensuite, vous avez dit que vous aviez décidé qu'il ne fallait pas plus de logements, mais de meilleurs logements. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est bien pour ça qu'effectivement, on est en train de faire une forte campagne de réhabilitation. Je voudrais dire qu'au niveau de la construction neuve, il faut être clair, maintenant l'État nous met des contraintes à travers la RLS 2020, qui sont exorbitantes, qui amènent des coûts exorbitants et qui effectivement paralysent le marché. Mais je veux dire que cette diminution de logements neufs, elle est sur la région Bourgogne-Franche-Comté sur notre département, mais elle est aussi de manière nationale. On a aussi sur notre Département peu de demandes de communes, donc ça veut dire qu'il faut aussi aller voir les communes, leur montrer un peu ce qu'on est capable de faire et reconstruire, parce que c'était ça l'ambition aussi du Département, aider au développement du logement social dans nos communes plus rurales.

Et puis, l'État nous a donné aussi des obligations, ces nouvelles obligations, c'est la réhabilitation thermique, c'est ça notre objectif, il faut lutter contre les passoires thermiques et on n'a pas 20 ans pour le faire, on n'a que 2 ou 3 années, 2024, 2025, 2026. On a des obligations règlementaires auxquelles il faut répondre et donc ça, ça nous amène effectivement de fortes réhabilitations thermiques. Et c'est ce que l'on fait sur Belfort, de fortes réhabilitations, puisque vous l'avez dit, on a à peu près 40 % de logements sociaux sur Belfort, ce qui est énorme par rapport même à la réglementation nationale et du logement social qui a besoin d'être réhabilité et c'est là où nos locataires nous demandent ces réhabilitations parce qu'effectivement, ils veulent vivre dans des appartements confortables.

Vous parlez de 3 000 familles qui seraient en attente, je ne sais pas d'où vous avez ces chiffres-là. À ce jour, nous avons 750 logements vacants donc globalement, toutes les familles qui en font la demande peuvent avoir un logement rapidement. Et nous avons effectivement une politique de lutte contre la vacance avec des travaux que l'on fait dans les logements, etc., de manière à ce que les familles qui arrivent dans nos logements soient logées de manière confortable.

Vous parlez de l'augmentation des loyers, simplement vous avez omis de dire que les trois années précédentes, nous n'avions pas augmenté nos loyers, donc nous avons été auprès des locataires lorsque les difficultés se faisaient sentir et on continue à l'être.

Ensuite, lorsqu'on démolit et qu'on ne reconstruit pas, je vous rappelle que nos principaux logements sociaux sont sur des QPV ou dans le cadre de l'ANRU et que nous n'avons pas le droit de reconstruire sur ces terrains-là. Par contre à Delle où l'on a effectivement un projet de démolition, on va construire parce qu'on a le droit, donc dès qu'on peut construire, on le fait.

Et puis au final, je pense que nos locataires sont plutôt heureux de ce que l'on fait et de ce que l'on prévoit puisque nous avons eu le Conseil d'administration cette semaine et les représentants des locataires ont voté à l'unanimité notre budget 2024, ont voté à l'unanimité le PSP aussi qui nous amène jusqu'en 2032 dans lequel il y aura d'autres démolitions qui se feront, mais il y aura d'autres réhabilitations et ils l'ont voté aussi à l'unanimité. Ce qui veut dire que nos locataires, nos usagers comme on les appelle, les personnes qui sont dans nos logements, on les accompagne, on les suit et ils en sont satisfaits. Je n'irai pas plus loin, mais souvenez-vous des 13 millions d'investissements que vous faisiez quand vous étiez aux affaires et des 27 millions que l'on fera l'année prochaine.

Après, lorsque vous dites que la double peine des locataires, c'est parce qu'on a augmenté nos loyers, etc. Je vais vous dire le vrai scandale, c'est la RLS, ce sont les trois millions d'euros que l'État vient prendre, ponctionner directement effectivement sur les loyers, c'est ça le vrai scandale et c'est ça qui met à mal nos offices et c'est ça qui nous empêche effectivement d'avoir une politique encore plus ambitieuse. Donc s'il y a vraiment quelque chose à faire, s'il faut vraiment avoir cette attitude de revendication, c'est vis-à-vis du gouvernement et de ces trois millions qu'il vient prendre dans la poche des locataires chaque année depuis maintenant sept ou huit ans, c'est ça le vrai scandale.

Florian BOUQUET : Merci. Effectivement, pour Territoire Habitat le temps ne s'est pas arrêté en 2014 au moment de l'alternance, Dieu merci, il y a aussi une volonté de transfigurer les quartiers de la ville de Belfort ou d'Offemont. Moi, je vois bien le quartier Ganghoffer où nous nous sommes rendus l'été dernier avec Monsieur le Maire et le préfet et la Direction de Territoire Habitat, c'est vrai que le visage de Ganghoffer et de l'Arsot à Offemont a complètement changé.

Il y a aussi une chose à bien comprendre, c'est que le type d'habitat de l'époque ne correspond plus aujourd'hui aux standards et aux souhaits des locataires. Aujourd'hui, personne ne regrette la démolition des quatre tours des Résidences, personne ne va regretter la démolition du 8, rue de Budapest, personne ne va regretter le 5 - 7 rue Dorey. Il y a une transformation, une évolution dans la composition des familles, il y a aussi la problématique de l'adaptation des salles de bain pour les personnes âgées à prendre compte. Tout cela contribue avec la nécessité d'améliorer la performance énergétique des locaux, à valoriser le patrimoine et contribue aussi au confort de nos résidents.

Je voudrais simplement aussi rappeler qu'évidemment lorsqu'on fait des démolitions, les reconstructions ne se font pas non plus dans les mêmes jauges. Il va de soi que lorsqu'on démolit une tour de 75 logements, on en a déjà fait 4 aux Résidences, il y a encore d'autres qui se préparent, quand on démolit une tour de 75 logements, on ne va pas reconstruire dans les mêmes proportions en pavillon individuel, cela va de soi. Déjà, il y a des règlementations liées au schéma de cohérence territoriale, au PLU, il y a également aussi les contraintes avec le zéro artificialisation des sols, tout cela constitue aussi des contraintes. Et j'ai souhaité, à partir de 2015 effectivement,

remettre l'outil Territoire Habitat à disposition des maires des communes rurales qui étaient aussi volontaires pour développer des projets de création d'une offre locative en milieu rural. Je pense notamment à des communes qui ont voulu soit réhabiliter d'anciennes fermes, soit d'anciens presbytères comme on va le faire actuellement à Bourogne, soit créer une offre locative pour les personnes à mobilité réduite. Là encore, je vois que cela fonctionne et le logement social n'est pas hyper concentré sur la ville Belfort et l'outil est remis à disposition des communes rurales, des élus locaux et ça contribue à la préservation de notre patrimoine, à sa valorisation et à créer aussi une offre locative.

Sur la triple peine, je ne reviendrai pas dessus, Marie-Hélène IVOL en a parlé. Ça fait partie du cycle de la vie, on construit, effectivement avec l'argent des locataires il y a de l'argent mobilisé pour de la construction, ensuite il y a un deuxième acte dans l'existence d'un bâtiment, à savoir la rénovation et puis en fin de vie, il y a la déconstruction. Il en est de même pour les humains, c'est la même chose et donc on ne peut pas dire que ce soit la double peine, ça fait partie d'un cycle de vie d'un bâtiment. Et aujourd'hui, les normes techniques ont complètement évolué, les référentiels des locataires ont évolué également et donc il était temps de faire évoluer aussi notre offre locative sur le Territoire de Belfort. Tout cela dans une logique de politique d'habitat qui est abordée avec pragmatisme, qui répond aussi aux attentes des habitants avec aussi, ne l'oublions pas, le taux de vacance qui pèse aussi sur les finances, donc il y a cette double équation à résoudre.

Et je voudrais encore saluer les efforts qui sont fournis par la Direction et aussi tous les agents de Territoire Habitat, les membres du Conseil d'administration qui mobilisent les crédits en masse pour intervenir sur des communes comme Cravanche, Danjoutin, Châtenois ou Valdoie parce que, là encore, il y a des problématiques à traiter en créant une offre. Donc, je voudrais encore saluer ces efforts importants qui sont consentis par l'office. Je vais laisser la parole à Marie-France CEFIS.

Marie-France CEFIS : Il y a un autre sujet qui mérite quand même qu'on s'y arrête, c'est le travail en matière de mixité dans nos quartiers parce que l'amélioration de l'habitat permet aussi d'avoir des gens qui sont solvables et qui viennent dans nos logements et on peut dire que ce sont de belles réussites. Je parlerais concernant Valdoie, j'ai des quartiers où les gens ne voulaient pas venir et aujourd'hui, j'ai des gens qui travaillent et qui vivent dans ces quartiers et ça se passe très bien en matière d'intégration sociale.

Florian BOUQUET : Merci. D'autres interventions sur ce sujet qui vous semble opportunes ? Alors je vous demande de prendre acte de la communication des rapports d'activité des différents organismes. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET

PREND ACTE

CD-23-12-14_04 - Rapport 2023 de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : À présent, c'est le rapport numéro 4, c'est le rapport présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je vais laisser à Loubna KETFI-CHARIF le soin de le présenter.

Loubna KETFI-CHARIF : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous, Chers collègues. Un rapport qui concerne, comme vient de le dire le Président, la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Permettez-moi de prendre un peu de temps pour vous annoncer quelques chiffres, quelques statistiques en fonction des thématiques qui me semblent très importantes.

Concernant les données spécifiques concernant la collectivité départementale et les indicateurs RH en matière d'effectif, de rémunération et de recrutement. L'égalité de traitement entre femmes et hommes au cœur de l'activité professionnelle est un objectif important en matière de ressources humaines. C'est pourquoi, concernant ses propres agents, la collectivité départementale a construit des indicateurs balayant les principales thématiques afin d'observer les tendances au sein de la collectivité : en matière de structuration des effectifs, des répartitions par filière, en matière d'organisation du travail, de rémunération ou encore d'avancement.

Au 31 décembre 2022, le Département compte 688 agents permanents. Les femmes représentent 68 % des effectifs, ce qui est très légèrement supérieur à la tendance dans la fonction publique, plus 6 %. L'âge moyen des agents permanents du Département s'établit, peu importe le sexe, aux alentours des 47 ans. Quel que soit le statut, les postes du Département sont fortement occupés par les femmes.

Concernant à présent la répartition hommes - femmes au travers du type d'emploi, les filières et cadre d'emplois restent très genrés en 2022 au sein du Département. La filière technique, comme vous le savez, concentre une forte proportion d'hommes, à l'opposé de la filière administrative. À titre d'exemple, les cadres d'emplois les plus genrés de la collectivité, on y retrouve les infirmières

et les puéricultrices ainsi que les adjoints administratifs pour les emplois à forte féminisation et les cadres de la filière technique pour les cadres d'emplois majoritairement occupés par des hommes.

Les agents permanents à temps partiel représentent moins de 10 % des effectifs du Département au 31 décembre 2022 et seuls 14 % des agents à temps partiel sont des hommes. Cette proportion est donc très stable et ce mode d'organisation du temps de travail reste donc très féminisé.

En ce qui concerne le recrutement, le principe de neutralité de libellé des postes est maintenu comme la norme en matière de publication des offres de recrutement. Chaque vacance de poste est publiée avec la spécification homme - femme afin que le libellé du poste n'induisse pas le rejet d'une candidature en fonction du sexe du candidat. Au cours de l'année 2022, le Département a recruté 53 agents sur emplois permanents dont 31 femmes, soit 58 %. 417 agents permanents sont partis au moins un jour en formation au cours de l'année 2022, dont 294 femmes, soit 70,5 % des agents formés.

En 2022, concernant la thématique de la rémunération et conformément à la tendance nationale, la part des primes sur la rémunération annuelle brute est plus favorable aux hommes, excepté dans le cas des agents contractuels de catégorie A. Il sera intéressant de constater l'évolution de cet indicateur suite à 2023 et à la mise en place du RIFSEEP dans la collectivité.

En ce qui concerne l'évolution professionnelle des agents permanents à fin d'année 2022, un avancement de grade a été accordé à 40 agents dont 14 hommes pour 26 femmes.

À présent, on va aborder le plan d'actions pluriannuel 2024 - 2026 au sein de la collectivité. À la suite du premier plan d'actions 2020 - 2023 arrêté suite au Comité Technique du 24 novembre 2020 et d'un groupe de travail spécifique, la collectivité renouvelle ses ambitions et des actions pour une nouvelle période triennale. Les actions sont déclinées au regard des quatre axes fixés par la loi :

L'axe un : évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Avec des actions qui vont consister à poursuivre une égale progression des carrières : mettre en place des moyens pour recueillir les données, les analyser en termes notamment d'avancement et de promotion. Évaluer également, je l'ai dit précédemment, l'impact du RIFSEEP pour garantir la transparence et l'égalité des montants du régime indemnitaire entre les femmes et les hommes.

L'axe deux : garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

L'axe trois : favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Avec des actions telles que gérer l'interruption de carrière pour obligations familiales, informer les agents des règles et effets en termes de carrière en fonction des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel. Permettre une certaine souplesse dans l'organisation du temps de travail (horaires variables, ATT).

L'axe quatre : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Avec des actions qui vont consister à formaliser une procédure de signalement et de traitement des agissements comme cela est mis en place au sein du Grand Belfort et de la ville. Une action de prévention pour la formation à destination des encadrants et des membres de la commission.

D'autres actions hors Département, mais qui rayonnent sur le territoire, des actions évènementielles ont également eu lieu en 2023. Ainsi, pour exemple, le 3 mai dernier, le Département a réservé pour ses agents une représentation gratuite de la pièce « La Voie des Femmes » à la maison du Peuple ou encore, le 24 octobre dernier a eu lieu la première édition de la Journée rose, journée de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Concernant les politiques menées par le Département du Territoire de Belfort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous pouvons souligner les actions du centre de santé sexuelle. Le centre de santé sexuelle, comme vous le savez, de la Direction des actions de santé, intervient sur la protection maternelle et infantile, articule ces principales missions autour de deux axes : l'information et l'accompagnement. L'égalité hommes - femmes va donc se trouver au cœur de ses différentes missions :

- Les entretiens d'information, je l'ai dit ;
- L'accompagnement des demandes d'IVG ;
- Les demandes de tests de grossesse ;
- Les entretiens individuels ;
- La Mise en place du dispositif de prévention des violences sexuelles ;
- Les interventions collectives auprès des collégiens, lycéens, jeunes en insertion ou jeunes en situation de handicap.

Tous ces entretiens et interventions sont l'occasion d'aborder les relations hommes - femmes. Ils permettent également de soutenir les personnes dans leur réflexion et d'accompagner leurs échanges autour des représentations que chacun peut avoir sur les relations hommes - femmes.

Le centre de santé sexuelle n'est pas réservé uniquement aux adolescentes ou aux femmes. Les garçons comme les filles, les hommes comme les femmes sont concernés et peuvent être concernés par la contraception, l'IVG, une demande de test de grossesse et les relations sexuelles protégées. Il est également souligné l'importance de la dimension relationnelle et des rapports entre homme et femme dans la vie affective, amoureuse et sexuelle.

D'autres exemples de démarches en lien avec les compétences sociales du Département, tel que le Département a adhéré, comme vous le savez, à la démarche du « Territoire 100 % inclusif ». Cette démarche vise à proposer des projets, des idées innovantes pour faciliter la vie des hommes et des femmes en situation de handicap sur l'ensemble des champs sociétaux.

En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap sont touchées par les discriminations. Les femmes handicapées sont en moyenne moins nombreuses à engager des démarches de recherche d'emploi et bénéficient moins que les hommes des dispositifs d'insertion professionnelle prévus pour les personnes reconnues administrativement comme handicapées. La Maison départementale des personnes handicapées est un guichet unique regroupant en un même lieu tous les services pour les personnes handicapées. Placée sous l'égide du Président du Département, la MDPH s'adresse à tous les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci.

Au regard des éléments que je viens de vous exposer, il vous est donc proposé de prendre acte de la communication du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Merci.

Florian BOUQUET : Merci, Loubna, pour ce rapport extrêmement demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. J'aurais plusieurs questions concernant ce rapport. La première question qui me vient en tête, c'est comment on explique cette différence dans la part des primes pour la rémunération qui est finalement plus favorable aux hommes. En clair, pourquoi les hommes touchent-ils plus de primes en moyenne que les femmes ?

Et puis une deuxième observation : comme les années précédentes, je ne vois toujours pas apparaître, au niveau des rémunérations des salariés du Département, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires territoriaux, les données salariales genrées des différentes catégories. Cela apparaît bien pour l'ensemble des salariés du Territoire de Belfort, mais toujours pas pour les agents du Département. Peut-être qu'une première part de réponse serait dans l'axe un où vous décidez de mettre en place, je le rappelle là, le fait d'évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce qui voudrait dire que pour le moment, on ne dispose pas vraiment de données dans ce domaine-là, ce qui est quand même un petit peu inquiétant parce que ça fait un petit moment qu'on est censé se pencher sur ce problème. Donc je regrette à nouveau cette absence de données et j'espère bien que cette fois nous les aurons l'année prochaine. Merci.

Loubna KETFI-CHARIF : Merci pour votre intervention. Pour une fois, je vais vous rejoindre, c'est vrai que je suis d'accord avec presque la totalité des propos que vous venez d'énoncer. C'est vrai que le rapport que l'on présente au Grand Belfort, vous voyez que j'ai la transparence de l'affirmer publiquement, celui que j'ai en plus l'honneur de présenter au Grand Belfort et à la Ville est un peu plus complet. J'échangeais tout à l'heure avec les services et puis c'est vrai que l'on va veiller à ce que l'année prochaine, il vous soit présenté avec un peu plus d'indicateurs pertinents, notamment concernant l'écart des rémunérations, le nombre de cadres femmes, etc.

Pour autant, le plan d'actions qu'on vient de vous annoncer, l'année prochaine on pourra justement comparer ces indicateurs parce qu'on l'a dit, une des actions principales sera de poursuivre une égale progression des carrières. Et de mettre en place des moyens pour recueillir des données, on l'a dit, les analyser en termes notamment d'avancement et de promotions avec des indicateurs sensibles à l'encadrement. On pourra également, je l'ai dit, évaluer l'impact du RIFSEEP pour garantir la transparence et l'égalité des montants du régime indemnitaire entre les femmes et les hommes. Donc je pense que l'année prochaine, il y aura un peu plus de matière pour analyser ces éléments.

Après, ce que l'on peut dire aussi de manière générale, c'est que ces inégalités s'expliquent aussi principalement par la place des femmes dans le marché de l'emploi, on le sait. Et ce n'est pas vrai qu'au sein de la collectivité, c'est vrai également sur le marché du travail en général, les femmes sont concentrées dans des familles professionnelles qui sont un peu plus dévalorisées financièrement et socialement où la qualification et la pénibilité ne sont parfois pas reconnues. Et puis également pour compléter, le grand obstacle des femmes à obtenir des postes mieux rémunérés et finalement la difficulté de devoir concilier vie personnelle et vie professionnelle, et ce n'est pas souvent simple, je vous l'accorde.

Isabelle MOUGIN : C'est uniquement que les postes occupés par les femmes n'ont pas de prime ou en en moins ?

Loubna KETFI-CHARIF : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est qu'on va être sur des régimes indemnitaires différents, pour les postes les mieux rémunérés, on a des régimes indemnitaires en face qui vont avec. Et je l'ai dit, avec la mise en place du RIFSEEP, qui sera là pour garantir justement la transparence, l'année prochaine on aura plus de matière pour venir échanger et comparer ces indicateurs.

Florian BOUQUET : Il y a lieu de noter aussi que les femmes sont essentiellement concentrées dans la filière sociale alors que les hommes se concentrent davantage sur la filière technique et que les grilles de rémunération ne sont pas les mêmes.

Loubna KETFI-CHARIF : Il y a plus de primes dans la filière technique, sur les mêmes compétences que celles qu'on peut retrouver au Grand Belfort, vous le savez. C'est pour ça que l'année prochaine on aura plus de matière pour venir échanger sur ce rapport. Mais sur ce rapport-là, je vous le dis et je l'affirme et je suis d'accord avec vous, on le sait, dans le privé, c'est 15,4 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur du soin, plus on s'élève dans la hiérarchie, plus les écarts sont grands et également sur des compétences techniques, on vient de le dire. En école d'ingénieur, on a trois quarts des élèves qui sont des hommes contre un quart de femmes, je crois que ce sont sept entreprises sur dix qui sont créés chaque année par des hommes contre trois pour les femmes. On a remis le label Amplitude à la société Engie il y a dix jours, Sabrina FISCHER était également présente, notre Directrice de l'insertion. J'échangeais avec le Directeur régional qui nous disait la même chose, il nous disait à quel point c'était compliqué pour lui de recruter des techniciennes et je crois que dans ses effectifs, il n'en comptait qu'une. Donc on espère que les choses vont bouger, mais il y a encore du travail. Merci.

Florian BOUQUET : Les choses évoluent favorablement. Merci à toi d'avoir présenté ce rapport de manière très complète, tu peux encore l'étoffer l'année prochaine pour le compléter. En tout cas, je voulais vous le transmettre. D'autres interventions ? Non, donc je vous demande de prendre acte de la communication de ce rapport sur l'égalité femmes - hommes dans notre collectivité.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET

PREND ACTE

CD-23-12-14_05 - Contribution 2024 du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort (SDIS90)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro 5. Il s'agit de fixer le montant de la contribution du Conseil Départemental au budget des pompiers, le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Vous savez que le Conseil Départemental participe au titre du bloc départemental et donc il vous est proposé d'augmenter la contribution du Conseil Départemental de 3,5 % et de porter le montant de la contribution à 5 622 600 euros. Et donc, c'est le montant que l'on reportera dans l'élaboration du budget primitif 2024 que l'on votera dans le point à l'ordre du jour juste après.

Des questions ou des précisions ? 3,5 % d'augmentation du budget, donc on porte notre contribution à 5 622 600 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci. L'année dernière, je crois, et même l'année précédente, le Département avait voté une subvention de 100 000 euros d'investissement. Je vois qu'elle n'est pas reconduite pour le moment cette année, est-ce que vous l'envisagez plus tard éventuellement dans le budget supplémentaire ?

Florian BOUQUET : On l'a fait dans une séance précédemment parce qu'on a versé notre contribution au titre du pacte capacitaire, vous savez, qu'on a conclu avec l'État. Et donc là, il s'agissait d'acheter deux véhicules roulants, un véhicule poids lourd et un autre véhicule léger, de façon à ce qu'on fournisse la capacité au SDIS de verser toutes les avances pour bloquer les commandes auprès de l'UGAP. Et dorénavant, on a payé la totalité de la note à l'UGAP, si bien qu'on est en phase de perception de la subvention de l'État liée au pacte capacitaire. On l'a fait dans une séance, peut-être le 15 octobre, de mémoire. Donc ça a été fait, c'était 100 000 euros.

Et pour ma part, je m'abstiendrai sur le vote de cette contribution puisque je suis moi-même Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Florian BOUQUET, M. Didier VALLVERDU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**16 voix pour,****1 élu n'a pas pris part au vote : Florian BOUQUET**

CD-23-12-14_06 - Amendement n° 1 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Samia JABER

Florian BOUQUET : Et à présent, je vous propose d'aborder le point essentiel de notre séance, à savoir le vote du budget primitif 2024. C'est sans doute la séquence la plus importante de l'année 2024 puisque ce budget s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires qui ont eu lieu le 14 novembre dernier.

(Un document est partagé en séance)

Ce budget 2024 se place, vous l'avez compris, dans un contexte financier contraint déjà parce qu'il y a le retour de l'effet ciseau que l'on redoutait, à savoir une dynamique sur les dépenses de fonctionnement liée aux allocations individuelles de solidarité, l'augmentation de 4,6 % du RSA, mais aussi la dynamique sur la protection de l'enfance. Je rappelle que depuis cinq ans, la protection de l'enfance voit ses dotations augmenter de 10 % en moyenne chaque année. Et il y a bien sûr la dynamique sur la masse salariale, la dynamique également sur la hausse liée à l'inflation. Donc vous l'avez compris, dans cette dynamique forte d'augmentation des dépenses de fonctionnement, alors même que les recettes de fonctionnement n'augmentent pas dans les mêmes proportions, que les DMTO se sont effondrés de 5,5 millions d'euros au cours de l'année 2023, le budget 2024 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile.

Pour l'année 2024, la part des dépenses de fonctionnement représentera 86,88 % du budget total, c'est-à-dire que les dépenses totales de fonctionnement représenteront 164,9 millions d'euros sur un budget de 189. Vous le comprenez donc, les dépenses obligatoires de fonctionnement sont importantes et nous avons le choix politique d'augmenter de 15 % nos investissements de budget primitif à budget primitif de façon à soutenir les investissements de notre collectivité et l'adaptation aussi de nos équipements publics. Je pense notamment à la création de la pouponnière de 30 places, la création d'une nouvelle Maison de l'enfance à caractère social, la nouvelle MECS, là encore c'est une volonté politique très forte de tenir le cap de Cap 2028 avec les ambitions qui ont été affichées et les engagements qui ont été pris. Donc de manière globale, les Départements, ce n'est pas propre au Territoire de Belfort, ce sont tous les Départements de France, sont asphyxiés par le poids des décisions gouvernementales, que ce soit sur la masse salariale, que ce soit sur la revalorisation du RSA qui est encore plus dynamique que l'inflation ou plus dynamique que l'augmentation des salaires. Vous l'avez compris, tout cela pèse aussi sur notre budget, néanmoins il y a une volonté politique forte de soutenir une politique dynamique d'investissement.

Dans ce contexte, le budget 2024 a été construit avec prudence et réalisme parce qu'il y a cette dynamique à avoir sur la logique patrimoniale de notre collectivité, mais la prudence qui est de mise par rapport aux différents paramètres. Tantôt on a des paramètres qui nous font croire en une dynamique, par exemple le nombre de bénéficiaires du RSA a bien baissé, nous sommes à

4 061 bénéficiaires du RSA quand le mois dernier nous étions à 4 115. Néanmoins, nous devons rester extrêmement prudents sur la volatilité également du nombre de bénéficiaires du RSA. Et quand bien même leur nombre diminue, la forte revalorisation qui est prévue à partir du 1^{er} avril 2024, de 4,6 %, nous incite à rester extrêmement prudents. Je rappelle que l'inflation est prévue à 2,5 % de croissance au cours de l'année 2024. Il y a bien sûr la revalorisation du RSA, le point d'indice également de la fonction publique qui a été revu à la hausse à partir du 1^{er} janvier. Et on connaît aussi un boom important sur les dépenses liées à la protection de l'enfance. Je ne reviendrais pas sur les causes, si on est tous d'accord sur le diagnostic, après sur l'analyse des causes il peut y avoir des divergences, mais la dynamique en matière de protection de l'enfance implique une incidence de 10 % d'augmentation des crédits nécessaires pour faire face à cette politique.

Certes, les recettes de fonctionnement de BP à BP croissent de 2,45 %, mais beaucoup moins vite que les dépenses de fonctionnement. Donc vous l'avez compris, nous sommes rattrapés peu ou prou et à court terme par un effet ciseau.

Vous le voyez sur la diapo, néanmoins une politique forte en matière d'investissement avec un niveau élevé à 24,8 millions. C'est-à-dire que de budget primitif 2023 au BP 2024, il y a une augmentation de 15 % parce qu'il y a des équipements à construire, il y a aussi la politique gymnase dans les collèges à soutenir, il y a la politique également de protection de l'enfance à soutenir. C'est la raison pour laquelle la section d'investissement reste à un niveau élevé.

Je vous rappelle qu'on a une dette qui est extrêmement saine, l'endettement a été réduit de manière significative depuis l'année 2015 et donc aujourd'hui, on a une capacité à emprunter, à investir. Et cette dette étant extrêmement saine, l'incidence de la hausse des taux a été somme toute limitée en termes d'impact sur les dépenses de fonctionnement. Donc là encore, on a 24 % de notre dette qui est en taux variable, mais je vous le dis, vu le faible risque à l'échelle de Gissler qui s'applique, on a une très faible incidence en matière de dynamique sur les dépenses des charges financières.

À présent, on va aborder, puisque ces éléments macro-économiques ont été annoncés, les différentes politiques publiques menées par le Conseil Départemental. On va commencer par le bloc social parce que c'est bien sûr l'essentiel de la mission du Conseil Départemental, c'est bien sûr les solidarités et je vais commencer par l'insertion.

Donc au niveau de l'insertion, vous retrouvez bien sûr dans la maquette les 29 889 344 euros pour le versement du RSA. On a augmenté cette enveloppe de plus de 5,8 % pour tenir compte de la dégradation du climat que l'on redoute, même si actuellement on note une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA au quatrième trimestre 2023.

Nous avons également inscrit sur la Direction Territoriale des Solidarités, ce sont toutes les actions de solidarité qui sont menées en proximité avec nos administrés à travers les aides, il y a un million inscrit au budget. Vous retrouvez également 167 400 euros de subventions à caractère social pour le soutien au tissu associatif dans le champ de l'insertion. Je pense notamment aux chantiers jeunes, aux centres culturels, aux centres qui mènent des opérations d'insertion avec notre jeunesse.

Sur les actions de santé et de protection maternelle infantile, la PMI, les crédits sont de 430 000 euros, très proches de ceux de 2023, avec une ligne d'investissement qui est en hausse afin de financer notamment l'achat d'équipements dans le cadre du matériel pour les soins

ophtalmologiques. Donc là encore, un maintien de nos crédits dans le champ de la PMI. Le soutien à la protection de l'enfance et de la parentalité avec des crédits de 25 554 005 euros pour faire face à la progression des besoins en matière de protection de l'enfance, ce sont les fameux plus 10 % par an depuis cinq ans. Et doter l'Aide Social à l'Enfance des crédits nécessaires à l'exercice de ses missions. Cette augmentation est notamment due aussi aux frais d'hébergement et d'accompagnement en milieu collectif ou familial pour les mineurs confiés à l'ASE.

Sur le champ de l'autonomie, donc là vous retrouvez la dotation de 42 193 000 euros. C'est pour le bloc personnes âgées, personnes handicapées, donc 30 millions d'euros pour les personnes âgées et 12 millions pour les personnes handicapées. Donc au titre de l'autonomie, vous retrouvez 42 193 280 euros. Et ce budget 2024 de l'autonomie est ainsi soumis à trois facteurs :

Tout d'abord, l'augmentation des taux directeurs, vous savez qu'on a voté le mois dernier la revalorisation du taux directeur de 4,5 % pour tous les établissements sociaux, médicosociaux ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Donc là encore, c'est un montant extrêmement important, ce sont des centaines de milliers d'euros rien que pour la revalorisation des tarifs.

Il y a la revalorisation liée à l'inflation sur les tarifs de l'APA et de la PCH de référence.

Et bien sûr, un accroissement du volume d'activité pour les services de soin et d'aide à domicile, les SAAD qu'il y a dans notre département. Je rappelle qu'on effectue 70 000 heures de prestation au service de nos seniors à leur domicile, donc là encore, avec l'avenant 43 de la branche de l'aide au domicile, c'est un coup de pouce significatif pour soutenir l'activité des soins à domicile et contenir le restant à charge des familles.

Puisque j'ai prononcé le mot « reste à charge », je voudrais encore vous remonter une diapositive des restes à charge supportés par la collectivité, liés au transfert des différentes allocations individuelles de solidarité, que ce soit l'APA depuis sa création en 2022, que ce soit le RSA depuis 2004, ou la PCH. Aujourd'hui, nous sommes à un équivalent de deux fois le budget du Conseil Départemental, ce sont des sommes extrêmement importantes qui démontrent aussi que l'État, s'il transfère à l'euro près, l'écart se creuse au fil des ans et des besoins exprimés aussi par nos populations. Ce qui montre aussi la déconnexion entre l'État et les collectivités qui travaillent sur le terrain. Là encore, on a tenu compte de l'activité 2023 et de l'évolution de nos besoins.

En matière de logement, on a récupéré la totalité de la gestion du FSL. Autrefois, le FSL (Fonds de Solidarité Logement) était géré par la CAF notamment sur les dispositifs de prêt FSL et aujourd'hui, la totalité de cette activité FSL est reprise par le Conseil Départemental. C'est la raison pour laquelle vous retrouvez des budgets d'investissement de 458 000 euros, ce sont les budgets de prêts, c'est l'enveloppe destinée à des prêts FSL qui sont bien évidemment remboursables, mais il y a tout un effet de rattrapage pour les prêts qu'on nous rembourse.

En fonctionnement, il s'agit bien sûr des dépenses et des recettes relatives au FSL. Donc des montants en dépenses de fonctionnement, vous verrez apparaître le montant de 405 000 euros. Et la recette, c'est au fil de l'eau, les recettes c'est ce que l'on perçoit, donc c'est 264 000 euros, c'est le montant qu'on nous rembourse.

L'adaptation au logement, je n'en ai pas parlé. Il y a 150 000 euros destinés aussi à l'adaptation des logements, notamment du parc de Territoire Habitat, vous voyez lorsqu'on nous dit qu'on n'est pas dynamique en matière de logement, c'est notamment pour adapter. Je ne dis pas refaire

les salles de bain, on les adapte au vieillissement des locataires de on intervient à hauteur de 150 000 euros. Ça vous va sur la partie logement ?

Je poursuis et puis après, on répondra aux questions. Toujours dans le champ de l'habitat, vous retrouverez tout d'abord en section d'investissement le Passeport Accession 90 pour les primo-accédants dans les logements de plus de 15 ans. Là encore, ceux qui font le choix d'investir dans des logements de plus de 15 ans vont aussi et probablement investir sur la performance énergétique, remplacement d'une chaudière, remplacement de fenêtre ou de porte, etc. donc là encore, ça contribue à améliorer l'habitat dans notre département. Et sur l'année 2023, rappelez-vous, c'est un million d'euros qui avait été mobilisé pour les prêts Accession 90 et ça représente à peu près 280, 300 dossiers à raison de 3 500 euros par dossier, donc c'est un volume important. Vous le retrouvez aujourd'hui sur la maquette pour l'année 2024 à hauteur de 820 000 euros parce qu'on s'attend à un ralentissement également des transactions sur l'année 2024. Je vous rappelle que si l'on a perdu au cours de l'année 2023, 25 % de nos recettes liées aux droits de mutation, c'est-à-dire les frais de notaire perçus lors des transactions immobilières, l'année prochaine on s'attend encore à une baisse de 4,5 % du montant des DMTO perçus au cours de l'année 2023.

Après, il y a la cotisation à l'Agence départementale d'information sur le logement pour prévenir tout risque d'expulsion, renforcer l'information à destination des propriétaires bailleurs ou des locataires. Faire en sorte que la chaîne des solidarités s'exerce au plus tôt dès lors qu'un impayé est constaté, que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé. Et vous l'avez compris, le travail social doit s'exercer très en amont de façon à éviter tout drame et là encore, en se rapprochant de l'ADIL 70 et en mutualisant, en créant l'ADIL 70 - 90, il vous est proposé d'accompagner un certain nombre de situations avec nos travailleurs sociaux de façon à fluidifier et prévenir tout risque d'expulsion.

À présent, dans le champ du développement humain, c'est-à-dire de l'éducation. Il vous est proposé de faire apparaître en section de fonctionnement et en dépenses le montant de 3 431 700 euros, c'est-à-dire la dotation de tous les collèges publics, mais aussi privés. Et en recettes, il y a 362 000 euros d'inscrit.

Vous constaterez également qu'il y a en dépenses d'investissement, une augmentation de 300 000 euros de l'enveloppe investissement pour les collèges parce que là encore, on va amorcer une phase de rénovation, de remplacement de certains équipements et matériels dans les cuisines des collèges. Et donc, en section d'investissement, on a inscrit 300 000 euros supplémentaires, ce qui porte le montant total de l'investissement à 573 065 euros pour l'année 2024. Et tout au long de cette année, on va faire un diagnostic précis des besoins en termes de renouvellement des matériels et des équipements des cuisines de façon à avoir une logique pluriannuelle d'investissement et d'inscrire des crédits en AP/CP à partir de 2025. Enfin, il s'agit aussi d'intervenir sur de la modernisation dans nos collèges avec la sécurisation notamment des accès.

Sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous l'avez compris, on est en pleine phase opérationnelle sur le projet Éco-campus avec la restructuration du bâtiment A de l'UTBM, c'est le bâtiment historique, et celui de la rénovation de la chaufferie et du réseau de chaleur du site de l'UTBM. Donc là encore, ce sont d'importants montants qui avaient déjà été inscrits dans le CPER de première génération, celui de 2015. Donc là, clairement, on est dans la phase de déblocage des crédits d'investissement, donc on va être appelé à hauteur de 425 000 euros au cours de l'année 2024 essentiellement sur Éco-campus, mais aussi à hauteur de 50 000 euros sur

l'ESTA qui aménage tout un espace de *coworking* pour les étudiants de l'ESTA. Et après, on aura fait le tour parce que l'ESTA aura aménagé toute sa section d'investissement.

Sur le champ culture et patrimoine. Malgré le contexte d'incertitude qui pèse sur nos finances, je dois vous dire que le Conseil Départemental a fait le choix de maintenir son soutien à l'identique de 2023 à la vie associative, mais quand je dis à l'identique, c'est déjà un gros effort. Donc là encore, c'est un soutien important, la culture c'est 1,6 million d'euros avec le maintien de l'enveloppe. L'inscription d'une enveloppe de 200 000 euros pour le projet d'extension de la fondation du musée Jardot à Belfort qui est une exposition d'une très grande qualité. Et aussi, on va œuvrer aux côtés de Cinéma d'aujourd'hui pour l'acquisition d'un matériel de cinéma en plein air et contribuer à la diffusion du cinéma au plus près de nos habitants sur le modèle d'un circuit itinérant pour la diffusion du cinéma et de la culture au plus près de nos populations.

Sur le champ de la jeunesse et de la vie associative. Vous verrez en section de fonctionnement l'inscription d'un montant de 1 452 000 euros pour la vie associative. Et en section d'investissement, il y a 287 500 euros.

Sur les questions agricoles et préservation de l'environnement. Si les montants restent globalement identiques, il y a une augmentation en fonctionnement de 8 % des dépenses de fonctionnement. Mais il faut surtout noter en section d'investissement 1 356 000 euros, c'est la mise en conformité des bassins d'écrêtement et la remise en état. Donc, il y a une inscription en AP/CP, mais on a remonté les crédits sur 2024 pour commencer ces opérations de mise aux normes et de remise en état.

En matière d'attractivité et de promotion touristique. Vous retrouverez bien sûr la subvention de fonctionnement versée à Belfort Tourisme, c'est 370 000 euros, le SMIBA 242 000 euros, il y a aussi le fonds d'animation touristique avec 133 000 euros. Et nos cotisations, que ce soit au Comité Régional du Tourisme (CRT), ou bien encore le Parc naturel régional du Ballon des Vosges qui œuvre notamment pour la labellisation Grand Site de France du Massif du Ballon d'Alsace.

Le partenariat avec les communes et les intercommunalités. Là encore, c'est un budget extrêmement important, en dépenses d'investissement, nous frisons les 1 900 000 euros avec un volet soutenu à la fois pour exercer les solidarités territoriales au profit des communes, mais aussi des EPCI. On va notamment aider les Vosges du Sud dans la réalisation de la construction du siège de la nouvelle Communauté de Communes du Sud Territoire. Il y a également les communes riveraines de l'Aéroparc où il y a encore 161 000 euros de crédit ouvert. Un soutien pour les communes qui sont porteuses de projets de création de pistes cyclables, là c'est 140 000 euros. Et n'oubliez pas aussi les communes désireuses de créer des terrains synthétiques pour la pratique du football avec Danjoutin qui s'est manifesté, mais aussi Offemont, et donc là il y a 200 000 euros d'inscrit dès à présent pour l'année 2024.

Enfin, sur le patrimoine départemental parce qu'il nous est aussi nécessaire de maintenir en bon état notre patrimoine départemental. Donc là, il y a :

- 1 100 000 euros de crédits inscrits pour la rénovation du gymnase de Giromagny, là, on va rentrer dans la phase opérationnelle avec le lancement des travaux sur la rénovation du gymnase de Giromagny ;
- La mise en sécurité du groupe scolaire Châteaudun avec la Ville de Belfort parce que le bâtiment est partagé collège et école primaire, donc c'est un projet à 870 000 euros ;

- La rénovation des toitures-terrasses endommagées par la grêle collèges ;

- L'Hôtel du Département où l'on va refaire les abords parce qu'il y a des places de stationnement prévues pour le Conseil Départemental, des places de stationnement gratuites, comme il y a un horodateur à côté, tout le monde paie ou personne n'ose les utiliser. Donc on va réaménager aussi le pied d'immeuble de notre Hôtel du Département ;

- La réfection du toit verrière de l'ESD nord d'Offemont qui avait été touché par la grêle ;

- Et on met aussi 100 000 euros en section d'investissement pour le bâtiment de la Jumenterie où il nous est nécessaire de procéder aussi à quelques travaux d'investissement pour de la remise à niveau.

Je vous indique aussi des opérations tout à fait exceptionnelles :

La MECS, Maison de l'enfance à caractère social, on va procéder à l'acquisition des terrains sur l'année 2024. Vous avez vu que la Ville de Belfort a déjà délibéré sur le site pour nous le vendre au prix de 161 000 euros, c'est l'estimation de France Domaine. On avait acté 200 000 euros, on avait prévu un petit peu plus large. Et il y a 170 000 euros pour engager le concours de maîtrise d'œuvre.

Concernant la pouponnière et l'accueil de jour, il y a 160 000 euros pour engager la maîtrise d'œuvre.

Et on a des travaux au parc techno avec la création notamment de la Maison de la Parentalité, la médiathèque départementale, avec l'affinage des programmes d'investissement à prévoir.

Donc une grande ambition aussi d'investir sur l'outil de travail au bénéfice à la fois de nos salariés, mais aussi de nos usagers bien évidemment.

Sur le volet routier, je vous rappelle que le Conseil Départemental compte 548 kilomètres de routes départementales et que notre ambition, c'est de les maintenir bien évidemment en bon état, de contribuer au renouvellement des enrobés à hauteur de 3 975 000 euros. Et de procéder aussi à du renouvellement de matériels roulants pour 600 000 euros.

Et au début de l'année 2024, on va rentrer dans la phase opérationnelle sur la RD 437, vous savez, ce projet de requalification de la RD 437 de l'entrée de la zone des Cabris jusqu'au magasin BUT à Sévenans. Donc ça, c'est un très gros chantier sur lequel on avance à parts égales avec Grand Belfort Communauté d'agglomération.

Enfin, en section de fonctionnement, il y a 126 500 euros d'inscrit pour la viabilité hivernale et 645 000 euros d'inscrit pour l'entretien courant de la voirie.

Sur le volet cyclable, vous avez aussi des montants importants notamment en termes de dépenses d'investissement avec la création de la piste cyclable sur le tronçon Thiancourt - Réchésy. Donc là, c'est une tranche à 1 930 000 euros. Et il y a d'autres initiatives qui sont portées aussi par des communes que l'on aide sur le volet cyclable, donc c'est extrêmement important.

Et on sait déjà aussi, vous voyez les recettes, que les recettes d'investissement sont les subventions qui ont été notifiées et que l'on devrait percevoir au cours de l'année 2024 de la part de l'État, mais aussi de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Toutes ces actions mises en œuvre nécessitent énormément de personnels et donc de la masse salariale. La masse salariale pour l'année 2024 va se situer à 44 466 000 euros pour financer bien sûr tous les agents du Conseil Départemental, mais aussi toutes les assistantes familiales, elles sont au nombre de 110, 112, pour qu'elles gardent à leur domicile les enfants placés pour le compte du Conseil Départemental. Donc, il y a 44 466 000 euros de masse salariale au Conseil Départemental dont 5 700 000 euros pour les seules assistantes familiales, c'est donc une dynamique sur la masse salariale qui tient compte à la fois des revalorisations, mais aussi des besoins de la collectivité en termes de main-d'œuvre.

Sur le volet informatique, là encore c'est aussi le nerf de la guerre. Je ne parle pas de la section de fonctionnement qui reste comparable à celle de 2023, mais en termes d'investissement vous noterez un montant de 2 335 000 euros inscrit en section d'investissement. Ça va notamment contribuer à la remise à niveau de 3 collèges cette année, donc 3 collèges c'est 900 000 euros : le collège de Beaucourt, de Montreux-Château et de Rougemont-le-Château. Donc là, il va y avoir un effort tout particulier sur toute l'infrastructure, mais aussi sur tout le matériel mis à disposition des collèges, donc il y a une enveloppe de 2 335 000 euros mobilisée pour la modernisation de notre outil informatique.

Enfin, en ce qui concerne la logistique et l'entretien, il faut relever les dépenses de fonctionnement : 3 266 000 euros. Cela tient compte de l'augmentation conséquente des assurances, les compagnies d'assurance qui nous disent : « Vous acceptez ce nouveau prix ou alors vous allez voir ailleurs », c'est donc un chantage sans nom. Les assurances, l'essence, l'électricité, le gaz bien sûr pour l'ensemble de nos bâtiments départementaux. Et vous relèverez également, en section d'investissement sur le côté logistique et entretien, 555 000 euros, c'est notamment pour l'achat de véhicules légers. Vous savez qu'on a peiné à recevoir des véhicules pour le renouvellement de la flotte et donc on s'attend à les recevoir et à les régler sur 2024, donc il y a un montant conséquent sur le renouvellement de la flotte de véhicules légers.

La communication : 1 204 000 euros pour être précis, c'est moins 4,25 % sur un an, il n'y a plus de centenaire, il n'y a pas de Tour de France.

La coopération internationale : 43 000 euros, c'est la reconduction des crédits.

Moyens des élus : 768 511 euros, plus 3,5, c'est pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} janvier.

Les moyens juridiques : 190 000 euros en fonctionnement.

Les archives départementales. En dépenses : 130 000 euros. Et en investissement, dépenses de 55 000 euros. Je vous l'ai dit, le projet n'est pas enterré, c'est le projet des archives départementales, il n'est pas du tout en sommeil, simplement on est toujours en phase de prospection de différentes subventions d'État ou de la DRAC pour contribuer au financement de cette opération.

Et concernant le SDIS, c'est la dotation que vous avez précédemment votée, ce sont les 5 622 600 euros avec une revalorisation de l'enveloppe de 3,5 %.

Vous verrez un camembert exposé sur la diapo, il rassemble toutes les dépenses de fonctionnement par chapitre :

- Donc bien sûr le bloc social qui représente 58 % à lui seul ;
- Bien sûr les allocations individuelles de solidarité avec le financement des salaires des assistantes familiales ;
- La masse salariale de tous nos agents ;
- Les moyens apportés aux collègues ;
- Les moyens généraux ;
- Le SDIS ;
- Le patrimoine départemental ;
- Réseau et transport.

Tout cela rassemblé, sans rentrer dans du superflu, vous en avez déjà pour 164,9 millions d'euros sur les 189 de budget de notre collectivité. À cela, vous rajoutez l'enveloppe investissement, je pense qu'il y a un *slide* qui est prévu pour l'investissement, 24,8 millions, et le budget est bouclé. Donc pas de place pour l'imprévu, pas de place pour le superflu et donc vous avez 92 % du budget. Donc en vérité, ce qui peut poser débat, c'est sur dix millions d'euros.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les grandes masses budgétaires de notre collectivité avec des missions extrêmement recentrées sur son cœur de métier, à savoir les solidarités humaines, solidarités sociales. Recentrées aussi sur les solidarités territoriales parce que, vous l'avez compris, il s'agit aussi de l'animation du territoire, de la cohésion aussi de toutes nos communes au sein de notre Département, de l'équilibre des territoires, en termes d'aménagement c'est extrêmement important. Donc j'ai souhaité sacraliser à la fois la vie associative parce que c'est elle qui fait vivre nos villages, qui les anime, qui les rend attractifs. J'ai souhaité aussi maintenir l'aide aux communes, sacraliser tous les dispositifs de solidarité territoriale et d'animation.

Vous constaterez toute la dynamique sur les différentes dépenses sociales parce qu'on a un département qui compte de plus en plus de plus de 70 ans, je vous rappelle que la part des plus de 70 ans va augmenter de 14 % sur les 5 prochaines années, ce qui explique la dynamique sur l'APA à domicile ou en Ehpad. Et vous le constaterez par vous-mêmes, dans chaque Ehpad du Territoire de Belfort, il y a des projets. Tout à l'heure, vous voterez une subvention d'investissement pour l'Ehpad de Rougemont-le-Château qui va s'agrandir et qui va créer une annexe pour aborder la question du handicap qui rentre dans le champ de la dépendance. Vous constaterez également qu'on est présent sur le nouvel Ehpad qui va remplacer la Rosemontoise à Valdoie. On est présent également sur le futur Ehpad de Delle, nous serons également présents sur l'Ehpad de Giromagny, même si tout n'est pas bouclé encore en termes de budget pour la future opération. On a aussi une opération qui est extrêmement importante portée par l'Adapei, là encore il y a des choses qui ne sont pas encore totalement bouclées, mais sur le bloc des personnes âgées, personnes handicapées, croyez-moi, le Conseil Départemental est pleinement mobilisé pour aider nos différents opérateurs à exercer leurs missions de solidarité humaine, sociale. Et là encore, en gardant à l'esprit la nécessité d'investir parce que l'on connaît la volatilité des taux d'emprunt et j'ai toujours dit que retarder un investissement le rendrait encore plus coûteux et encore plus complexe à réaliser. Donc on soutient aussi notre section d'investissement avec ardeur, 24,9 millions d'euros, c'est extrêmement important. Et sachez aussi qu'il y a une dynamique très forte puisque les crédits d'investissement sont consommés après 2,78 ou 2,80 %, ce qui montre qu'on a vraiment une cote qui est extrêmement bien taillée, en tout cas de la manière la plus juste par nos services.

Je voudrais encore saluer l'ensemble de l'engagement de tous nos agents, que ce soit à titre personnel ou professionnel et qui sont aussi fortement impliqués dans les valeurs que l'on défend au Conseil Départemental, saluer aussi l'intensité de leur travail. Je pense notamment à l'aide

sociale à l'enfance avec un niveau de saturation jamais atteint par les différentes structures et qui expose aussi nos agents à un risque, le risque de mal faire, le risque aussi de commettre une erreur. Sachez que je serai là et je suis extrêmement mobilisé à leurs côtés, comme je suis mobilisé auprès de la Direction de l'autonomie et de la compensation et de la Direction de l'autonomie avec la MDPH. Ce sont des questions sur lesquelles je suis extrêmement présent et impliqué parce que, vous l'avez compris, si les Départements ont perdu de nombreuses compétences, cela a eu aussi pour effet de nous recentrer sur ces missions-là qui sont des missions extrêmement nobles et en proximité avec nos habitants.

Donc, le Conseil Départemental est là, je vous l'ai dit, il y a une forte dynamique sur les dépenses de fonctionnement, néanmoins il y a des recettes dynamiques même si elles ne sont pas aussi dynamiques que les dépenses. On a aussi des fragilités sur les DMTO, mais le fait d'avoir aussi considérablement assaini la dette, mais aussi d'avoir sécurisé la dette, nous rend beaucoup moins vulnérables. Donc aujourd'hui, on peut appréhender aussi le budget 2024 avec sérénité, mais je vous le redis, avec réalisme et prudence. La parole circule.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, d'abord merci pour la présentation que vous venez de nous faire du budget auquel nous avons naturellement travaillé avant et après notre rencontre lundi puisque nous avons pu faire le point, comme c'est désormais de coutume.

Je pense qu'il est important, dans la situation que nous connaissons, de partir du réel, de la réalité sociale, économique, environnementale aussi de notre Département pour évaluer la proposition budgétaire de votre majorité. Est-ce qu'elle répond aux problématiques, aux enjeux, aux défis qui sont les nôtres ? Quelle conception de l'avenir au-delà du Cap 2028, pour lequel il y a à dire puisque je ne pense pas qu'il faille, ce qui nous avons écrit dans la prochaine tribune, fixer le cap d'une politique publique à l'échéance d'un mandat. Je veux dire par là que ce n'est pas les yeux rivés sur les prochaines échéances électorales que nous décidons de l'avenir du Territoire de Belfort. Quelle conception de l'avenir donc ce budget primitif traduit-il ? Quels risques, le cas échéant, avez-vous décidé de prendre ? Là aussi, au sens noble du terme. Au fond, n'y a-t-il pas plus de risques à ne pas prendre de risque, c'est peut-être ça la question qui nous est posée. Que propose-t-on pour notre jeunesse ? Je pense là aux libéraux et à la dette qui nous serinent matin, midi et soir : « Ah ! Nos enfants ne pourront pas payer, nos enfants ne pourront pas payer ». Mais quelle perspective exactement lui offrons-nous sur notre territoire ? Dans quelles écoles ira-t-elle demain ? Quels métiers pourra-t-on lui offrir ? Comment se logera-t-elle ? Décidera-t-elle de rester ou de venir dans le Territoire de Belfort ? Et puis comment prendrons-nous en charge nos aînés puisqu'on sait qu'il y a un accroissement significatif d'entre eux dans la population ?

Voilà les quelques questions, mais il y en a évidemment beaucoup d'autres, auxquelles chaque budget devrait apporter des réponses et tracer des perspectives. Dans la limite évidemment de nos moyens qui ne sont pas infinis et de nos compétences qui ne sont pas infinies non plus, vous l'avez rappelé. Réalité sociale, je disais donc, économique et environnementale, permettez-moi de vous assommer un peu de chiffres pour tenir compte justement de ce réel, qu'on soit bien d'accord ensemble au moins sur le diagnostic de ce à quoi nous faisons face actuellement.

D'abord, premier chiffre qui va de soi, en un sens le plus important, car la démographie fait l'histoire à bien des égards, entre 2016 et 2020, le Territoire de Belfort a perdu 4 000 habitants, soit 1 000 habitants par an. Ça n'est pas une première dans l'histoire, il y a deux précédents : le lendemain de la Première Guerre mondiale et le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. En dehors de ces périodes-là, la population de notre département a cru à toutes les périodes considérées. Aujourd'hui, si on regarde la carte de France, de l'évolution démographique des

différents départements sur cette période considérée, 2016 à 2020, il y a une vingtaine de départements qui perdent de la population dont le nôtre, aux côtes, j'en cite quelques-uns et pas tous, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, des Vosges et de la Sarthe. Je n'ai pas besoin d'aller beaucoup plus loin pour que l'on comprenne de quoi je veux parler. Les départements en France qui perdent de la population dans les proportions dans lesquelles nous perdons de la population depuis maintenant sept ou huit ans, sont des départements, pour ceux que je viens de citer, qui n'ont aucune infrastructure métropolitaine ou très peu, qui sont marqués par une profonde ruralité, qui n'ont pas l'autoroute A36, qui n'ont pas la gare TGV, qui n'ont, la plupart du temps, pas un hôpital de l'envergure de l'hôpital médian, qui n'ont pas les salles de concert comme l'Axone, là je parle Nord Franche-Comté. Enfin, vous voyez de quoi, évidemment, je veux parler. Et à ce titre, notre effondrement démographique est encore plus inquiétant parce que, nous, nous avons ces équipements-là.

Deuxième constat, notre population est donc en diminution sévère, notre population vieillit. Ce n'est pas le propre du Territoire de Belfort, mais par rapport au phénomène national, nous sommes dans une perspective plus inquiétante qu'au niveau national. La jeunesse représentait 26 % de la population en 2007, ils ne sont plus que 22 % aujourd'hui. Les 60 - 75 ans représentaient 12 % en 2007, ils sont 18 % en 2022. À cela, il faut ajouter l'isolement des familles puisqu'aujourd'hui, en 2022, 48 % des ménages sont composés d'un seul adulte. Pour une part, ça s'explique par la croissance des familles monoparentales, mais c'est un sujet qui a des conséquences sociales évidentes, je n'insiste pas. Et puis l'augmentation des personnes âgées, je souligne que dans la ville de Belfort, c'est 62 %, nous sommes en accroissement aussi là-dessus puisque les personnes isolées étaient 46 % en 2013 et 48,5 en 2022.

Donc notre population vieillit, notre population diminue et notre population s'appauvrit. Les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, vous venez d'en parler tout à l'heure, ont augmenté de 36 % entre 2008 et 2020. Le budget en 2015 qui était consacré, était de 13,2 millions d'euros, si j'en crois le BP 2024, je ne parle pas des BP 2020 et 2021, on est aux alentours de 21 millions d'euros.

La diminution des logements sociaux dans le département, c'est passé de 14 650 en 2012 à 13 900 en 2022.

L'évolution des aides FSL, mais je n'insiste pas, d'autres viendront sur le sujet. Il y avait 2 785 aides FSL en 2014, nous sommes à 1 019 en 2020.

L'augmentation des inégalités de revenus d'abord, les 10 % les plus pauvres ont vu leurs revenus augmenter en 10 ans de 3 %, le revenu médian a augmenté de 20 %, pour les 10 % les plus riches leurs revenus ont augmenté de 25,4 %. Cet effet élastique est deux fois plus important qu'au plan national. Les ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté, c'est désormais 14,8 % dans le département. Je ne parle pas de la situation à Belfort où nous avons dépassé le quart de la population. Plus 24 % d'allocataires au RSA entre 2008 et 2022.

En 2004, le taux de chômage dans le Territoire de Belfort était inférieur à la moyenne nationale, et ce en continu depuis les années 80. Nous sommes aujourd'hui le quinzième département de France avec le taux de chômage le plus élevé, 11 500 demandeurs d'emploi dans le Territoire de Belfort en 2023 au titre des catégories A, B et C.

Donc je l'ai dit, je n'insiste pas plus, j'ai donné assez de chiffres, notre population diminue, vieillit et s'appauvrit. J'aurais pu ajouter d'autres constats sur la perte d'emplois industriels cruelle dans

un territoire dont c'est l'identité en termes économique depuis le dix-neuvième siècle au moins. Il faut nommer les choses, ils ont dit que mal nommer les choses, c'est ajouter à la misère du monde, appliquons-nous à les nommer correctement, un département comme le nôtre, doté des équipements qui sont les siens, dont la population diminue, vieillit et s'appauvrit, ça signifie un territoire en plein décrochage. On peut l'appeler comme on veut, on peut faire semblant de ne pas regarder cela, mais c'est cette réalité-là à laquelle nous sommes confrontés.

Tout cela se traduit par des charges parce que vous n'êtes pas responsable de tous les malheurs du monde, Monsieur le Président, évidemment, on essaie de ne pas se réfugier dans les excès. Donc cela se traduit par des charges accrues considérables pour notre collectivité, je prends cinq exemples parmi les dépenses sociales. En 2006 et 2021, l'APA à domicile est passée de 8,3 à 10,2 millions d'euros. Le RSA, de 12,9 à 27,1. L'APA en établissement, de 3 à 5,6. La PCH, de 736 000 à 2 millions d'euros. L'ASE, de 10 à 16,7 millions et en réalité à 21 demain, plus du double. Au total, l'ensemble de l'impact des dépenses sociales, pour le budget du Département, a quasiment doublé entre 2006 et 2021 au moins sur les 5 postes que je viens d'évoquer puisqu'on est passé de 35 millions d'euros à un peu plus de 65 uniquement sur ces 5 postes, je ne parle pas du reste.

C'est dans ce contexte social et économique que se présente notre budget 2024. Je veux préciser dès à présent que nous ne nous contentons pas de formuler des critiques, car nous en avons quelques-unes, vous l'imaginez. Nous nous sommes efforcés, autant que possible, de formuler des propositions traduites par quinze amendements que je vais vous remettre, qui visent à corriger ce que nous estimons être parfois des curiosités, des anomalies ou des injustices, de façon à ajuster le budget qui nous est proposé. Évidemment, si nous avions dû, mais les citoyens du Territoire de Belfort en ont décidé autrement, faire le budget à votre place, il serait très différent du vôtre, mais c'est logique, nous n'appartenons pas aux mêmes trajectoires politiques et nous ne défendons pas nécessairement les mêmes idées. Donc les amendements qu'on présente, je le redirai en conclusion, sont vraiment des ajustements, il ne faut pas les voir autrement.

Il faut ajouter à tout ce que j'ai dit évidemment un élément massif du contexte économique national, c'est l'inflation qui est de l'ordre de 4,5 à 5 % en année glissante, pour l'alimentation, je souligne qu'on est à presque 10 %. Alors vous avez répété notamment lundi, vous l'avez moins dit aujourd'hui, que vous feriez un budget prudent. Oui, mais vous nous l'aviez dit 15 fois lundi, j'ai retenu, c'est bien la répétition, c'est la pédagogie, quand on parle à des esprits simples comme les nôtres, il faut répéter beaucoup ! Mais je note une chose d'abord, c'est qu'en dépit des propos d'angoisse qui parsèment parfois la littérature budgétaire qui nous est soumise, les recettes de fonctionnement progressent, certes modestement par rapport à l'inflation, mais elle progresse.

Je veux souligner une chose, c'est que vous déplorez le maintien de la dotation globale de fonctionnement, mais il ne faut peut-être pas s'attendre à ce qu'elle augmente, je rappelle qu'elle est indexée notamment sur la population, dans un département qui perd des habitants, là, ce serait quand même une curiosité et une étrangeté. Donc déjà qu'elle se maintienne alors que nous perdons des habitants, je dirais que l'on pourrait espérer mieux, mais que ce n'est pas si mal. Les autres dotations, notamment des recettes fiscales, progressent à hauteur de l'inflation ou davantage. Je souligne que dans les dotations qui nous sont apportées, un certain nombre d'entre elles, je pense aux DMTO, FSD, FSID, le décrochage social du territoire est manifeste puisqu'il se traduit par l'augmentation des dotations de péréquation et de solidarité. En gros, plus on est pauvre, plus on perçoit. Et cela vient attester tout ce que j'ai dit précédemment. Les recettes de fonctionnement progressent légèrement, celles d'investissement doublent, elles sont de quatre à

huit millions d'euros. Donc je dirais que côté recettes, il n'y a pas de loup, on a connu des périodes plus fastes, mais globalement on n'est pas si mal loti.

Dans le détail des politiques publiques qui nous sont proposées, je veux relever quelques curiosités et des choses avec lesquelles nous ne sommes pas vraiment d'accord. D'abord sur les politiques sociales, la baisse de la subvention aux centres socioculturels de moins 40 %, là, j'ai la mâchoire qui se décroche. Dans le contexte actuel, les actions santé et PMI en baisse de 4 %, là aussi, dans le contexte actuel, au regard de ce que vous nous avez dit lors des dernières séances et de nos précédents débats, je trouve cela très étonnant.

L'hébergement des mineurs, on voit sur une période assez récente, entre 2017 et aujourd'hui, un décrochage assez significatif, nous en avons parlé brièvement lundi, d'une parité qui existait en 2017. Je donne les chiffres de souvenir, il y avait 187 enfants en milieu familial et 188 en structure, donc vraiment l'équilibre parfait. Aujourd'hui, l'année dernière, on a 172 enfants en famille, donc moins qu'en 2017, et 280 en structure. Je veux développer ce point deux minutes parce que j'ai rétabli quelques calculs, mais sans doute que Madame DINTINGER pourra corriger les inexactitudes ou bien les approximations qui pourraient être les miennes. Et une augmentation assez importante du nombre d'enfants, vous l'avez soulignée, puisqu'on est passé de 375 à 450 dans cette même période, qui sont pris en charge soit en milieu familial, soit dans les structures. J'ai parlé du doublement du coût de cette politique qui évidemment nous incombe et nous pensons évidemment qu'il est de notre devoir d'assumer, il n'y a aucune difficulté à ce sujet. Mais le décrochage dès la prise en charge des enfants en milieu familial par rapport aux structures, avec l'augmentation du volume d'enfants, nous conduit aujourd'hui, après la fermeture de la Villa des Sapin, à engager des investissements nouveaux de MECS que nous soutenons évidemment, pas de difficulté là-dessus.

Mais rien ne nous interdit de réfléchir à l'avenir avec la trajectoire qui est actuellement la nôtre. Ce n'est pas un enjeu polémique entre nous parce que ce serait complètement stupide de notre part de jouer sur ce genre de chose, nous jetons des idées au débat et après, chacun en fait son miel. Mais je pense que nous avons un devoir tous ensemble de réfléchir à comment nous pouvons rééquilibrer pour retrouver à terme, ça prendra du temps on ne va pas se mentir, la parité et l'équilibre de la prise en charge des enfants en famille. D'autant qu'elle a quelques vertus qu'il faut souligner par rapport à la prise en charge en structure parce qu'évidemment, dans un certain nombre de cas on ne peut pas faire autrement, le placement en famille ne permet pas de répondre à toutes les difficultés et les pathologies auxquelles nous sommes confrontés. Mais je souligne ça, c'est qu'un enfant pris en charge en milieu familial, en moyenne, doit coûter aux alentours de 30 000 euros par an à la collectivité, quand dans les centres et les établissements, on est au double, voire plus du double. Donc ça a un impact budgétaire considérable que j'ai calculé, mais à la louche. Si demain, nous arrivions à transférer les 50 enfants qui sont en structure dans les familles pour avoir l'équilibre, comme on en a 450 ça ferait 220, ça ferait économiser en budget de fonctionnement plus d'un million d'euros par an au Département.

Florian BOUQUET : Faites le VRP du métier, ce serait quand même bien parce que je ne vous ai jamais entendu...

Bastien FAUDOT : Vous avez décidé d'être désagréable tout de suite ? C'est dans vos habitudes, je sais que ça ne vous demande pas d'effort, mais ce n'est pas grave, Monsieur le Président.

Cédric PERRIN : Vous, ça vous demande des efforts d'être beaucoup trop long...

Bastien FAUDOT : Beaucoup plus. Si dépenser 190 millions, vous pensez que ça doit se faire en 5 minutes... Sommes-nous dans une chambre d'enregistrement ?

Cédric PERRIN : On n'est pas au théâtre, Monsieur FAUDOT, vous jouez un rôle.

Bastien FAUDOT : Mais Monsieur le Sénateur, je ne joue pas de rôle, je viens sur des sujets très précis.

Cédric PERRIN : À écouter, c'est usant, vous ne pouvez pas imaginer...

Bastien FAUDOT : Mais, Monsieur le Sénateur, si vous n'êtes pas content, il ne faut pas vous présenter aux élections.

Cédric PERRIN : Je ne suis pas élu pour être obligé de vous écouter. Vous pouvez continuer, mais soyez concis, ce serait bien.

Florian BOUQUET : Allez au but, posez la problématique, Monsieur FAUDOT et puis on met aux voix.

Bastien FAUDOT : Mais vous pourrez râler autant que vous le voudrez, j'irai jusqu'au terme de mon propos.

Cédric PERRIN : À un moment donné, il y avait un règlement intérieur pour cette assemblée, moi, je suis ici depuis 2001, quand j'étais dans l'opposition, on n'avait pas la parole pendant deux heures. Il y avait un règlement qui permettait de limiter un peu la prise de parole.

Discussion à plusieurs hors micro

Florian BOUQUET : Allez, posez votre question, Monsieur FAUDOT, terminez, expliquez-nous votre plan d'action pour recruter des assistantes familiales.

Cédric PERRIN : Que l'opposition s'oppose, je suis d'accord, mais...

Florian BOUQUET : Expliquez-nous votre plan d'action pour recruter massivement des assistantes familiales, on les embauche sur le champ.

Bastien FAUDOT : Vous ne me ferez pas taire. Monsieur le Sénateur, vous apprendrez une chose que vous semblez ignorer, c'est que la loi permet effectivement de limiter le temps de parole et de l'encadrer dans le cadre d'un règlement intérieur, sauf sur les débats budgétaires, « plouf » ! Donc la prochaine fois, révisez vos fiches avant de vous exprimer. Comment ? Pour vous, certainement pas.

Discussion à plusieurs hors micro

Florian BOUQUET : On peut avancer, s'il vous plaît, qu'on mette aux voix vos 15 amendements et puis qu'on avance.

Bastien FAUDOT : Donc, Monsieur le Président, je continue. Les dépenses de logement diminuent, pardon ? Mais il est infernal ! Mais allez boire un coup, détendez-vous.

Florian BOUQUET : On peut avancer, s'il vous plaît, qu'on mette aux voix vos 15 amendements et puis on continue.

Bastien FAUDOT : Moins 14 % en fonctionnement, moins 22 % en investissement sur les dépenses de logement. Le dispositif « Habiter mieux » dédié à la rénovation énergétique, je souligne qu'il est plafonné à une dépense de 20 000 euros et c'est avec cela que nous allons imaginer les politiques publiques nécessaires en matière de rénovation énergétique. Quand le dispositif Passeport Accession 90, qui est une aide et une subvention directe à l'acquisition pour les primo-accédants à la propriété, sera de 800 000 euros. Je mets en vis-à-vis ces deux dépenses.

L'enseignement supérieur à la recherche en fonctionnement est plafonné à 100 000 euros. L'éducation, l'augmentation du budget est très inférieure à l'inflation. Culture et patrimoine, inférieure à l'inflation. Je souligne l'abandon que je regrette du prix littéraire des collégiens. Et jeunesse, sport et vie associative, c'est le chapitre en fonctionnement, moins 7 % quand vous avez prétendu dans votre présentation que l'on maintenait l'effort sur ce chapitre-là.

Aménagement du territoire : moins 4,5 % en fonctionnement. Moins 10 % par exemple en fonctionnement et moins 17 % en investissement sur les espaces naturels sensibles. La sensibilisation à l'environnement : moins 7,5 %.

Le patrimoine départemental en revanche : plus 49 % en fonctionnement, plus 14 % en investissement. À ce sujet, j'ai une question : les locations immobilières bondissent de 500 %, j'aimerais juste en avoir l'explication. Le futur centre d'entretien des routes pour lequel vous programmez une dépense d'investissement de 150 000 euros pour les études pour l'année qui vient, avec un projet que vous nous avez expliqué quand on s'est vus lundi. Nous avons une interrogation à ce sujet, pour ne rien vous cacher, parce que je ne suis pas sûr d'avoir compris quel était votre point de vue, l'utilité et la justification d'engager un investissement qui sera au total, au bas mot, de 3,5 à 4 millions d'euros. Cela puisqu'il y a 3,2 millions d'euros d'acquisition en gros, c'est ce que vous nous avez dit, plus les aménagements, les frais d'études, etc., on sera bien dans cette épure-là. Aujourd'hui, pour ce que j'en sais, et depuis de très nombreuses décennies, on est organisé avec quatre centres d'entretien routier dans le département, deux au nord notamment du fait de l'enneigement, c'est évident, sur le massif vosgien et le piémont du massif vosgien. Je n'ai pas compris quelle était la nécessité d'investir autant d'argent pour un dispositif qui marche, c'est un service qui semble donner entière satisfaction à la population, qui a des savoir-faire depuis très longtemps et sur lesquels ça semble marcher bien, mais sans doute nous répondrez-vous.

Sur les moyens, là, je ne veux pas jouer sur les mots, mais moi quand j'entends masse salariale, charges, poids des prélèvements obligatoires, je me dis : « Monsieur BOUQUET devrait faire de la poésie plutôt que de la politique » parce qu'en fait, on est dans le champ lexical de la surcharge pondérale en permanence. C'est à mon sens une drôle de façon de valoriser le sens de l'action publique, de valoriser le sens des services publics, de valoriser l'engagement quotidien des fonctionnaires de cette collectivité et d'autres, et l'investissement mutualisé de nos concitoyens. Vous avez expliqué brièvement tout à l'heure, mais on a eu la même surprise que vous, sur la revalorisation des contrats d'assurance de plus 27 %, ce qui paraît tout à fait exorbitant. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus, pourquoi ? Et si vos assureurs vous disent : « Allez voir ailleurs », allons voir ailleurs, j'imagine que c'est une hypothèse que vous avez envisagée.

Sur la communication, vous affichez une baisse de 4 % par rapport à 2023, mais par rapport à 2021, c'est + 88 %. Le budget primitif 2021 prévoyait en dépenses de communication

640 000 euros. Nous sommes en 2024 avec un budget primitif à 1,2 million d'euros, soit une augmentation, je l'ai dit, de 88 %. Certes, et nous l'avons d'ailleurs soutenu, les festivités du centenaire justifiaient une augmentation très significative du budget dédié à la communication, ça allait de soi et, encore une fois, nous l'avons soutenu. Mais le centenaire, c'est une fois, on ne refait pas le centenaire chaque année, or le budget communication a été augmenté au-delà d'1,2 million et maintenu à 1,2 million, il n'est pas revenu à l'épure initiale, c'est-à-dire aux alentours de 600 à 650 000 euros en année pleine les années précédentes 2021. Et là, dans le contexte actuel, quand on voit les diminutions d'un certain nombre de chapitres que j'ai évoqués sur les dépenses sociales notamment, le FSL et bien d'autres, que la même collectivité se permette, s'autorise de prévoir le maintien du doublement des dépenses de communication par rapport aux années qui précèdent 2021, on tombe de l'armoire ! Je ne sais pas dans quel monde vous vivez, mais quelle crédibilité allez-vous avoir demain pour expliquer aux citoyens de ce département qu'il faut serrer la ceinture, on se la serre haut la ceinture dans cette collectivité. Franchement, ça, ça me met en colère parce que je ne comprends même pas comment vous osez le proposer, vraiment.

En conclusion, je l'ai dit, on a un département dont la population diminue, vieillit et s'appauvrit, et qui a entamé un décrochage considérable, il faut réagir vite, il faut un sursaut. Et le budget qui nous est présenté nous ne paraît pas correspondre au sursaut face à l'ampleur de la difficulté, nous ne pourrions pas porter toutes les réponses tous seuls, on le sait très bien. Mais la question est quand même de savoir comment, notamment en matière d'investissements structurants, on peut contribuer, pas tout seul, à redynamiser notre territoire, à implanter des infrastructures qui ne se contentent pas de gérer la pauvreté, mais à organiser. Investir pour une MECS et une pouponnière, très bien, on a voté pour et on ne le remet pas en cause, mais il y a quand même des enjeux. Où met-on des enjeux aujourd'hui de transition vers un nouveau modèle de développement économique, environnemental, social, il y a un enjeu considérable autour de la relocalisation de l'économie et de l'économie de production tant en matière agricole qu'industrielle. Certes, vous nous répondez qu'on n'a plus la compétence développement économique, mais ça ne nous empêche pas dans un certain nombre de domaines, des prises de participation foncière à la jonction, nous ne sommes pas contre. Cela ne nous empêche pas d'intervenir dans des cas de fonction support en matière d'aménagement du territoire, de service public, d'éducation, de tourisme, de politique agricole, de politique environnementale, tout ça participe à l'attractivité de notre territoire et là-dessus, franchement, on reste sur notre faim. On a repéré des anomalies, je l'ai dit, des inégalités, des choix qui nous paraissent peu compréhensibles.

Les amendements que nous proposons sont de simples ajustements, je l'ai dit, qui ont un impact budgétaire global très raisonnable : plus 234 290 euros en fonctionnement sur un budget de fonctionnement de 165 millions d'euros, soit 0,14 % du budget. Et en investissement : plus 1,45 million d'euros essentiellement injectés dans l'économie locale, mais ma collègue vous l'expliquera quand elle vous présentera ces projets d'investissement sur un programme d'investissement global d'environ 25 millions d'euros, soit 5 % du volume du budget. Nous estimons que le budget, tel qu'il nous est proposé, manque cruellement d'imagination, qu'il n'est pas à la hauteur des défis que j'ai décrits dans la première partie de mon propos. Et nous proposons d'en parler au gré des amendements dont on vous a proposé et présenté l'ensemble là et qu'il faudrait remettre à l'ensemble des élus, si vous le voulez bien. Je vous remercie.

Florian BOUQUET : Très bien, merci. De toute façon les amendements auraient dû être présentés lorsque je vous ai tendu la main au moment des orientations budgétaires. Déjà vous n'étiez pas là et ensuite, personne n'a égrené les différentes idées, je peux ressortir le compte-rendu que vous

avez adopté à l'unanimité en début de séance, il n'y a eu aucune proposition venant de votre part qui a été formulée. Et aujourd'hui, vous arrivez avec un contre-projet de budget et vous voulez nous faire croire qu'il faut l'adopter sur-le-champ, c'est quand même un peu fort de café votre manière de faire ! Donc moi, sans même les regarder, je vais vous dire une chose, le budget est construit et donc il sera présenté comme tel.

Je voudrais quand même répondre à un certain nombre de points parce que j'ai bien entendu votre « prêchi-prêcha », c'est vraiment le département où il ne faut pas venir s'installer. Moi, je constate une chose, Passeport Accession 90 par deux fois on a dû abonder la ligne, on a frisé le million tellement on a été victime de notre succès, près de 300 jeunes de notre département on fait le choix de s'installer dans notre département. Et vous allez nous expliquer qu'il n'y a pas d'avenir ? Mais il n'y a que vous qui voyez l'avenir en noir, on a des jeunes qui ont investi, qui ont payé des frais de notaire et qui ont obtenu un coup de pouce pour s'installer dans le département et je m'en réjouis. Je vais vous expliquer, parce qu'on a un département avec un fort potentiel, on a un département où les jeunes peuvent faire leur école publique, lycée, leurs études supérieures, l'UTBM qui a été primée au niveau national et international, ils peuvent aller à l'ESTA. Ils peuvent aussi faire des carrières à l'international, ils peuvent aller promouvoir les savoir-faire de nos entreprises et les savoir-faire sont nombreux, ils ont un savoir-faire qui relève du talent et de la prouesse technologique, le TVG le futur, je relève aussi l'hydrogène, les turbines, on a un savoir-faire extraordinaire. Au lieu de tirer sur l'ambulance, vous devriez vous réjouir de cette dynamique.

La population décroît de 0,5 % par an, sur une population de 145 000 habitants on perd 0,5 habitant par an. On déconstruit massivement des immeubles qui ne sont plus au goût du jour, on ne reconstruit peut-être pas dans les mêmes jauges parce qu'on a un marché immobilier qui est plutôt détendu, mais il y a des biens qui ne trouvent pas preneur. Et je suis heureux aujourd'hui qu'il y ait des jeunes qui s'engagent dans des biens de plus de 15 ans, qui croient en l'avenir de leur territoire, qui savent qu'ils peuvent se former, apprendre des métiers, travailler dans l'hydrogène, c'est ça l'avenir.

Et moi, je crois en l'avenir du Territoire de Belfort. Vous ne croyez même pas dans le département qui vous a vu naître, je trouve ça vraiment d'une grande tristesse. Moi, je suis quelqu'un d'optimiste, je crois en l'avenir du Territoire de Belfort. La population du Territoire de Belfort et de la ville de Belfort a explosé au moment de 1870, dont notre population est relativement récente, elle a connu un grand *boom* après les années 68. On a connu un *boom* qui était bien supérieur à celui de la région, bien supérieur aussi à la progression de la population nationale et là, vous n'étiez pas né. Mais aujourd'hui, constater une décrue de 0,5 %, dire que tout va mal, qu'on ne peut pas se former, qu'on ne peut pas créer un destin de vie et un projet de vie dans le Territoire de Belfort, je trouve que vous tirez sur l'ambulance, c'est indécent de la part d'un élu de la République, c'est ne pas croire en l'avenir de notre département et je suis vraiment malheureux pour vous, j'en suis triste.

Bastien FAUDOT : Mais...

Florian BOUQUET : Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur FAUDOT, donc vous me laisserez parler jusqu'au bout. Et ensuite, sur l'évolution de notre département, il y a de très bons signes, on a misé sur l'hydrogène, on a misé sur la logistique, toutes les communes du département disposent de la technologie fibre très haut débit, c'est ça qu'il faut voir. Il y a des départements qui sont dans la diagonale du vide, nous, on n'est pas dans une situation de désespérance. Ce budget a une section d'investissement qui a un très haut niveau, 24 millions d'euros. Et on a aussi des

dépenses sociales, effectivement il y a des personnes qui méritent d'être aidées pour des problématiques de pauvreté, d'enfance, de famille, de parenté. La encore, les salaires du Conseil Départemental doivent répondre présents.

Mais il y a aussi de l'accompagnement social pour des personnes âgées, ces personnes-là, moi, je les aime et j'en envie qu'on leur propose aussi de pouvoir se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile. Ce n'est pas un signal de faiblesse ou d'appauvrissement, bien au contraire, ces personnes ont fait la prospérité industrielle du Territoire de Belfort, elles ont contribué aussi à la transmission des savoir-faire. Aujourd'hui, je suis heureux qu'on puisse investir massivement dans des maisons de retraite, dans des structures, faire en sorte que le restant à charge des familles soit le plus faible possible.

Je suis heureux que le Territoire de Belfort, s'il a 10 % de ses ressortissants qui sont affiliés à la MDPH, c'est un pas important qui est fait à destination des populations handicapées. Je suis heureux d'avoir initié le Territoire de Belfort dans la démarche du 100 % inclusif, ce n'est pas un signe de pauvreté, ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est un grand pas vers les autres.

Sur l'enfance, bien évidemment que l'accueil institutionnel coûte plus cher que l'accueil en famille d'accueil. De nombreuses familles d'accueil ont baissé les bras au lendemain du Covid, c'est de votre faute ? C'est de la mienne ? Ce n'est pas la nôtre, on l'a subi et dans ces cas-là, plutôt que de se résigner, Monsieur FAUDOT, je compte sur vous pour aller promouvoir ces beaux métiers du social. Je compte sur vous aussi pour aller inciter des mères de famille, une fois leurs enfants élevés, oui, ça fait sourire, vous avez tort... Je compte aussi sur des familles qui s'engagent pour accompagner des enfants plus malchanceux dans la vie. Il y a eu des situations extrêmement difficiles, on a de nombreuses ordonnances de placement parce qu'il y a de nombreuses familles qui souffrent.

Marie-France CEFIS est impliquée aussi à l'IRTS, l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux, les promotions sont à mi-régime, ce n'est pas votre faute, ce n'est pas la mienne non plus, c'est une situation qu'on subit. Et alors là, on essaie de faire en sorte de promouvoir aussi le Territoire de Belfort, de recruter, c'est de l'engagement personnel que je voudrais saluer aussi de la part de la Vice-présidente en charge de l'action sociale. On est dans le dur, on est dans ce qui est éprouvant sur le plan humain et on devrait tous être unis, resserrés pour promouvoir le territoire, les recrutements. Mais si demain, vous avez des assistantes familiales à me présenter, je vous le dis, on les embauche parce que le destin de vie d'un enfant est plutôt dans une structure familiale que dans une structure institutionnelle. Mais quand bien même le volume augmente, il faut répondre à ces problématiques, au phénomène de lassitude des assistantes familiales qui sont âgées, qui ont déjà élevé leurs propres enfants et qui s'engagent auprès d'enfants placés par la République. Ces femmes-là, il faut les soutenir. Il y a eu tout un travail de revalorisation des métiers, c'est un rapport qui a été présenté dans cette assemblée, dès le premier enfant gardé on touche déjà le SMIC, c'était un grand pas par rapport à ce qui se faisait autrefois.

Et après, il y a cette problématique des effectifs, il y a deux problématiques. La première est propre au Territoire de Belfort où l'on fait un gros travail de prévention, mais il y a des situations détectées et on fait en sorte de protéger, malheureusement il y a encore 38 ordonnances de placement qui ne sont pas exercées. Et ensuite, il y a un autre fait et celui-là est beaucoup plus discutable, c'est celui des négligences de l'État. Les incuries de l'État sur la santé mentale des enfants qu'on va retrouver dans le champ du social, il y a la problématique de la délinquance juvénile qu'on va retrouver également dans l'enfance, chez nous dans le social. Après, il y a la problématique des flux migratoires qui sont de la compétence exclusive de l'État, ce n'est pas de

vosre fait, ce n'est pas du mien. Mais malgré tout, en local, je dois le gérer et je fais du mieux que je peux avec les moyens, les ressources dont on dispose.

Alors, je voudrais vous dire une chose, je rends hommage déjà à la totalité des agents du Conseil Départemental, je l'ai fait à la fin de ma présentation parce que je sais pouvoir compter sur l'intensité de leur engagement. Ce sont des personnels qui souffrent, qui s'engagent, le soir ils ne dorment pas tranquille parce qu'ils ont le sentiment du travail inachevé, parfois incomplet, il y a toujours la part d'incertitude, il se produit des faits divers toutes les semaines, plus on attend, plus on s'en rapproche. Face à ça, le Conseil Départemental investit, vous avez raison de soutenir l'exécutif que ce soit sur le projet de pouponnière, que ce soit sur le projet d'enfance, mais il faut aussi soutenir l'exécutif à recruter des assistantes familiales. Alors, ne tirez pas sur l'ambulance, Monsieur FAUDOT.

La volonté du Conseil Départemental est d'adapter nos outils à une conjoncture qui est défavorable, ce n'est pas propre au territoire, c'est pour tous les départements de France. Après, il y a aussi la nécessité d'adapter nos outils, la communication, les outils d'aujourd'hui ne sont pas du tout les mêmes que ceux d'il y a 20 ans, il faut évoluer aussi avec votre temps. Aujourd'hui, on est passé à l'ère du digital, Monsieur FAUDOT, et le papier n'a plus tout à fait sa place, ce n'est plus pareil, on ne fait plus de *flyers*, on fait du digital et on va toucher les gens sur la version numérique, les liens de communication ne sont plus les mêmes, les profils d'emploi ne sont plus les mêmes, les temps ont évolué. Alors si vous êtes vieux avant l'heure, c'est bien dommage, mais pour un élu, il faut aussi savoir évoluer avec son temps. Alors bien sûr le budget communication, rien que le tiers du montant que vous annoncez, c'est déjà l'impression papier pour le VLT, « Vivre le Territoire ». Sur la communication, on a presque 200 000 euros rien que pour la promotion des métiers du social, c'est une campagne qui a été lancée pour revaloriser les métiers, faire valoir le côté humain. Et ça aussi, ça a un coût parce que si vous voulez qu'on recrute des assistantes familiales, si vous voulez qu'on recrute aussi des travailleurs sociaux dans notre Département, il y a toute une opération de démarchage et de valorisation des métiers. D'ailleurs, vous avez des profils qui sont exposés à l'entrée, il serait bon aussi de poser vos yeux dessus parce qu'on est vraiment et clairement dans l'humain.

Sur la masse salariale, je vous le dis très clairement, je ne vous ai pas dit que c'était une contrainte ni une charge, tout ce que j'ai dit, c'est que c'était décidé au niveau national et qu'on laissait le soin au Département de s'adapter pour financer. Je connais le professionnalisme de mes agents, je connais l'intensité de leur travail, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous en matière de management et de reconnaissance et de valorisation des métiers et des agents sur le plan individuel. Je n'ai pas besoin de vos conseils, vous n'avez jamais managé, vous n'avez jamais géré, vous n'avez jamais décidé dans une collectivité, même la plus petite qui soit, je ne suis même pas sûr que vous preniez des décisions dans la structure que vous dirigez. Alors, Monsieur FAUDOT, un peu d'humilité s'il vous plaît avant de viser les personnes, les titres et les fonctions. Respectez au moins le travail qui est fait parce qu'en m'attaquant, en vérité vous attaquez l'ensemble des agents du Conseil Départemental, les métiers qui sont exercés, c'est ça que vous attaquez et je trouve ça pitoyable. Et cela à l'heure même où il y a de la souffrance humaine, que ce soit dans le champ du handicap, que ce soit dans le champ social, les situations sociales familiales sont très difficiles. Aujourd'hui, on devrait rester unis, envoyer un signal d'union pour faire en sorte que l'année 2024 se passe de la manière la plus apaisée. Et vous croyez que par votre posture et votre contre-projet de budget, vous allez faire avancer notre collectivité ? Mais c'est irresponsable, souriez, Monsieur FAUDOT, vous n'êtes pas digne d'exercer une responsabilité. Je prie le soir pour que vous ne soyez pas Président du Conseil Départemental parce que déjà rien que votre mode de

management serait inconvenant vis-à-vis de nos agents, il sera différentes missions. Voilà, Monsieur FAUDOT, la vérité.

Alors moi, je vais vous dire une chose sur le projet budget, oui, il est fait avec prudence, il est fait avec réalisme, la détresse est intense, il y a de nombreuses personnes qui souffrent dans ce département, même ceux qui travaillent souffrent. C'est la raison pour laquelle dans ce budget, on a voulu aussi le maintien du tarif solidaire pour les cantines avec le zéro euro pour les situations les plus dégradées, 0,97 centimes d'euro pour ceux qui sont le taux au-dessus. Voilà, c'est ça garder cette unité dans ce Département. L'enseignement supérieur, dire qu'on ne met pas un euro sur l'enseignement supérieur... On a mis 100 000 euros pour l'ESTA en fonctionnement, 50 000 euros en section d'investissement. Éco-campus qui monte en charge, pour les travaux ce n'est pas moi qui ai les mains sur les manettes, aujourd'hui Éco-campus, c'est un projet de 34 millions d'euros, il y a 2 millions financés par le Conseil Départemental. Pour la seule année 2024, je n'inscris que les budgets pour lesquels nous serons appelés, forcément je ne vais pas vous afficher deux millions d'euros, je ne serai pas appelé à hauteur de deux millions d'euros sur Éco-campus cette année. Et moi, j'ai aussi le souci de la sincérité des comptes et des crédits que j'engage, si je ne décaisse pas deux millions d'euros sur Éco-campus en 2024, je vous affiche le montant pour lequel nous serons appelés, pas plus ni moins, autrement votre pratique s'appelle la « gonflette », moi, ce n'est pas ma pratique. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je suis capable de vous présenter une section d'investissement avec 4,9 millions d'euros et je peux vous assurer que ces crédits d'investissement seront consommés à hauteur de 78,81 % pour l'exercice 2024 comme on va le présenter sur le prochain compte administratif pour l'exercice 2023.

Ensuite, adapter nos outils, bien sûr ça nécessite aussi de créer les conditions de travail favorables pour nos agents. Je me rappelle qu'en 2015, nous avons commencé par le centre de maintenance, route de Froideval à Danjoutin, ils travaillaient dans un garage qui était extrêmement délabré, qui ne répondait même pas aux normes de sécurité. Pour être un gars de l'industrie par mon profil de technico-commercial, je peux vous assurer que c'était vraiment Zola. Aujourd'hui, ils ont un équipement qui a coûté 800 000 euros en 2016, ils ont un équipement qui est flambant neuf. Voilà la volonté du Conseil Département sur le centre d'exploitation des routes. Effectivement on a un site qui est rue de Soissons avec des toits amiantés, des enrobés dans la cour qui sont amiantés, avec des enveloppes énergétiques qui sont inexistantes. Et donc aujourd'hui, il a été fait le choix de céder les biens à la Ressourcerie 90 pour lui permettre d'investir dans un outil, d'investir pour l'insertion professionnelle par l'activité économique. Je rappelle que la Ressourcerie 90, ce sont 450 équivalents temps plein qui travaillent sous couvert de l'insertion aux côtés du Département. Après, il y a un autre CER, un autre centre d'exploitation des routes, qui se trouve à Saint-Germain-le-Châtelet et là, la Communauté de Communes envisage de faire du développe éco sur ce secteur-là et donc c'est l'opportunité pour le Département de rassembler deux centres d'exploitation des routes. La problématique que vous soulevez sur l'enneigement du Ballon d'Alsace, c'est le CER de Giromagny et celui-là, il reste, il ne bouge pas. Et par rapport à l'emplacement qui a été choisi sur les hauts de Belfort, c'est un emplacement de premier rang qui permet de desservir facilement les activités des centres d'exploitation des routes à la fois sur la partir nord du département, mais aussi de Belfort et de toute la couronne belfortaine. Donc là encore, ça contribue à créer un outil de travail pour nos agents qui tient compte aussi de la féminisation de certains métiers, même dans la filière technique, qui tient compte aussi de certains profils et donc il s'agit de créer un outil de travail qui rassemblera sur un seul point deux centres d'exploitation des routes.

Après, il y a la Direction de l'environnement qui est installée au Faubourg de Montbéliard, où est la problématique environnementale sur le Faubourg de Montbéliard en milieu urbain ? Expliquez-

moi la logique. Donc là encore, il est question de déplacer sur Justice pour être plus précis, la Direction de l'environnement et il y aura également l'imprimerie, on se fait livrer des palettes dans une ruelle de Belfort centre-ville. Là encore, il s'agit d'apporter un équipement moderne pour une imprimerie qui se fait livrer une palette ou qui est amenée à faire des chargements pour les agents. Il y a aussi la Direction de la logistique qui sera concernée par un transfert sur les hauts de Belfort.

Vous l'avez compris, c'est une réorganisation de nos services qui va permettre aussi à la collectivité de s'adapter aux normes de performance énergétique sur les bâtiments tertiaires parce que là où ça se trouve, à la ZAC de la Justice, on touche le collège, ça tombe bien, c'est une propriété du Conseil Départemental et on touche également le réseau de chaleur de la chaufferie des Glacis. Et là encore, ça nous permettra de pouvoir chauffer notre bâtiment, 80 salariés, avec la chaudière biomasse des hauts de Belfort des Glacis.

Voilà une volonté, ça, c'est aussi une ambition qui est portée pas seulement pour les usagers et les habitants du Territoire de Belfort, ce projet-là est à destination de nos salariés qui effectuent des missions de service public à destination de nos administrés. Il s'agit aussi de répondre à la fois à ces normes de performance énergétique, d'apporter des outils, des équipements pour nos salariés pour qu'ils puissent travailler dans des conditions propres, à l'abri, dans des bâtiments adaptés. Et pour tout vous dire, vous avez tort de critiquer le projet parce que les Directions concernées se sont déjà rendues sur place et elles ont pu voir qu'avec la place et l'emplacement, il y avait des choses formidables à faire. Donc on peut me raconter ce qu'on veut... Donc effectivement, il y aura une acquisition qui est à venir parce que tout n'est pas ficelé, c'est la raison pour laquelle on a inscrit aussi des crédits pour de la location, il n'y a pas de sujets tabous, ils ne sont pas cachés, il y a des crédits qui sont inscrits en location le temps de finaliser un acte parce que créer un réseau de chaleur, etc., ça nécessite aussi des actes. Mais quand on n'est pas en responsabilité, on ne pas savoir ça, Monsieur FAUDOT, tout prend beaucoup de temps, c'est comme ça. Donc il y a des choses pour lesquelles il faut se positionner parfois vite parce que l'histoire ne repasse pas les plats et là en l'occurrence, je fais tout à fait preuve de sens des responsabilités qui m'ont été confiées. Et je ne souhaite pas qu'un jour elles vous le soient, voilà, j'ai dit. Madame JABER.

Samia JABER : Oui, Monsieur le Président et Chers collègues. Je crois qu'il n'est pas de bon ton que les esprits s'échauffent à ce point sur un moment important pour notre collectivité qui est le vote d'un budget de 189 millions d'euros. Non, on ne vote pas 189 millions en 5 minutes, qu'on y passe un peu de temps, 1 heure, 1 heure 30 de débat, c'est tout à fait normal et naturel.

Monsieur le Président, je voudrais quand même reprendre deux ou trois points. Qui vous a parlé de désastre ? Vous avez utilisé le terme « désastre », mon collègue a analysé le budget et vous a fait des remarques sur les manquements de ce budget, personne n'a parlé de désastre.

Qui vous a attaqué personnellement, Monsieur le Président ? Personne, les remarques qui sont faites, sont celles des propositions de votre budget, vous n'êtes pas, vous, attaqué personnellement. Donc vous devriez aussi éviter d'attaquer nos collègues personnellement cette fois-ci sur leur capacité à gérer ou non.

Le troisième point. Quand on critique le budget que nous présente la majorité, on ne critique pas le travail des salariés du Département, nous rendons, nous aussi, hommage à leur mobilisation quotidienne sur des sujets, des dossiers et des situations qui ne sont évidemment pas simples tous les jours. Donc, ne caricaturez pas l'opposition, l'opposition n'est pas là, comme le dit le sénateur, pour s'opposer, elle est là pour faire des propositions. Et puisque vous avez parlé d'unité, je vous

ai entendu, vous venez de dire : « Au lieu d'être unis, etc ensemble », c'est exactement ce que nous vous proposons.

Vous nous avez reproché de ne pas avoir fait des propositions lors du ROB, mais le ROB, ce sont des orientations budgétaires qui n'étaient pas chiffrées de façon précise. Et surtout, le Code général des collectivités locales, je ne vais pas vous l'apprendre aujourd'hui, mais il va falloir l'inscrire dans la tête de tous les membres de cette assemblée, prévoit des amendements dans le vote du budget. Il n'y a pas d'amendement, Monsieur le Président, prévu dans un ROB, c'est donc pour cela que nous faisons notre travail d'élus et nous arrivons avec des amendements.

Alors, je vous mets en garde aussi, Monsieur le Président, parce que j'ai à peu près compris ce que vous aviez envie de faire tout à l'heure en disant : « De toute façon, on ne les étudie pas, on balaie cela ». Je vous mets en garde sur le psychodrame que nous avons vécu l'année dernière, on ne va pas le refaire, vous êtes d'accord avec moi ? Voilà. C'est de droit, donc on va regarder amendement par amendement et vous aurez l'occasion de vous exprimer, de nous dire pourquoi ces amendements ne vous conviennent pas et ensuite de les voter en responsabilité. Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui. Est-ce qu'on peut passer aux amendements ou est-ce que vous souhaitez encore débattre sur le budget ?

Florian BOUQUET : Madame JABER, ce que je veux dire par là, c'est qu'au cours de la dernière séance, et comme elles sont enregistrées et qu'elles sont rédigées mot à mot, c'est le PV que vous avez validé en tout début de séance à l'unanimité, il y a une trace écrite. Je vous ai proposé, à l'occasion des orientations budgétaires et du débat qui a été lancé, d'égrener vos propositions. C'était l'occasion d'exprimer les choses, pourquoi passer par la voie des amendements au moment du vote du rapport sur le budget ?

Samia JABER : Parce que ça fait six ans, Monsieur le Président, que nous égrenons des propositions et ça fait six ans que vous ne tenez pas compte de nos propositions, donc nous utilisons ce que nous propose la loi.

Florian BOUQUET : Si vous souhaitiez enrichir le débat, c'était l'occasion d'affirmer l'existence de vos 15 idées pour enrichir les orientations budgétaires. Il s'est passé deux mois depuis, et aujourd'hui vous dégainez quelque chose que personne n'a regardé.

Samia JABER : On ne dégaine pas !

Bastien FAUDOT : On ne dégaine pas, ça se passe comme ça dans toutes les collectivités. Monsieur le Président, je me permets juste de dire une chose, comment voulez-vous, par exemple, qu'on fasse une proposition d'amendement sur le centre d'exploitation des routes alors qu'au moment du DOB, ça n'est même pas énoncé.

Florian BOUQUET : Mais ce n'est pas ça qui va transfigurer le visage du Conseil Départemental et du Territoire de Belfort. Ce n'est pas ce qui va faire que la population va augmenter de 5 %, Monsieur FAUDOT, donc arrêtez, restez les pieds sur terre, Monsieur FAUDOT.

Bastien FAUDOT : J'ai pris un exemple, vous ne supportez pas...

Samia JABER : Alors moi, ce que je vous propose, c'est qu'on étudie les amendements, qu'on les vote et si vous acceptez nos amendements, nous sommes, nous, prêts à voter le budget, ce n'est quand même pas une mince affaire ce qu'on vous dit.

Florian BOUQUET : De toute façon, je vais vous dire une chose, il y a un fait démocratique. Il y a eu un fait majoritaire qui a fait que les deux tiers de cette honorable assemblée ont été élus sur un programme. Il y a un fait démocratique avec une majorité et c'est la majorité qui applique la politique pour laquelle elle a été élue. Donc en votre temps, vous avez été à l'exécutif et vous avez pu faire passer les mesures qui vous semblaient bonnes en l'espèce à l'époque. Il y a eu un fait démocratique.

Samia JABER : Mais si vous aviez fait des amendements, Monsieur le Président, à l'époque, on les aurait étudiés, vous n'en avez jamais faits.

Florian BOUQUET : En 2015, les électeurs du Territoire de Belfort ont souhaité un autre projet, une autre vision pour le Territoire de Belfort, n'essayez pas de réécrire la politique pour laquelle nous avons été élus, ça ne sert à rien. Donc il y a un fait démocratique et la démocratie s'exerce. Vous avez des propositions, vous allez les formuler, on va les mettre aux voix, ça s'appelle la démocratie. Et ensuite, nous présenterons le budget et je mettrai aux voix. Alors, vous allez me lire le premier amendement et vous allez comme ça aller jusqu'au quinzième et à chaque lecture d'amendement, je mettrai aux voix, ça s'appelle la démocratie.

Samia JABER : Très bien. Merci, Monsieur le Président. C'est tout ce qu'on demande.

Florian BOUQUET : Je vous laisse présenter le premier amendement.

Cédric PERRIN : Je voudrais la parole.

Florian BOUQUET : Oui, Monsieur le Sénateur.

Cédric PERRIN : Je voulais dire quelques mots, ce sera rapide. Tout à l'heure, quand vous m'avez un peu « chauffé », je vous ai comparé un peu au « Malade imaginaire » parce que je trouve que, un peu comme Argan, vous nous considérez toujours un peu comme des malades, le Département serait malade. Et quand Molière compare ça à la médecine, vous comparez le Département à un Département qui serait quasiment moribond. C'est votre droit, je crois que le Président vous a largement répondu sur cette question et je crois qu'on ne va pas épiloguer. Mais de la même manière que Molière critiquait une époque, critiquait sans doute aussi une politique, vous critiquez aussi une morale peut-être, je ne sais pas, c'est à vous de nous le dire. J'ai l'impression que vous faites du théâtre et c'est cette pédanterie qui m'a fait penser à Molière, la manière dont vous vous exprimez pour nous donner des leçons en permanence.

Et Monsieur FAUDOT, deux sujets très concrets. Le premier, c'est celui des assistants familiaux dont le Président vous a donné quelques explications sur la difficulté du recrutement et dont vous nous expliquez, sans jamais avoir géré le sujet, qu'on peut faire un million d'euros d'économie. Je pense que c'est un des exemples qui montrent que vous n'y connaissez en fait strictement rien.

L'autre sujet, c'est celui des assurances qui m'a fait beaucoup sourire parce qu'en fait, on est en train de se battre aujourd'hui avec les collectivités dans toute la France parce que les assurances ne veulent plus les assurer. Et en fait, est-ce que vous étiez à la CAO à laquelle vous êtes censé participer au moment de l'ouverture des plis sur les assurances ? Est-ce que vous y étiez ?

Bastien FAUDOT : Non.

Cédric PERRIN : Voilà, merci pour la réponse. Donc vous auriez su en y étant que le moins-disant et le mieux-disant exigent qu'on prenne celui qui répond et qui est en position de pouvoir être pris en compte. Et en général, on essaie de prendre celui qui est là et vous avez malheureusement aujourd'hui dans toute la France des communes qui ne sont plus assurées parce que les assureurs ne veulent plus les assurer. Et évidemment, le problème de l'offre et de la demande, c'est que les prix montent. Donc, c'est un exemple parmi tant d'autres, de ceux que vous avez mis en avant dans cet exposé que vous venez de nous faire.

L'autre sujet, c'est sujet de la communication, moi, ça me fait quand même sourire. Je ne voudrais surtout pas comparer avec ce qui se faisait dans les années 2000 où effectivement, quand on était dans l'opposition, on critiquait un certain nombre de sujets concernant la communication, il faut aussi savoir de temps en temps balayer devant sa porte. L'essentiel de la communication est mis en œuvre pour essayer de promouvoir le département, pour promouvoir justement ce que vous critiquez, c'est-à-dire la soi-disant « inattractivité », je ne sais pas si c'est français, de notre département et le fait que ce département perde de la population. On essaie justement de ramer à contre-courant, de faire en sorte que le Département communique à l'extérieur comme dans le département pour fidéliser dans le département et pour attirer à l'extérieur du département. Le Président ne vous l'a pas dit, mais il y a une grosse partie du budget de la communication qui a vocation à équiper les collèges en nouveaux matériels d'information, etc., ça coûte très cher.

Donc allez dans le détail des sujets, faites une critique qui soit une critique constructive, mais par pitié, arrêtez les leçons de morale, c'est ça qui m'a énervé tout à l'heure. Je suis désolé, je me suis peut-être un peu emporté, si c'est le cas et vous l'avez mal pris, j'en suis désolé, je veux bien m'en excuser. Mais comprenez aussi parfois que quand on est confronté à la réalité de la gestion quotidienne d'une collectivité, je pense qu'il y a un certain nombre de maires autour de cette table ou d'autres qui l'ont été, on a un peu plus de contraintes que le simple déroulé d'affirmations qui sont parfois infondées, c'est ça que je veux vous dire.

Et moi, ce que je voudrais, c'est de vous convaincre que contrairement à Argan, vous n'êtes pas malade, Monsieur FAUDOT, tout va bien et le Département non plus. Évidemment, il y a des choses qui vont moins bien que ce qu'elles étaient lorsque peut-être la situation économique de ce pays était un peu plus florissante qu'aujourd'hui, on a des contraintes, on a des difficultés, on essaie de les surmonter. Mais je pense que ce Département n'a absolument pas à rougir de ce qu'il met en œuvre, je pense qu'on met en place très clairement une politique économique de diversification de l'outil industriel par différents moyens qu'on accepte ou qu'on n'accepte pas. Mais on essaie tous, les uns et les autres, de se mobiliser sur différents sujets, Florian a parlé de différents thèmes tout à l'heure, je ne vais pas les redévelopper ici, je pense qu'on a suffisamment eu l'occasion de parler sur ce thème du budget. Et vous allez devoir nous exposer les 15 amendements que vous avez déposés.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est ça, arrêtons de tirer sur le Département en permanence, on est là pour valoriser notre département et faire en sorte qu'il soit de plus en plus attractif. On a des difficultés, mais personne n'ignore cela, il y a des problèmes et on essaie de les surmonter et je pense qu'en matière industrielle, on y parvient plutôt bien en créant des emplois et en essayant de diversifier le tissu économique et je pense que c'est une des priorités aujourd'hui que d'essayer de créer des emplois pour attirer du monde. J'ai la conviction aujourd'hui qu'on a parfois toutes les difficultés du monde à attirer des personnes pour venir travailler dans le département, mais qu'une fois qu'ils ont fait le pas, qu'ils ont franchi la frontière, ils n'ont plus envie de repartir de ce département, donc notre objectif est aussi de les fidéliser, de les faire rester. Mais vous savez, la problématique est la même partout, dans toutes les catégories socioprofessionnelles, je crois qu'il

n'y en a pas une seule aujourd'hui qui ne peut pas se plaindre de ne pas trouver du personnel alors que paradoxalement, on a un nombre de chômeurs qui est quand même plutôt significatif, donc il y a un problème quelque part, mais ce n'est pas au niveau du Département qu'on le règlera, on est bien d'accord. Mais ce que je veux vous dire, Monsieur FAUDOT, c'est qu'il ne faut pas tirer sur le Département, je pense que c'est de mauvaise politique que d'agir ainsi, mais je comprends aussi, pour l'avoir été, que l'opposition s'oppose.

Florian BOUQUET : Merci, Monsieur le Sénateur, pour ce rappel des fondamentaux. Madame JABER a demandé la parole, c'est le premier amendement, allez-y.

Samia JABER : Oui. Quand même, Monsieur le Président, est-ce qu'on bannir de cette instance les attaques personnelles ? Est-ce qu'on peut simplement critiquer les positions des uns et des autres et les propositions ? On vient encore d'entendre des choses, c'est insupportable.

Florian BOUQUET : Madame JABER, ça va être extrêmement simple, vous faites lecture de votre amendement, on met aux voix, ce sera très factuel.

Samia JABER : Oui, mais est-ce que pour les prochaines séances, on peut éviter cela ? C'est ma question.

Cédric PERRIN : Est-ce que j'ai attaqué quelqu'un à l'instant ?

Samia JABER : Oui, le Malade imaginaire, etc.

Florian BOUQUET : Allez, amendement numéro un.

Samia JABER : Sur le premier amendement. Le premier amendement est simple, il répond à la longue intervention que j'ai faite sur la question de notre politique logement avec les deux volets : le logement social et le logement privé dans le cadre de la réhabilitation énergétique. C'est une proposition que nous vous avons déjà faite l'année dernière. Ce qu'on propose, c'est donc d'ajouter en dépense de budget d'investissement pour le Conseil Départemental, deux millions d'euros consacrés à un programme d'accélération de la réhabilitation énergétique de l'habitat.

Un million pour le privé dans le cadre de ce qu'on avait proposé comme un passeport de rénovation thermique pour lutter contre les passoires énergétiques avec un barème sur les niveaux de revenus pour les bénéficiaires.

Un million d'euros également en soutien Territoire Habitat, il est de bon ton de dire qu'on peut les flécher sur la question énergétique, mais je réinsiste sur le fait qu'il est important que notre collectivité, dans le cadre de la solidarité départementale, puisse intervenir dans le soutien budgétaire à Territoire Habitat. Cela parce que, je le redis à Madame IVOL, il y a 3 100 demandes aujourd'hui, vous avez paru étonnée du chiffre, vous récupérez ce chiffre dans l'Observatoire social départemental, il me semble que c'est nous qui le produisons avec l'aide d'un conseil. Donc ça, ce sont des chiffres réels, donc ne dites pas qu'ils sont sortis juste de la poche.

Donc voilà le premier amendement sur le logement. Ce que je vous propose, c'est de présenter les trois amendements qui concernent le logement, comme ça, ça évitera les allées et venues.

Florian BOUQUET : On les fera les uns après les autres, Madame JABER, s'il vous plaît, parce que j'ai ma gardienne du temple là-bas en face qui me regarde.

Samia JABER : D'accord, un par un, pas de souci.

Florian BOUQUET : Donc amendement numéro un.

Marie-Hélène IVOL : Sur l'amendement numéro un, je ne reviendrais pas sur le logement social, on en a déjà parlé. Les 3 100 demandes, c'est sur la plateforme globale qui prend en compte aussi les demandes pour Néolia puisque c'est une plateforme unique que nous avons. Je rappelle globalement que nous avons des logements vacants et que donc quelqu'un qui dépose un dossier, en règle générale, a une réponse très rapide de la part de Territoire Habitat.

Sur la réhabilitation énergétique pour ce qui est du privé, on a pris le parti de reconduire l'enveloppe à l'identique pour attendre que l'ANAH et l'ADEME stabilisent leur propre dispositif. Et ensuite, on abondera au fur et à mesure de façon judicieuse les dispositifs en tant que cofinancier aux côtés des propriétaires.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix l'amendement numéro un. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

**CD-23-12-14_07 - Amendement n° 2 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)**

Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : Amendement *numéro 7*.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Pour l'amendement numéro deux, je pense que Madame la Vice-présidente chargée de l'Éducation ne va pas être surprise. Nous proposons à nouveau le rétablissement de la tarification solidaire telle qu'elle existait jusqu'en 2021. Je rappelle que le dispositif actuel de tarification solidaire, c'est un rabais de 10 centimes par repas pour les élèves boursiers, assorti d'une remise de 10 % sur le reste à charge des familles pour les élèves boursiers. Auparavant, le dispositif prévoyait un repas à 1 euro pour les boursiers taux 3, 1,50 euro pour les boursiers taux 2 et 2 euros pour les boursiers taux 1.

Le dispositif actuel revient à consommer dans l'intégralité la bourse nationale des collèges qui n'est normalement pas affectée uniquement à la restauration scolaire, mais prévoit aussi l'ensemble des charges des parents concernant leurs enfants. Et nous regrettons que cette mesure ait été adoptée l'année dernière dans un contexte déjà de forte inflation, ça ne s'est pas vraiment amélioré, même s'il semblerait que l'on s'achemine vers un ralentissement de cette inflation. Un ralentissement, ça veut quand même dire que les prix continuent à augmenter, donc il nous paraît essentiel de rétablir cette disposition qui existait jusqu'en 2021.

Je vais lire l'amendement : « Nous proposons d'ajouter en dépense dans le budget de fonctionnement du Conseil Départemental 116 000 euros dédiés au rétablissement de la tarification solidaire pour la restauration des collégiens du département, permettant de laisser à la charge des familles :

- 1 euro pour les boursiers taux 3 ;
- 1,50 euro pour les boursiers taux 2 ;
- 2 euros pour les boursiers taux 1.

Cela, sans prise en compte de la bourse nationale des collèges. La mise en œuvre de cette dépense supplémentaire sera financée par l'amendement numéro 15 conduisant à rétablir les dépenses de communication au niveau de l'année 2021, avant les festivités du centenaire, soit 640 800 euros au lieu des 1 204 800 euros programmés.

Florian BOUQUET : Merci. Anaïs veut répondre sur le tarif solidaire ? Sur le taux 3, il est à zéro et 0,96 pour le taux 2, donc le tarif solidaire est là, on a fait le travail et il est plutôt bien fait. Je mets aux voix l'amendement numéro deux. Pardon, Anaïs, vas-y.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : De toute façon, on sera amené à en parler, mais finalement nous allons le faire maintenant puisque je rappelle que l'assemblée va devoir revoter les tarifs de la restauration scolaire dans un rapport un peu plus loin.

Sur le sujet, je vais vous redire la même chose finalement, Madame MOUGIN, c'est un peu un langage de sourds que nous avons puisque je réitère les propos. C'est évidemment une tarification solidaire, je rappelle que le coût de revient d'un repas, qui jusqu'alors était chiffré à 7,80 euros et qui vient d'être réévalué à 9,50 euros, n'est pas le prix facturé aux familles dans tous les cas et que le delta est extrêmement conséquent, jusqu'à maintenant on avait 2,5 millions de prises en charge annuelle par le Conseil Département. Donc je pense que dès lors qu'on a quand même une prise en charge aussi conséquente, on peut être en droit de parler de tarification solidaire.

Autre point, évidemment le Président l'a rappelé, sur les tarifs. Je vous rappelle qu'en fonction du taux de boursier, ça va malgré tout de la gratuité, en passant par 96 centimes le repas pour un repas à 9 euros et quelques, ça me paraît quand même amplement abordable, et jusqu'à 2,18 euros.

Et puis enfin, je voudrais vous rassurer parce que nous avons ~~évidemment regardé les chiffres~~ depuis la mise en place de cette nouvelle tarification, il n'y a pas de baisse de fréquentation de notre restauration scolaire, bien au contraire.

Florian BOUQUET : Et si c'est un sujet qui revient l'année prochaine, la même réponse sera formulée, mais si vous voulez vous amuser, on peut le faire.

Cédric PERRIN : Je peux poser une petite question ? C'est une question que je pose aux élus de l'opposition. Il y a des maires et il y en a qui sont élus dans des Conseils Municipaux, combien coûte les tarifs de la restauration dans vos communes ? Monsieur FORMET par exemple, ça m'intéresse.

Emmanuel FORMET : Notre cantine est avec celle du Département, donc on a les tarifs du Département.

Cédric PERRIN : Est-ce que vous êtes en dessous de 0,96 centimes pour le tarif le moins cher ? C'est une question.

Isabelle MOUGIN : Ça, c'est en prenant en compte la bourse.

Cédric PERRIN : Oui d'accord, c'est ce que ça coûte aux familles au final. C'est une question, je m'interroge.

Florian BOUQUET : Vas-y, Christian, dis-nous.

Christian RAYOT : On a instauré la cantine à un euro pour le repas le plus cher. Et pour le moins cher, on doit être à 0,80 ou 0,90, voilà.

Florian BOUQUET : Donc je vous rappelle que la solidarité supportée par le Conseil Départemental, c'est 1,9 million d'euros.

Je mets aux voix l'amendement numéro deux. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_08 - Amendement n° 8 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Christian RAYOT

Florian BOUQUET : Amendement *numéro 8*.

Christian RAYOT : Monsieur le Président, je vais être obligé de partir, j'ai un rendez-vous à midi, je reviendrai après. Je voulais présenter l'amendement numéro huit qui concerne l'enseignement supérieur.

J'étais déjà intervenu à différentes reprises sur l'aménagement du territoire pour dire que dans mon esprit, le Département a une compétence départementale au niveau de l'aménagement du territoire et il doit être le chef de file de l'aménagement du territoire et à ce titre, j'avais proposé qu'on prenne quelques initiatives.

Nous avons une ESTA, j'avais dit à l'époque qu'il serait utile peut-être d'accueillir une ou deux écoles supérieures, même si elles sont privées étant donné que l'État ne peut pas tout faire et que dans de nombreuses métropoles, il y a des formations supérieures privées qui sont mises en place un peu partout d'ailleurs.

J'avais également proposé qu'on fasse des démarches pour que notre Hôpital de Trévenans, on va me dire que c'est impossible, devienne un hôpital universitaire. Je rappellerais qu'en matière de densité démographique, le nord-est comtois est supérieur à l'agglomération de Besançon qui est un hôpital universitaire de plus de 80 000 habitants quand même. On a donc le maillage territorial, le maillage démographique, économique, pour accueillir un hôpital universitaire. Et à ce titre, j'avais souhaité qu'on prenne des initiatives pour faire venir des étudiants, des jeunes chez nous, si on pouvait récupérer d'ici trois ou quatre ans, le pendant d'une école comme l'ESTA, ce sont 400 ou 500 jeunes qui viendraient chez nous, on le pourrait également sur l'hôpital universitaire.

Et pour financer ces dispositifs, on vous propose d'ajouter 100 000 euros au budget de fonctionnement dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche du Conseil Départemental, se décomposant comme suit :

- 50 000 euros pour le recrutement d'un chargé de mission dédié à la prospective afin d'engager à terme l'acte deux du développement universitaire de notre territoire. Sa mission consisterait à analyser et rechercher des opportunités de formation pour développer l'offre d'études supérieures dans notre département.
- 50 000 euros pour financer une étude sur les besoins de formation au regard de la typologie de notre activité économique, etc.

La mise en œuvre de cette dépense supplémentaire sera ~~partiellement financée par~~ l'amendement numéro 15 consistant à rétablir des dépenses de communication, etc. Voilà ce que je vous propose, je crois que c'est un dispositif... Je crois que c'est un dispositif qui l'eut été utile d'aborder au niveau du pôle métropolitain, c'est assez difficile, donc voilà ce qu'on vous propose, Monsieur le Président, Chers collègues.

Florian BOUQUET : Je vois l'activité de la communication qui en train de fondre... Des réactions ? Des questions ? Après, la compétence de l'enseignement supérieur, ce n'est pas le Département qui l'a, nous, on soutient...

Christian RAYOT : Le développement économique...

Florian BOUQUET : Le développement économique non plus, Christian, c'est pour ça qu'on n'en fait pas. Après, on peut donner des impulsions, mais sans que ça coûte. Il faut avancer dans une logique territoriale et métropolitaine.

On avance s'il vous plaît, c'était le huitième. Je mets aux voix l'amendement numéro huit. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui l'adopte ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

11 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN,

1 abstention : Pierre CARLES

CD-23-12-14_09 - Amendement n° 3 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Samia JABER

Florian BOUQUET : On continue d'avancer, s'il vous plaît.

Samia JABER : On reprend l'ordre, ce sont les centres socioculturels, c'est le 9. Après la réforme que vous avez menée de façon un peu musclée, de la gouvernance des centres socioculturels, on a évidemment un vrai problème aujourd'hui dans les centres où certains sont devenus des coquilles vides. Il faut absolument aujourd'hui rétablir ces outils qui sont évidemment importants dans l'ensemble des quartiers parce que, ironie du sort, la seule qui fonctionne bien, c'est celle dont la gouvernance est restée associative.

Donc on vous propose dans ces périodes difficiles de ne surtout pas baisser le budget et d'ajouter en dépense, dans le budget de fonctionnement du Conseil Départemental, 57 000 euros pour les subventions aux centres socioculturels.

Florian BOUQUET : Une intervention de Sébastien VIVOT et puis de Marie-Hélène IVOL.

Sébastien VIVOT : Sur ce point particulier, Madame JABERT, en 2023 dès le début d'année, nous avons fait le tour de tous les centres socioculturels en leur proposant un mode de fonctionnement. C'est-à-dire une subvention de fonctionnement classique comme on peut le faire pour les autres associations, et en maintenant l'enveloppe globale avec le complément sur des subventions de projets, pour des projets qu'ils portent. Aujourd'hui, force est de constater que les centres socioculturels n'ont pas complètement joué le jeu, donc on a encore des crédits disponibles qui pourront être établis en cours d'année en fonction des projets présentés. Il y a le cas spécifique de Valdoie qui a la baisse la plus importante parce que l'association refuse de faire les démarches auprès de la CAF pour être labellisée et avoir d'autres subventions complémentaires. Donc on ne peut pas l'appeler centre socioculturel, il retomberait dans un fonctionnement d'association classique comme on peut le connaître sur des associations communales, voilà l'explication. Donc à ce jour effectivement, pour les arbitrages du budget, nous avons 105 000 euros, mais d'autres crédits sont ouverts dans l'année en fonction des projets qui nous seront présentés.

Florian BOUQUET : Merci pour tes précisions. Je mets aux voix l'amendement numéro trois. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Favorable ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

11 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_10 - Amendement n° 4 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : On continue, *numéro 10*.

Isabelle MOUGIN : On en était au quatre, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Quatre, je ne sais plus...

Isabelle MOUGIN : C'est moi qui m'occupe du quatre.

Florian BOUQUET : Madame MOUGIN, les PMI, on vous écoute.

Isabelle MOUGIN : Nous nous sommes étonnés, Monsieur le Président, de la baisse prévue pour les actions de santé et de protection maternelle et infantile, elle est peut-être explicable, mais nous nous en sommes étonnés. Je pense que dans le contexte actuel, et notamment les difficultés que nous rencontrons avec les jeunes enfants, il paraît quand même assez déraisonnable de prévoir une baisse des actions de prévention. Peut-être qu'elles s'expliquent, mais en attendant nous proposons de les rétablir au niveau de l'année précédente, donc ajouter en dépense les 19 800 euros qui manquent par rapport à l'année dernière. Et encore une fois, de prendre tout ça sur, malheureusement, le budget communication.

Florian BOUQUET : Voilà, comme ça on éteint la lumière et on ne fait plus rien. Marie-France CEFIS a demandé la parole.

Marie-France CEFIS : Pour les recettes effectivement il y a eu une baisse, mais qui était prévue, car en 2023, on a reçu un FIR concernant un poste au CEGIDD pour une durée de trois ans. Donc on a reçu en une seule fois pour trois ans. On a malgré tout augmenté nos recettes suite aux consultations médicales, il y a une petite baisse pour le CEGIDD de CLAT en raison d'une petite baisse d'activité, arrêt maladie de l'infirmière, puis son départ et des difficultés de recrutement. Donc nous restons avec un budget positif malgré tout, avec aussi des financements qui tombent dans le pot commun, mais pas à la PMI. Mais tous les enfants en école maternelle bénéficient de visite médicale, il n'y a aucun problème en matière de notre politique santé.

Florian BOUQUET : Il y a aussi deux choses à ajouter. Il y a le fait qu'en 2024, on aura plus à organiser les élections professionnelles chez les assistantes familiales. On avait eu recours, l'an passé au cours de l'année 2023, à un prestataire, donc en dépense de fonctionnement, qui a organisé un vote électronique pour les assistantes familiales et c'est vrai que ça avait eu un coût,

ça avait eu l'avantage de la facilité, mais ça évitait surtout aux assistantes familiales de se rendre à l'Hôtel du Département pour procéder à ce vote des représentants professionnels des assistantes familiales, donc ça, c'est la première explication.

Et puis ensuite, il y a la COPA, la coordination de parentalité, qui exerçait des missions de suivi auprès des enfants touchés par un handicap. Et en fait, c'est une mission qu'on a (re)internalisée au Conseil Départemental par des sages-femmes de PMI, donc on n'a plus la contribution du Conseil Départemental à la COPA pour faire simple.

Marie-France CEFIS : Et pour vous rassurer, on continue à développer de nouvelles actions innovantes.

Florian BOUQUET : Madame JABER.

Samia JABER : Monsieur le Président, il faut bien comprendre que les amendements qui sont déposés, si vous nous donnez des explications concrètes qui font que... on les retire. Là par exemple, je n'ai pas du tout compris vos explications. Est-ce que ça veut dire que vous nous dites pourquoi le budget alloué à la PMI est moindre, nous, c'est ce qu'on a vu dans les chiffres, donc vous nous expliquez qu'en fait on n'a pas besoin d'autant que ce qu'on avait avant. Je n'ai pas tout fait compris parce que vous avez parlé des assistantes familiales, mais ça ne rentre pas dans la PMI et la santé, si ? D'accord. Donc vous nous expliquez à nouveau, on peut retirer l'amendement, mais là, on n'a pas tout compris.

Florian BOUQUET : Je vous confirme qu'il y eu les élections professionnelles qui n'auront pas lieu en 2024, on n'aura plus recours à ce prestataire, donc c'est une facture qui n'apparaîtra plus. Et ensuite, je vous confirme sur la COPA que c'est une mission qu'on exerce en interne avec une aide-soignante de la PMI. Mais vous savez, vous me dites que le budget a baissé, mais en valeur absolue, il a baissé de combien ? C'est 20 000 euros, c'est 2 fois 10 000 et 4 fois 5 000, tu as raison. Donc reprenez la COPA qu'on a (re)internalisée et qu'on ne paie plus au CAMSP et puis aussi les élections où on n'a plus de prestataire à payer.

Isabelle MOUGIN : Si je peux me permettre, encore une demande de précision, Monsieur le Président. Vous aviez évoqué, Madame CEFIS, des problèmes de recrutement, mais finalement ils sont en dehors de cette affaire de baisse des 19 800 euros, si j'ai bien compris. Les problèmes de recrutement sont résolus et n'ont plus aucun impact sur les actions de prévention.

Je propose donc de retirer cet amendement puisque nous avons les explications liées à cette proposition de baisse budgétaire.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Daniel VALLEVERDE - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

PREND ACTE

CD-23-12-14_11 - Amendement n° 5 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Bastien FAUDOT

Florian BOUQUET : Amendement suivant.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, on revient sur un sujet dont nous avons parlé qui est la question de l'hébergement des mineurs. Je l'ai exposé tout à l'heure, donc je ne vais pas revenir dans le détail, mais là, c'est une proposition concrète. Devant la difficulté de recrutement des assistants familiaux, nous proposons d'augmenter de 300 000 euros l'enveloppe dédiée à leur rémunération parce que ça fait partie, on ne dit pas que c'est le seul, je pense qu'il y a des tas d'autres enjeux, la question de la formation, etc., évidemment la façon aussi, vous l'avez souligné tout à l'heure, d'aller à l'avant dans le recrutement pour les convaincre. Mais je pense que si nous assortissons la politique départementale d'une augmentation de la rémunération de ces assistants familiaux, ça peut être un élément concret pour favoriser leur recrutement, évidemment.

Et donc, nous, on propose une enveloppe de 300 000 euros pour pouvoir augmenter la rémunération parce que vous avez dit tout à l'heure que ça avait été augmenté au niveau du SMIC, mais c'est la loi qui l'a imposé, ça n'a pas été un choix de la politique locale, je le précise. Je rappelle juste que la loi l'impose. Mais je pense qu'il y a aussi des éléments de concurrence territoriale, on le sait, il y a des assistants familiaux du Territoire de Belfort qui travaillent pour d'autres départements, l'inverse doit exister aussi, je n'accuse personne en disant cela. Alors après, à voir comment on le déploie, mais je pense que c'est nous donner un bonus supplémentaire dans l'arsenal, parce qu'au-delà des politiques de communication que vous avez évoquées tout à l'heure, si on compte convaincre davantage de familles de s'engager dans ce type de mission, parce que c'est vraiment une mission, revaloriser l'action de ces familles peut être un élément. Il aurait par ailleurs un effet vertueux, c'est que c'est 300 000 euros qu'on « investit » même si c'est du budget de fonctionnement, mais si ça marche, ça veut dire que ça peut conduire à une réduction des dépenses puisque ça permettrait de transférer des enfants d'établissements en milieux familiaux. Donc on n'est pas dans le fait de dépenser tout plus, c'est ce que je veux dire.

Marie-France CEFIS : Si le problème était aussi simple, on aurait déjà mis en place cette revalorisation. Aujourd'hui, on s'est rendu compte que c'était un vrai travail social, ce sont de vrais travailleurs sociaux, donc on s'est axé autour de cette professionnalisation, de la formation, de l'analyse de la pratique. Ce sont souvent des mères de famille qui doivent concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle avec des enfants qui ont des problématiques, double voire triple vulnérabilité et qui nécessitent quand même un temps vraiment important jour et nuit, 365 jours par an parce que les parents sont souvent démobilisés. Donc je ne pense pas qu'une revalorisation salariale... Comme disait le Président, j'interviens à l'IRT Est, il y a énormément de filières du social qui n'auront pas lieu en 2024 parce qu'il n'y a pas de candidat. Je crois que dans tous les métiers du social, il y a une véritable crise. Et encore une fois, être assistant familial, c'est un métier très compliqué, pendant de nombreuses années ils ont été seuls à travailler, aujourd'hui ils sont intégrés dans des équipes pluridisciplinaires. Je pense qu'il y a eu une grosse campagne de promotion de ce travail, voilà. Comme disait le Président, si vous trouvez des assistants familiaux, parce que régulièrement on a des réunions d'information pour sensibiliser à ce métier, mais après quand il y a la formation, les agréments qui doivent suivre, on perd les gens en route parce que c'est un vrai métier et très compliqué.

Florian BOUQUET : J'ajouterais aussi qu'il faut veiller, d'un département à l'autre, à garder aussi des pratiques assez semblables parce qu'autrement, à vouloir être trop vertueux, on dérègle aussi une machine chez nos voisins. Je vous rappelle que sur ces questions-là, on ne décide de rien sans aussi se concerter notamment entre la Haute-Saône et le Doubs qui nous touchent.

Marie-France CEFIS : Et les MECS qui sont un peu engorgées, c'est aussi du fait des MNA, donc on a 92 MNA et là encore, je veux vous dire que l'accompagnement qui s'exerce auprès de ces jeunes, est un accompagnement de qualité, il y a un suivi en matière de santé, en matière d'insertion professionnelle. Et ces jeunes sont obligés d'être placés dans des MECS, ils ne vont pas chez les assistants familiaux, donc ça prend aussi des places dans des institutions.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-France. Madame JABER a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Juste sur ce point précis, excusez-moi. Je rappelle juste qu'en 2017, quand il y avait 75 enfants de moins, au total dans les structures on en avait 375 et on en a 450 aujourd'hui, il y avait autant de MNA. Donc l'augmentation depuis 2017, l'explication ne sont pas les MNA.

Marie-France CEFIS : Ce sont des enfants qui ont besoin d'un suivi beaucoup plus pointu. Et je voudrais revenir sur la pouponnière que vous avez dit avoir validée. Mais il y aura aussi un plateau technique avec un suivi sanitaire très pointu pour accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur et ça, les assistants familiaux ne sont pas suffisamment formés pour accompagner ces enfants dans leur développement.

Florian BOUQUET : Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Oui, je voudrais juste rappeler que le diagnostic est partagé, il n'y a pas de débat là-dessus, on sait qu'il y a une désaffection par rapport à ce métier qui n'est pas tout à fait un métier comme les autres et donc là, il n'y a évidemment pas de débat. La pénurie ne vient pas d'aujourd'hui, mais là, elle s'accroît en même temps d'ailleurs que les autres métiers du social. Il y a cinq ans, on n'avait pas de difficulté à recruter dans le social des éducateurs, etc., aujourd'hui on a un véritable problème, on ne va pas faire le débat, c'est un autre sujet, on aura l'occasion d'y revenir. Mais moi, ce que j'entends, c'est que tous les arguments qui sont donnés en réponse à notre interpellation concourent à ce qu'on parte sur une nouvelle politique. Et moi, je suis

d'accord, Monsieur le Président, avec l'ensemble des voisins, sauf que si nous on ne le fait pas, peut-être que les autres le feront et on sera obligé de leur courir derrière.

Florian BOUQUET : Je ne peux pas prendre de court mes collègues comme vous, vous me prenez de court, voilà. Parce que moi, je vis dans un écosystème avec des collègues qui tiennent aussi des exécutifs et des budgets.

Samia JABER : Proposons une véritable rémunération qui soit plus attractive et quand on l'aura fait et qu'on n'aura pas de retour, là on pourra dire : « On est bloqué ».

Maryline MORALLET : Moi, je voulais simplement qu'être assistant familial, c'est plus qu'un métier puisque je suis issue d'une famille, vous pouvez rechercher, où ma maman était assistante familiale, donc je sais ce que c'est, c'est plus qu'un métier, ce n'est pas un métier, c'est accueillir des enfants, s'en occuper. Mais aujourd'hui, il y a tellement de difficultés, les gens se posent tellement de questions que je pense que ce n'est pas une question d'argent. Si c'était une question d'argent, il y aurait de monde au portillon, mais c'est plus que ça, il faut autre chose, il y a un engagement fort.

Marie-France CEFIS : Pour ajouter à ce que tu dis, il y a quelques années en arrière, les assistants familiaux pouvaient avoir des agréments jusqu'à quatre ou cinq enfants. Maintenant, on veille à la qualité de l'accueil et les assistants familiaux ont quelquefois un, voire deux gamins, qui nécessite un temps inconsidéré pour accompagner ces enfants.

Maryline MORALLET : C'est plus que ça, c'est un engagement.

Bastien FAUDOT : J'approuve tout ce que vous venez d'expliquer, Madame CEFIS, je me permets juste de dire ça parce que vous partagez des informations en fait. Le débat doit servir à ça entre nous, une fois passé les moments de... En fait, sur l'intégralité de votre réponse, à travers tout ce que vous dites sur la difficulté de la mission, ce que vient aussi de souligner Madame MORALLET, nous en sommes conscients. Si cette mission, nous n'étions pas conscients qu'elle soit difficile, on ne proposerait pas de la revaloriser, vous comprenez ?

Marie-France CEFIS : Bien sûr, mais...

Bastien FAUDOT : Je suis d'accord avec vous, Madame MORALLET, ce n'est pas qu'une question d'argent, mais ce serait bien le seul domaine dans lequel l'idée de la revalorisation et donc de la reconnaissance du rôle...

Marie-France CEFIS : Mais, Monsieur...

Bastien FAUDOT : Je finis juste mon propos, du rôle de ces personnes, y compris du point de vue de l'intérêt de notre institution, mais d'abord du point de vue de l'intérêt des enfants, qu'on dise qu'on n'a pas les moyens, ça pourrait être une réponse qu'on peut entendre, mais qu'on me dise : « C'est un métier très difficile, donc on ne le revalorise pas », là, je ne suis plus.

Marie-France CEFIS : Je vais peut-être vous apporter quelques éléments. Je crois que dans tous les corps de métier, que ce soit la restauration, le bâtiment, je pense que la revalorisation des salaires pourrait aussi apporter un peu plus de candidats. Là, la priorité, c'est la formation, c'est l'accompagnement, c'est la valorisation de ce métier et ce sont des choses qui par le passé ne se faisaient pas, donc en fait c'était des gardiennes, elles gardaient les enfants. Maintenant, nous

voulons de vrais travailleurs sociaux et il faut s'engager et les gens n'ont pas forcément envie d'avoir des métiers où c'est 24 heures sur 24. Le salaire bien évidemment en fait partie, mais c'est la complexité de ce métier. Moi, on me donne 3 000 euros, je ne fais pas ce métier, je vous le dis très honnêtement, je ne le fais pas.

Florian BOUQUET : Allez, on avance. Amendement numéro cinq, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_12 - Amendement n° 6 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Samia JABER

Florian BOUQUET : Allez, 12, s'il vous plaît, on a déjà fait un tiers, Aurélie.

Samia JABER : Monsieur le Président, avant de présenter cet amendement, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions parce qu'on a un doute sur le budget du FSL. Vous en avez parlé, mais ça ne nous a pas apporté des réponses. Jusque-là, il y avait une enveloppe globale qui était abondée par l'ensemble des acteurs, bailleurs sociaux, CAF, Département, EDF, Engie, etc. Et donc, c'était cette enveloppe qui était dépensée par la commission qui gère le fonds social logement. Nous, nous abondions avec une somme, de mémoire c'était 75 000 euros, là dans la maquette, on ne retrouve pas les chiffres. Donc est-ce que vous pouvez nous donner les chiffres exacts pour qu'on puisse, nous, voir quelle est l'explication de cette baisse puisqu'il y a bien une baisse entre le FSL de l'année dernière et le budget de cette année.

Florian BOUQUET : Alors, on m'a expliqué que tous les dispositifs, vous savez les chèques énergie, etc., ça avait bien joué, ça avait produit son effet. Donc on a été moins sollicité pour des FSL liés

aux primes énergie, c'est déjà une première explication, une sous-consommation des crédits qu'on avait inscrits pour l'année 2023. Et pourtant, on a élargi les critères, rappelez-vous, on avait modifié le règlement intérieur de versement du FSL, mais malgré tout on a eu un affaissement des demandes, c'est là qu'on pense que les chèques ont bien joué.

Loubna KETFI-CHARIF : Pardon. Madame JABER, je vais vous répondre également, il y a eu une sous-consommation pour l'année de 100 000 euros, pour autant voilà, vous savez bien que si jamais le nombre de dossiers augmente, tout à l'heure on aura d'ailleurs l'occasion d'en parler, on réadaptera et on réajustera au BS.

Samia JABER : Alors, on va donc maintenir cet amendement malgré vos réponses parce que les chiffres sont parlants : en 2014 il y avait 2 785 décisions du FSL, d'aide, en 2020 on a chuté à 1 019, et en 2021 on est à 1 362. La chute, je l'avais déjà signalée puisqu'en fait, à votre arrivée vous avez modifié le règlement intérieur, c'était à l'époque de Madame IVOL. Il y avait une règle qui n'existait pas avant, c'est en fait l'assistante sociale qui voit le dossier de la famille et qui dit : « Je vais déposer une demande au FSL ou alors là, il en a déjà bénéficié donc je ne le fais pas ». Mais il n'y avait pas de règle, vous, vous avez imposé une règle, c'est-à-dire une famille qui bénéficie une fois du FSL ne peut pas faire une demande. C'est ce qui explique la chute des deux tiers des demandes. Aujourd'hui, on n'arrive pas à comprendre comment ce dispositif qui marchait bien puisqu'il y avait 2 785 en 2014, du jour au lendemain il s'effondre dans les demandes alors que l'Observatoire social départemental nous montre qu'il y a une paupérisation de nos concitoyens et surtout une problématique aujourd'hui sur la question de l'énergie. Je doute très franchement, par rapport à l'augmentation que l'on a connue dans les prix de l'énergie, que ce soit le gaz ou l'électricité, que le chèque de 100 euros de l'État ait pu régler tous les problèmes, ça, je ne pense pas que ce soit une réponse. Donc, on va maintenir notre amendement.

Marie-Hélène IVOL : Je vais essayer quand même de répondre parce que cette diminution flagrante dont vous parlez, effectivement elle a eu lieu mais parce qu'il y a eu une modification aussi, mais qui n'est pas de notre fait. Vous savez que le FSL servait aussi à financer la garantie des loyers, jusqu'en 2014, 2015, il y avait une possibilité de reconduire cette garantie des loyers pendant pratiquement un an. Or, les bailleurs sociaux se rendu compte qu'il y avait quand même un effet très toxique sur cette possibilité, c'est-à-dire que les locataires prenaient l'habitude, pendant un an, de ne pas payer leur loyer. Donc ils nous ont demandé effectivement de maintenir une garantie des loyers, mais uniquement pendant trois mois. Or, quand on faisait à chaque fois une prolongation de cette garantie de trois mois en trois mois, il fallait redéposer un dossier. Donc à partir du moment où on a maintenu uniquement une garantie de loyer pendant trois mois, effectivement il y a eu une baisse automatique du nombre de dossiers déposés puisqu'à chaque fois, comme il n'y avait plus de prolongation, on ne déposait plus de dossier. Donc effectivement il y a eu une baisse, mais mécanique et qui est tout à fait explicable.

Ensuite, à cette époque-là effectivement, il y a eu une baisse aussi de demandes, mais qui n'est pas due au fait qu'on ait dit que s'il y a déjà eu une demande pendant trois ans, etc., parce que je rappelle que le FSL est une aide ponctuelle, ce n'est pas un mode de financement. Il y a une baisse de demandes qu'on a observée sur le Département, mais qu'on a observé aussi sur les Départements de nos voisins, que ce soit le Doubs, le Jura, la Haute-Saône. Et cette baisse de demande à cette époque-là, on ne l'a pas expliquée, et nos voisins ne l'ont pas expliquée. Est-ce qu'il y a eu aussi du système D, l'aide familiale, etc., on n'a pas sur l'expliquer, mais ce n'est pas par le fait qu'on est mis ce nouveau règlement pour sensibiliser un peu les gens et leur dire : « On vous aide parce qu'il y a des moments dans la vie où il faut que vous soyez aidés, mais il ne faut pas que ce soit non plus un moyen financier ». On s'est aperçu qu'il y avait des personnes qui

chaque année faisaient une demande de FSL pour venir payer son assurance logement. Mais non, l'assurance logement, ce n'est pas le FSL qui le prend en charge, ce sont des petites choses comme ça qu'on a remises en place.

Mais en tout cas, la baisse mécanique importante des dossiers a été due au fait qu'on n'a plus fait de prolongation de la garantie des loyers et ça, ça a été une demande des bailleurs sociaux.

Loubna KETFI-CHARIF : Madame JABER, juste pour conclure par rapport à ça pour qu'on procède au vote, on l'a aussi adapté par rapport au contexte économique, par rapport à l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie. C'est pour ça que quand vous dites que finalement, on n'a pas su s'adapter et prendre en compte ce critère-là, ce n'est pas le cas.

Samia JABER : Pourquoi le budget baisse ?

Loubna KETFI-CHARIF : On vous l'a dit, il y a eu une sous-consommation donc après on adaptera. Mais on pourra en discuter tout à l'heure de toute manière.

Florian BOUQUET : On précise que le FSL dans sa globalité, c'est 405 000 euros. Pour le Conseil Départemental, c'est 204 000 euros de contribution. Après, il ne faut pas non plus oublier qu'il y a une ligne sur les ESD, le Fonds départemental des solidarités territoriales qui a la main des ESD pour les coups de pouce ponctuels dans les familles, là, c'est un million, de mémoire, pour l'année, 665 000 euros pour être précis. Donc il a bien augmenté aussi pour tenir compte des évolutions, mais on fait le *job*.

Samia JABER : Oui, mais nous, on ne mélange pas du tout les choses, on regarde ligne par ligne et donc on voit une baisse du FSL. Et on vous propose de maintenir l'amendement, ça nous évitera de revenir au BS par exemple pour réabonder cette enveloppe.

Florian BOUQUET : Amendement numéro six, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui souscrit ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

Mme Marie-France CEFIS

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

11 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_13 - Amendement n° 7 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : Le *numéro 13*.

Isabelle MOUGIN : On en est au sept. Nous avons observé sur les dépenses du chapitre éducation du Conseil Département, qu'il y a effectivement une augmentation de ce chapitre, mais qui n'est pas en proportion de l'inflation.

Nous proposons donc de donner un coup de pouce pour aligner la hausse des dépenses du côté éducation sur le niveau d'inflation. Autrement dit, d'ajouter 102 000 euros au budget de fonctionnement du chapitre éducation du Conseil Départemental. Nous avons pu constater dans différents Conseils d'administration que la part des dépenses de viabilisation prend une part bien plus importante qu'auparavant. Et il est, pour nous, important de se rappeler que l'ensemble des charges des collèges, notamment sur les autres chapitres qui concernent la vie de l'élève ou l'aspect pédagogique, est soumis aussi à la pression de l'inflation et que ce pourrait être bien d'en tenir compte. Et pas uniquement pour aider les collèges à faire face à leur viabilisation, sachant que nous avons pu voir aussi une érosion très importante des fonds disponibles des collèges.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : À ce propos, Madame MOUGIN, vous le savez puisque vous allez aussi dans les Conseils d'administration. Je pense qu'on peut dire que le Conseil Départemental a accompagné l'ensemble des 13 collèges publics dont nous avons la compétence puisque je rappelle qu'on a largement abondé au budget supplémentaire de quoi justement permettre aux établissements de faire face aux coûts des viabilisations qui ont explosés. Et pour nos orientations budgétaires, on a vraiment travaillé avec nos prestataires pour être aussi au plus juste puisque je rappelle que la conclusion d'un contrat nous permet d'obtenir des tarifs, malgré le contexte, qui restent quand même inférieurs, à hauteur de 20 %, ce qui nous permet d'ajuster nos lignes budgétaires. En tout cas, je pense aussi que l'ensemble des collèges ont été, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, très bien accompagnés, tout le monde a fait aussi des efforts dans ce sens-là pour que la situation se passe au mieux.

Et les autres fonds que nous avons à destination des collégiens, comme le fonds culture collèges ou plan de rénovation des gymnases ou autres, n'ont pas fait l'objet d'écêtement, bien au contraire puisque nous continuons à nous engager dans ces plans-là. Par ailleurs, il y a également un rapport que nous verrons un peu plus loin, qui justement propose de voter la dernière ventilation puisque nous avons demandé aux collèges de faire remonter leurs besoins. Et on peut constater que certains collèges ne font pas remonter des besoins liés à la viabilisation, mais d'autres besoins sur lesquels nous les accompagnons également.

Florian BOUQUET : Merci, Anaïs. Je mets aux voix l'amendement numéro sept. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci.

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_14 - Amendement n° 9 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Emmanuel FORMET

Florian BOUQUET : Amendement *numéro 14*.

Emmanuel FORMET : Oui, neuf, je vais vous le présenter. Cela concerne le chapitre Jeunesse, sport et vie associative. Les bienfaits des associations, qui s'occupent de la jeunesse et du sport, n'est plus à démontrer, sans elles la France irait encore bien plus mal que ce que nous pouvons voir aujourd'hui vis-à-vis de notre jeunesse.

Donc nous vous proposons d'augmenter ce chapitre à 109 100 euros qui correspond en fait au montant qui était alloué en 2023, ce qui implique déjà une baisse parce qu'avec l'inflation, on le laisserait au même montant que 2023, ce qui impliquerait une baisse de 4 à 5 % au vu de l'inflation de cette année.

Florian BOUQUET : Je mets aux voix l'amendement numéro neuf. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_15 - Amendement n° 10 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Marie-Dominique BELUCHE

Florian BOUQUET : Amendement *numéro 15*.

Marie-Dominique BELUCHE : Les espaces naturels sensibles qui participent à l'attractivité du département. Au moins, maintenir l'état des financements de 2023, donc on demande d'ajouter 37 890 euros à ce chapitre.

Florian BOUQUET : Madame BELLUCHE, dans le budget communication, il y a aussi un vaste volet pour créer de la signalisation dans les ENS.

Marie-Dominique BELUCHE : C'était déjà prévu l'année dernière.

Florian BOUQUET : Oui, mais ça ne se fait pas d'un claquement de doigts néanmoins parce que vous l'avez bien compris, avant de faire les panneaux, il faut aussi les concevoir et je les ai validés il y a quelques jours et y compris dans les collèges. Donc tout ça, c'est aussi de la communication effectivement, mais j'ai toujours considéré que valoriser les ENS, ça passait par une meilleure information parce qu'à une époque, on les cachait, on ne disait pas que c'étaient des ENS histoire qu'ils ne soient pas fréquentés. Moi, j'ai une autre logique, après on aura peut-être des écarts de conception, mais je considère qu'un ENS doit au contraire mis en avant. Après, grâce à l'information et la pédagogie, on informe et on valorise. Moi, je ne crois pas que ce soit en mettant sous cloche des espaces qu'on les protège.

Marie-Dominique BELUCHE : Je vais réagir, j'ai quand même travaillé dans le service pendant plusieurs années et justement, on avait un grand évènementiel tous les ans, donc on était loin de le mettre sous cloche. Pendant les journées de la nature au mois de mai, il y avait de grandes actions de communication pour le grand public autour des ENS, j'ai participé moi-même à ces animations. Non, au contraire, c'est depuis une petite dizaine d'années qu'ils sont sous cloche justement parce que la signalétique a complètement été abandonnée. Mais, ça concerne des budgets, par rapport aux enjeux qui sont sur la conservation de la nature, qui feraient presque pleurer...

Florian BOUQUET : Merci. Didier VALLVERDU a demandé la parole.

Didier VALLVERDU : Oui, très rapidement parce qu'il y a quand même un travail relativement important qui est réalisé à destination des ENS. Pas simplement des ENS puisque ce travail a vocation à être à la fois pédagogique et puis de sensibilisation, l'objectif est de permettre à nos

habitants de pouvoir prendre connaissance des trésors patrimoniaux dont nous disposons dans le département. Et puis être en capacité de sensibiliser et d'éduquer, c'est aussi le travail que nous devons mener dans le cadre de la préservation de nos espaces naturels sensibles. Donc, on peut difficilement nous reprocher de travailler sur une signalétique qui se veut à la fois informative et pédagogique et dont nous allons retrouver une part du budget dans le volet communication. Je crois que le moins que l'on puisse dire, c'est que le Conseil Départemental, bien au contraire, est très loin de délaissé les ENS, c'est précisément le contraire que nous faisons.

Marie-Dominique BELUCHE : Oui, mais pourquoi le budget diminue ? On demande à ce qu'il soit au moins au niveau de l'année dernière.

Florian BOUQUET : Mais sur le budget communication que vous sacrifiez tous depuis une heure, il y a aussi la réalisation des panneaux et je vois la Directrice...

Marie-Dominique BELUCHE : Mais justement, on n'est pas dans la connaissance des dossiers. Pour moi, le budget espaces naturels sensibles, ce n'est pas de la communication.

Florian BOUQUET : J'entends bien. Je mets aux voix l'amendement numéro dix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Allez, six pour.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_16 - Amendement n° 11 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Marie-Dominique BELUCHE

Florian BOUQUET : L'amendement *numéro 16*.

Marie-Dominique BELUCHE : Presque le même sujet. Comment peut-on diminuer un budget de sensibilisation à l'environnement aujourd'hui avec les besoins, avec les outils qu'on a, avec la nécessité de former le grand public, je pense à toutes les fresques. Il faudrait au contraire multiplier les budgets pour sensibiliser l'ensemble de la population. Donc, on réclame, c'est de la misère, 5 500 euros pour avoir justement le taux de l'an dernier, alors qu'on devrait le multiplier.

Florian BOUQUET : Attendez parce qu'il y a une explication, moi, je n'ai pas passé de consigne... Page 52 du rapport, Madame BELUCHE, allez chercher dans le rapport.

Marie-Dominique BELUCHE : Je l'ai, j'ai moins 7,59 % de dépenses en éducation à l'environnement.

Florian BOUQUET : Il y a toute une explication, Madame BELUCHE, mais on va prendre le temps.

Marie-Dominique BELUCHE : Pour 5 000 euros, oui, merci.

Florian BOUQUET : Donc effectivement, on passe de 72 à 67, c'est ça ?

Marie-Dominique BELUCHE : Oui.

Florian BOUQUET : « Le budget consacré à l'éducation à l'environnement est prévu en baisse du fait de tarifs d'animations avantageux obtenus en 2023. Les dépenses prévues se décomposent de la manière suivante : Action scolaire : 7 000 euros. »

Marie-Dominique BELUCHE : Et ça continue, les réservations sont pleines.

Didier VALLVERDU : Si je peux me permettre, au préalable la MDE contractualisait au fil de l'eau. Aujourd'hui, c'est un appel à projets qui est passé de manière globale pour les différents intervenants et les prestataires de service qui fait que globalement, nous sommes sur un budget qui est maîtrisé. Cela veut dire que ce n'est pas le volume des interventions sur lequel nous avons évolué, c'est simplement que nous sommes en capacité aujourd'hui de pouvoir proposer ce même ensemble d'animations, mais pour un coût qui est un peu moins élevé. Ce que j'ai tenté de vous expliquer, manifestement en vain, c'est que lorsque vous procédez au coût par coût, la maîtrise des coûts n'est pas la même que lorsque vous entrez dans une planification globale tout au long de l'année. Je pense que c'est un mécanisme que, d'une façon générale dans les collectivités, nous pratiquons tous, c'est notre quotidien.

Florian BOUQUET : Voilà.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président ?

Florian BOUQUET : Oui.

Bastien FAUDOT : Juste un point. Ce que vous avez expliqué, Monsieur le Vice-président, est tout à fait rationnel, il n'y a aucune difficulté, je pense en avoir compris le sens. Vous pouvez comprendre, à l'égard de montants si faibles par rapport au volume d'engagement du Département, notre surprise sur un sujet qui fait quand même sinon l'unanimité, en tout cas remporte une certaine concorde nationale et même internationale dans la prise de conscience sur ces sujets-là, que sur des montants aussi faibles, on soit en diminution alors que nous sommes

convaincus, tous sans doute autour de cette table, qu'il est nécessaire d'en faire plus. On ne demande pas de dépenser des sommes inconsidérées, etc., c'est ça notre surprise, c'est tout.

Marie-Dominique BELUCHE : Et puis poursuivre les opérations comme École dehors, il y a de nombreuses écoles qui n'ont pas les moyens de faire intervenir, par exemple, la LPO et comme la Maison de l'environnement est saturée, il y a un véritable manque.

Didier VALLVERDU : Si je peux me permettre, je crois qu'il y a plusieurs choses qu'il ne faut pas mélanger. Nous sommes aussi en capacité de venir épauler financièrement la LPO dans le cadre d'une contractualisation certainement pluriannuelle sur des sujets donnés. On rentre dans le volet associatif et dans le volet partenarial notamment avec la LPO. Il faut faire attention, Madame BELUCHE, à la problématique de la lecture trop rapide d'un budget qui peut être effectivement en trompe l'œil.

Marie-Dominique BELUCHE : On fait avec ce qu'on a...

Florian BOUQUET : En plus d'être rapide, je trouve que la lecture est tronquée parce qu'en vérité, vous vous les signes « moins », mais vous ne voyez pas les signes « plus ». Sur le même chapitre, en section d'investissement, vous voyez 100 000 euros.

Marie-Dominique BELUCHE : Oui, mais c'est pour rénover la Maison de l'environnement.

Florian BOUQUET : Mais pas du tout, on ne va pas faire ça. Nous, on a lancé les études de préalable, de programmation d'une nouvelle construction de Maison de l'environnement. Ce n'est pas de la peinture, ce n'est pas du remplacement de fenêtres, c'est ça que je veux vous dire, ce sont des études et là, c'est 100 000 euros, c'est 20 fois plus. Ce n'est pas avec les 5 000 euros en moins d'optimisation des coûts qu'on va compenser les 5,5 millions qu'on a perdu de DMTO, Madame BELUCHE, rassurez-vous.

C'est l'amendement numéro 11, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Allez, six adhésions.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_17 - Amendement n° 12 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Emmanuel FORMET

Florian BOUQUET : Numéro 17.

Emmanuel FORMET : Je vais être très rapide. Pour cet amendement, nous proposons de revenir au budget 2023 sur l'attractivité de promotion touristique et d'ôter 79 000 euros de ce chapitre.

Florian BOUQUET : Vous auriez dû voter « pour » ce budget 2023 avec le recul. Tu préconisais quoi ? Je n'ai pas entendu.

Emmanuel FORMET : De revenir au budget 2023 sur l'attractivité et promotion touristique et une augmentation de 11,30 %. Et comme on avait proposé des augmentations, en financement on proposait de diminuer celle-ci.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix le rapport numéro 12. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Six adhésions.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_18 - Amendement n° 13 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Bastien FAUDOT

Florian BOUQUET : *Numéro 18, on se rapproche, Aurélie, tiens bon !*

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, je ne vais pas insister. On propose de supprimer la dépense d'investissement programmée pour le centre d'exploitation des routes projeté au Glacis. On considère, au regard des explications qui ont été fournies, que ce n'est pas du tout une priorité par rapport aux autres priorités qui existent par ailleurs. Et que s'engager dès maintenant dans un investissement global, je le rappelle, d'au moins 3,5 à 4 millions d'euros quand il y a autant de besoins sur d'autres domaines, nous sommes contre, donc nous votons contre. En plus, je me permets quand même de souligner qu'on projette d'acheter un terrain d'un peu plus d'un hectare, Christian RAYOT qui n'est pas là, mais qui l'a souligné lundi, était étonné sur le montant de 3,2 millions pour l'achat de cet endroit. Monsieur le Président, ce ne serait pas la première fois que du côté des Domaines, ce ne soit pas forcément optimal, on le sait tous. Que Monsieur NEDEY veuille vendre sa concession, c'est une chose, mais franchement, voilà.

Florian BOUQUET : J'entends ce que vous dites, mais moi, j'ai l'intérêt des services, ils l'ont visité, ils ont regardé la faisabilité, ils ont vu qu'il y avait une opportunité, la localisation est bien, on dessert le nord, on dessert la rue de Soissons et on rassemble les services. Ce sera un pôle où il y aura 70 à 80 agents du Conseil Départemental pas loin de l'Hôtel du Département, on répondra aussi à la problématique énergétique liée aux bâtiments tertiaires, on a le réseau de chaleur, on touche le foncier du collège, pour moi il y a une continuité, donc ce projet a tout à fait sa pertinence.

C'était le point numéro 13, on met aux voix. Qui s'oppose à l'amendement numéro 13 ? Qui s'abstient ? Et il y a six favorables.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_19 - Amendement n° 14 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

Mme Samia JABER

Florian BOUQUET : Point *numéro 19*, Aurélie.

Samia JABER : Alors, Monsieur le Président, vous allez être heureux. Je ne propose pas de toucher plus qu'on ne l'a fait le budget communication. Mais je vous propose de revenir sur la politique du Passeport Accession, pourquoi ? Je dois avouer que c'est un sujet qui fait débat chez nous, il y en a parmi nous qui ne sont pas favorables à ce dispositif et d'autres qui y sont favorables, mais ce qui nous pose problème, c'est que vous ne l'avez pas assorti de critères et là, c'est un vrai problème. C'est d'ailleurs la première fois que dans cette collectivité, on met en place quelque chose sans assortir de critères. Donc il nous semble important de maintenir le dispositif, on est d'accord, par contre de baisser le budget qui lui est alloué parce qu'on est parti avec une somme et on s'est retrouvé avec un million l'année dernière, alors que nous, on pense qu'il y a besoin de réduire les accédants au dispositif sur la question des revenus, donc un critère sur les revenus et un critère sur l'obtention d'un prêt.

Donc, nous vous proposons dans cet amendement de réduire la dépense de budget d'investissement de 400 000 euros dédiés au Passeport Accessibilité, l'absence de critères encadrant cette mesure conduit aujourd'hui le Département à aider le financement d'acquisitions pour des personnes qui n'en ont pas besoin ou alors pour l'acquisition de passoires énergétiques. Donc nous vous proposons de mettre en place un plafond de ressources qui soit celui du prêt social de location accession, ça, c'est un élément technique qui réduira de toute façon la voilure sur cette dépense. On vous autorise à la maintenir, certains y sont favorables chez nous, pourquoi

pas, mais n'y consacrons pas un million d'euros surtout pour des gens qui n'en ont pas besoin. La dernière fois, on parlait du fils de Bernard ARNAULT qui pouvait venir au dispositif.

Florian BOUQUET : Il ne s'est pas installé dans le Territoire de Belfort, ne vous inquiétez pas.

Samia JABER : C'était de la caricature, mais en réalité, c'est ce qu'il y a derrière.

Florian BOUQUET : C'est vrai qu'on a fait une année exceptionnelle parce que le dispositif a été voté en octobre 2022. Donc c'est vrai qu'en vérité sur l'exercice budgétaire 2023, on a versé presque 14 ou 15 mois de transactions immobilières qui ont eu lieu pour ceux qui répondaient à ces critères. Vous dites qu'il n'y a pas de critère, mais il y a quand même des critères. C'est le logement ancien de plus de 15 ans parce que l'immobilier récent, lui, répond déjà à des normes de performance énergétique. En revanche dans l'ancien de plus de 15 ans, ils ne répondent pas tout à fait aux normes et là, ce n'est pas des passoires thermiques, ce sont des jeunes qu'on encourage bien évidemment et qu'on encourage à faire des travaux justement de remplacement de la chaudière, de remplacement de portes palières, de fenêtres, de système de ventilation, etc. Donc en vérité quand on touche à des logements de 15 ans, ils ne sont pas trop anciens, mais ils ne sont pas non plus tout récents, donc on a quand même ce critère-là.

Après, la loi du marché fait qu'au cours de l'année 2024, je vous l'ai dit tout à l'heure, on table encore sur un décrochage de la DMT0, c'est-à-dire un ralentissement de transactions. Le fait qu'on soit sur une année réellement de 12 mois et pas de 14 comme 2023, qu'on soit sur une année où il y a encore du ralentissement, on peut supposer qu'on va s'établir aux alentours de 800 000 euros, de mémoire, de la maquette financière pour le Passeport Accession 90.

Sur les critères, c'est évident qu'on ne pourra pas faire l'année 2023 *ad vitam aeternam*, surtout avec la conjoncture de baisse des DMT0 et puis aussi, on ne sait pas ce qui nous attend en cours de route. Donc, on n'exclut pas une évolution du dispositif peut-être pour 2025, on va voir comment ça se passe, il faut simplement voir comment se passe le marché sur 2024. Mais d'ores et déjà, on va anticiper une baisse de 20 % parce qu'on sera sur une année réellement de 12 mois et on s'attend encore à une baisse des transactions immobilières et des recettes de DMT0. Donc vous êtes partiellement entendus et nous, on est partiellement compris.

Je mets aux voix le point numéro. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Six favorables.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_20 - Amendement n° 15 - Budget primitif 2024 - Présenté par le groupe GRES
(Gauche républicaine, écologique et sociale)

M. Bastien FAUDOT

Florian BOUQUET : Point *numéro 20, the last one.*

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, en fait c'est une proposition qui consiste à financer les trois quarts des mesures en fonctionnement, on l'a évoqué rapidement tout à l'heure, consistant à ramener le budget communication de la collectivité à ce qu'il était en 2021, c'est-à-dire pas aux calendes grecques, on ne parle pas d'un temps très ancien. C'est-à-dire à 640 000 euros à la place des 1,2 million qui sont programmés dans l'actuel budget.

Je fais deux remarques parce qu'évidemment, vous nous parlez des panneaux de signalisation, vous nous parlez d'un certain nombre de choses. Moi, je vais vous parler du logo, je vais vous parler aussi de vos brochures Cap 2028, tout ça aussi, c'est de la communication politique, ce n'est pas de la communication institutionnelle.

Et j'en profite pour dire et pour faire une remarque courtoise et cordiale au sénateur par rapport aux propos qu'il a tenus tout à l'heure, il semblait s'inquiéter du fait qu'il fallait réduire notre temps d'expression, mais je vous dirais que vous le faites déjà puisque dans le cadre des documents que vous faites, comme Cap 2028, il y a normalement un espace dédié à l'opposition dans l'ensemble des publications de la collectivité et en fait, il ne nous a pas été proposé de nous exprimer dedans en dépit de la loi. Donc ça devient une habitude pour vous de limiter l'expression de l'opposition. Mais il y a eu un scrutin, personne ne le conteste, en 2015 et en 2021, tout le monde est républicain ici, reconnaît parfaitement le verdict des urnes, mais ça n'annule pas la discussion entre nous. Si vous pensez que le mandat qui vous a été confié en 2021 doit annuler tout débat entre nous, je le dis clairement, c'est donc que vous concevez cette assemblée comme une chambre d'enregistrement. Et je pense que du point de vue de la démocratie, ce n'est pas une bonne idée. Donc la communication, elle est aussi de la communication politique de votre part, je pense que dans le contexte actuel, revenir au crédit de 2021, ce n'est vraiment pas d'une sévérité absolue surtout au regard de ce qui est fait par ailleurs.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix ce dernier point. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Samia JABER : Nous, on vote pour.

Florian BOUQUET : Vous votez pour. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

REJETÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 voix pour,

12 voix contre : Florian BOUQUET, Marie-Hélène IVOL, Didier VALLVERDU, Loubna KETFI-CHARIF, Pierre CARLES, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Maryline MORALLET, Ian BOUCARD pouvoir donné à Mme Loubna KETFI-CHARIF, Françoise MEYNIEL pouvoir donné à Mme Marie-Hélène IVOL, Cédric PERRIN

CD-23-12-14_21 - Budget Primitif 2024

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Donc, je vous ai présenté le budget dans ses grandes masses budgétaires, bloc par bloc, social, technique, ressource. Et aujourd'hui, il vous est proposé d'adopter le budget primitif de 2024. Au regard des éléments exposés au cours de cette séance qui a duré et qui a duré, je vous propose d'approuver le projet de budget primitif 2024 du Département, étant donné que les crédits sont votés par chapitre.

D'autoriser le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite des 7,5 % à l'intérieur de chacune des sections pour les budgets en M57, ce que vous avez voté la dernière fois, à l'exclusion des dépenses de personnel que je ne peux pas bouger.

D'arrêter le volume du budget 2024 opérations réelles, mixtes et d'ordres selon les montants suivants :

- 215 603 468 euros pour le budget principal, en dépenses et en recettes ;
- 399 438 euros pour le budget annexe « Gestion des fonds européens », en dépenses et en recettes ;
- 1 604 106,58 euros en dépenses et 1 630 934,16 euros en recettes pour le budget annexe « Foyer de l'Enfance » ;
- 191 182 euros pour le budget annexe « opérations assujetties à la TVA », en dépenses et en recettes ;

- 1 100 euros pour le budget annexe « production photovoltaïque », en dépenses et en recettes. Vous savez que l'on a un site qui encaisse quelques recettes, on fait de l'autoconsommation, mais on a un peu de recettes.

Donc je vous propose d'arrêter les montants que je vous ai annoncés pour les différents blocs budgétaires de notre budget primitif 2024. Je mets aux voix, oui ? Madame JABER.

Samia JABER : Monsieur le Président et Chers collègues. Le Code des collectivités locales prévoit la possibilité d'un vote chapitre par chapitre. Vous avez vu, on ne va pas sur ce terrain-là parce qu'on pourrait s'amuser aussi à le faire, ce qui nous permettrait de voter, par exemple, le budget du Foyer de l'Enfance et pas le budget de la communication. Ça, c'est pour vous dire aussi qu'on fait des efforts malgré tout. Comme vous n'avez accepté aucune de nos propositions, pourtant très judicieuses, elles étaient raisonnables, nous ne pourrions évidemment pas voter votre budget malheureusement. Si vous aviez fait un effort, on aurait pu en faire un aussi.

Florian BOUQUET : Merci. C'était raisonnable, mais pas finançable, je ne peux pas me résigner à voir la collectivité, pendant un an, mettre sa communication sous cloche et à couper le sifflet à l'institution. Donc je souhaite donner les moyens au service communication de pouvoir travailler, de mener à bien sa mission. Notamment à notre nouvelle Directrice, Naïs MOUREN, qui est là aujourd'hui et qui travaille aussi à la valorisation de l'image du Département, que ce soit sur tous les vecteurs et les canaux de communication moderne, plus seulement papier et *flyer*. Et puis aussi de procéder à la communication institutionnelle de notre maison par rapport aux métiers pour lesquels on recrute. Et je souhaite bien évidemment qu'on fasse aussi la promotion de toutes nos missions qui sont de très belles missions de solidarité humaine et territoriale, le Département agit de partout et à chaque étape de la vie, et je crois que c'est important aussi de le dire. Les gens paient des impôts, il faut aussi qu'ils sachent ce que le Conseil Départemental peut leur apporter, c'est important.

En tout cas, j'ai bien entendu votre position de vote, Madame JABER. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Le groupe majoritaire qui m'entoure et je voudrais encore les remercier de leur soutien. Remercier aussi tous nos services qui travaillent avec force au service de nos populations malgré un contexte dégradé et des recettes qui ne sont pas forcément au rendez-vous. Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

3 voix contre : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE,

3 abstentions : Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

CD-23-12-14_22 - Ouverture d'une Autorisation de Programme n° 24-01 "Requalification de l'axe RD 437" et affectation à une opération "travaux échangeur de Sévenans"

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point *numéro 22*, c'est une AP pour l'opération de requalification de la RD 437. Vous savez que Madame le Maire de Sévenans, mais Grand Belfort, Conseil Département se sont alliés sur cette opération qui a un coût certain, de l'ordre de 1 820 000 euros. Et donc il vous est proposé d'inscrire les crédits en AP pour permettre le démarrage opérationnel de cette phase. Vous savez que c'est un peu un champ de mines avec des délaissés de route départementale, des arrêts de bus qui ne sont plus dans l'axe de la route départementale, il y a eu des saignées dans la route pour permettre le passage des eaux usées, donc tout cela mérite d'y remettre un peu d'ordre. Et donc on a fait cette opération de requalification et je le dis déjà, on a déjà lancé les études pour la deuxième phase, à savoir des Œufs Frais jusqu'au port de Botans parce que là encore, on est sur un tronçon extrêmement passant qui mérite aussi de revisiter un peu nos équipements.

Je mets aux voix la création de cette autorisation de programme pour la requalification de la RD 437. De mémoire, c'est une opération qui doit durer une quinzaine de mois menée par le Conseil Départemental qui en assurera la maîtrise d'œuvre. Y a-t-il des oppositions ? Oui, Monsieur FAUDOT.

Bastien FAUDOT : Je veux revenir un bref instant sur ce qui s'est passé ce matin parce que les propos que j'ai entendus dans votre bouche et dans celle du sénateur PERRIN ne sont pas, de mon point de vue ni de celui du groupe puisque nous en avons parlé ensemble pour l'heure de midi, au niveau de l'exigence qu'on pourrait avoir dans cette assemblée. Je vise en particulier des propos que je n'avais pas entendus, mais qui m'ont été rapportés par une collègue, du Président de la commission de la défense et des affaires étrangères au Sénat. Vous savez très bien de quels propos je veux parler, Monsieur PERRIN, ce n'est pas de votre niveau, la surcharge pondérale, etc., ça ne vous dit rien ? Oui.

Cédric PERRIN : Je ne vois pas du tout, qui vous a dit ça ?

Bastien FAUDOT : Donc je le dis, je ne veux pas en faire davantage.

Florian BOUQUET : Allez, arrêtez...

Bastien FAUDOT : Non, Monsieur le Président, vous avez le droit de considérer que vous pouvez tout vous permettre, mais sachez que vous ne nous déstabiliserez pas avec de telles méthodes.

Florian BOUQUET : Très bien, donc le parallélisme des formes ve réciproque.

Bastien FAUDOT : Vous n'avez jamais entendu dans mes propos ce genre de chose.

Florian BOUQUET : Alors, je mets aux voix l'autorisation de programme parce que c'est ça l'essentiel, Monsieur FAUDOT, si vous voulez qu'il n'y ait pas d'égarement, il faut rester sur les choses essentielles et il n'y a que nos travaux qui nous animent. Monsieur le Sénateur, je mets aux voix l'autorisation de programme par rapport à la RD 437. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Cédric PERRIN : Je demande une suspension de séance, je n'accepte pas.

Florian BOUQUET : On s'en fiche, Cédric... Vas t'expliquer, tu vas avec l'intéressé, vous allez vous expliquer et vous revenez quand les enfants sont calmés.

Florian BOUQUET : On a quand même une assemblée qui est installée depuis huit ans, il n'a jamais été aussi difficile de faire appliquer les règles, ce n'est pas l'Assemblée nationale ici et je n'ai pas le 49.3 pour agir. Je vois que l'assemblée est au complet, je vous remercie, je vois que l'un et l'autre reviennent avec le sourire, donc je suis heureux que ces cinq minutes aient permis l'apaisement.

Donc je mets aux voix de manière officielle l'autorisation de programme pour la réalisation de la requalification de la RD 437. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc là, je salue le Directeur des routes qui va pouvoir lancer la phase opérationnelle de cette opération.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Maryline MORALLET

CD-23-12-14_23 - Révision Autorisation de Programme n° 21-01

affectation opération n° 21-01-004 "Gymnase de Giromagny"

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, dans le même registre, il s'agit de réviser l'autorisation de programme sur le chapitre des gymnases dans notre AP/CP, pour inscrire et lancer de manière opérationnelle le gymnase du collège de Giromagny. C'est une opération qui a un coût certain, l'opération est prévue à 2 893 000 euros et je vous rappelle que le Conseil Départemental participera à cette opération à hauteur de 40 %, c'est la clé de répartition habituelle. Donc charge à nous d'aller aussi prospecter les différentes agences du sport et autres partenaires pour optimiser cette maquette financière, mais d'ores et déjà je voulais inscrire cette autorisation de programme pour que l'on puisse entrer dans la phase opérationnelle du gymnase de Giromagny.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Vous ne participez pas au vote, bien. Merci.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Samia JABER

CD-23-12-14_24 - Révision Autorisation de Programme n° 22-02 "Contrats de Territoires" et affectation à une nouvelle opération "Soutien à la création de terrains synthétiques"

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, rapport *numéro 24*, toujours dans le domaine comptable. Il s'agit de réviser l'autorisation de programme dans le chapitre des « contrats de Territoires ». Vous savez que l'on a ouvert la possibilité aux communes de venir solliciter le soutien du Conseil Départemental pour la réalisation de terrains synthétiques et je voulais déjà vous proposer d'inscrire les fameux 2 millions d'euros, à savoir 200 000 euros pour une dizaine d'opérations dans notre département.

Donc il s'agit d'inscrire ces deux millions supplémentaires au titre de l'aide aux communes pour le portage des terrains synthétiques dans notre département. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_25 - Parc technologique à Belfort : versement de l'indemnité d'éviction amiable à la société AD2P suite à la résiliation de son bail commercial

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Je continue avec le Parc technologique. Vous savez que pour la création de la Maison de la parentalité, de manière plus large l'enfance, la famille, la parentalité et l'adoption parce que là encore il y a des sujets importants, donc pour faire cette Maison de la parentalité dans la rue des Entrepreneurs dans ce qu'on appelle le « Parc techno », mais il serait de bon ton de revoir la dénomination de cette zone, il est question de verser une indemnité d'éviction à un locataire qui est AD2P. AD2P avait aussi un petit retard de loyer, donc déduction faite du loyer, on doit une indemnité d'éviction de 9 881,87 euros.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc là, c'était le dernier occupant qui entravait un petit peu le déroulé de cette opération donc là encore, on va pouvoir rentrer dans la phase opérationnelle de cette Maison de la parentalité qui va rassembler tous les métiers autour de la famille et de l'enfance.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_26 - Mutations foncières liées à la requalification du quartier GANGHOFFER à Offemont

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de mutations foncières sur la commune d'Offemont sur le quartier Ganghoffer. C'est une grosse opération de renouvellement urbain qui a eu lieu à Offemont et donc il y a des terrains, il faut procéder à des échanges entre le Conseil Départemental où se trouve notre antenne de l'ESD Offemont, Territoire Habitat qui a également des locaux et des parkings, et la commune d'Offemont. Bien évidemment, ces échanges (453 mètres carrés pour les uns, 47 mètres carrés pour l'autre, et 138 mètres carrés pour l'autre partie) se font à l'euro symbolique sans versement de l'euro, donc ce sont surtout des actes administratifs. Et les actes administratifs sont partagés chacun un tiers, pour faire simple. Et dans le rapport, vous avez les zones qui sont délimitées et qui vont rebasculer vers l'un ou vers l'autre, l'essentiel était de repenser l'assiette foncière, sachant qu'on a créé des places de parking derrière l'ESD pour les intérêts du Conseil Départemental.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui, Pierre, tu ne prends pas part au vote, ça se comprend. Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Jean-Louis BOUTIER - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Pierre CARLES

CD-23-12-14_27 - Acquisition d'un terrain Rue Prairial à Belfort pour la construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de l'acquisition d'un terrain rue Prairial à Belfort, c'est à proximité du lycée Courbet, à l'arrière de la caserne de la gendarmerie mobile. Il s'agit d'un terrain qui est destiné à la création de la MECS, la Maison d'Enfants à Caractère Social, c'est un terrain qui a été évalué à 161 061 euros par le service des Domaines. Et donc, il vous est proposé de l'acquérir auprès de la Ville de Belfort, c'est une emprise de 4 353 mètres carrés qu'il s'agit d'extraire de la parcelle AO163.

Marie-France CEFIS : Je tiens à remercier Monsieur le Président qui présente mon dossier.

Florian BOUQUET : C'est un sujet encore extrêmement important, la MECS a vocation à remplacer ce qui était autrefois la Villa des Sapins dans la même jauge.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Sébastien VIVOT - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_28 - Modification du tableau des emplois

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de la modification du tableau des emplois. C'est un rapport qui vient régulièrement à chaque séance, qui tient compte à la fois des promotions, des concours, etc., ou de l'adéquation des temps de travail. Il m'a été indiqué que je n'avais pas l'obligation d'énumérer chacune des modifications de ce tableau des emplois étant donné qu'ils étaient listés dans le rapport, donc si vous voulez bien m'épargner cette lecture, je vous en serais reconnaissant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Madame MOUGIN s'abstient, deux, trois, quatre... tout le monde, six abstentions. Merci.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

**6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET
pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT**

CD-23-12-14_29 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Comité Social Départemental (CSD)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport *numéro 29*, un avenant, c'est le premier, à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre le Conseil Départemental et le Comité Social Départemental (CSD), parce qu'on a conclu un contrat d'objectifs et de moyens à destination de l'action sociale pour nos salariés, mais le Foyer de l'Enfance, qui a le statut d'un établissement à part avec une comptabilité à part, un budget annexe. Il vous est proposé, dans cet avenant numéro un, d'introduire le Foyer de l'Enfance au même titre que l'ensemble des agents du Conseil Départemental dans la convention qui nous lie avec le CSD.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_30 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ville de Belfort dans le cadre de l'extension du Musée d'Art Moderne-Donation Maurice Jardot et signature d'une convention financière

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : Je vais laisser la parole à Anaïs VON AESCH, c'est bien aussi de partager un peu le travail. Donc Anaïs va vous présenter la participation et le soutien du Conseil Départemental pour la fondation Jardot.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Président, exactement. Comme vient de le dire le Président, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ville de Belfort qui s'est engagée dans un projet de construction d'une extension du Musée d'Art Moderne de la donation Maurice Jardot. Ce projet a pour double objectif de pouvoir rassembler les différentes collections sur un seul et même lieu tout en permettant d'avoir de nouveaux espaces, notamment d'expositions culturelles.

Au regard de l'engagement qui est le nôtre en faveur de la culture, de son rayonnement et de l'accès au plus grand nombre, il nous semblait opportun de pouvoir soutenir ce projet porté par la Ville de Belfort, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 000 euros. C'est ce qui vous est ici demandé et également d'approuver les termes de la convention financière qui vous a été jointe au présent rapport.

Florian BOUQUET : Merci, Anaïs. Je rappelle que le fonds est d'une très grande richesse, j'ai passé un après-midi formidable à aller découvrir l'exposition permanente, c'est d'une très grande qualité. Et je vous encourage, bien évidemment, à souscrire à cet appui à destination de la fondation Jardot et de son extension.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_31 - Approbation de la convention spécifique relative au Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) du Massif du Jura 2021-2027

Mme Maryline MORALLET

Florian BOUQUET : Je vais laisser la parole à Maryline MORALLET pour le point *numéro 31* qui est une convention à conclure avec le Contrat de plan interrégional État-Région.

Maryline MORALLET : Merci, Monsieur le Président. Donc oui, dans ce rapport il vous est demandé d'approuver cette convention qui lie l'État et Régions de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Au niveau de notre Département, quatre Départements sont concernés : l'Ain, le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort. L'objectif de ce CPIER (Contrat de plan interrégional État-Régions) du Massif du Jura ne concerne qu'une partie de notre département puisqu'il n'y a que sept communes du département qui sont rattachées au Massif du Jura.

Pour le Département, ce sont simplement des financements prévisionnels qui pourraient être valorisés, donc à ce titre, on les estime à 200 000 euros sur 2021 - 2027 et cette enveloppe est purement indicative et ne donne lieu à aucune inscription en attendant qu'il y ait des projets qui pourraient être associés à cette enveloppe. En ce qui nous concerne, on entrerait dans le cadre du défi numéro trois et donc les axes neuf, dix et onze.

Il vous est simplement demandé de prendre acte des orientations de ce CPIER du Massif du Jura, d'approuver les termes de la convention spécifique relative à ce CPIER et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Si ça peut paraître surprenant que l'on souscrive au CPIER Massif du Jura, c'est aussi parce qu'il y a une partie de notre département qui fait partie de ce périmètre-là, notamment la partie sud du département et notamment Beaucourt.

Maryline MORALLET : Il y a Beaucourt, Fêche-l'Église, Montbouton, Saint-Dizier l'Évêque, Villars-le-Sec, Courcelles et Croix.

Florian BOUQUET : Donc il y a aussi des retombées pour ces communes lorsqu'elles sollicitent des subventions.

Maryline MORALLET : Le découpage est assez particulier, c'est l'État qui a fait le découpage, le reste du département appartient au Massif des Vosges.

Marie-Dominique BELUCHE : Je suis étonnée que le défi un n'ait pas été relevé quand on connaît les problématiques liées à l'eau et à la gestion de l'eau, qu'on ait pensé qu'il n'y a que l'attractivité qui compte, mais s'il n'y a pas d'eau...

Maryline MORALLET : Mais s'il y a des projets, on orientera puisque pour l'instant on a signé la convention, donc si un projet rentrait dans un des défis, on l'étudierait.

Florian BOUQUET : Là, il faudrait que la CCST dépose un dossier avec sa politique de l'eau de là ou l'eau d'ici ! Ça pourrait rentrer dans le chapitre.

Christian RAYOT : Ce sont quand même des dispositifs souvent compliqués. J'avais postulé pour avoir une subvention pour un parking pour les frontaliers, on a fait le parking, on a reçu l'argent cinq ans après en l'ayant réclamé...

Maryline MORALLET : Vous avez eu la chance de l'avoir.

Christian RAYOT : C'est très lourd, il y a un formalisme rigoureux, c'est long, on est à la campagne, ils ont le temps.

Florian BOUQUET : Ça a découragé le pèlerin. Je vous propose de ratifier la convention spécifique du CPIER. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_32 - Adoption des nouveaux statuts et de la charte de partenariat du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de ratifier les nouveaux statuts du SMIBA. Vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier 2024...

Christian RAYOT : Vous vendez des skis !

Florian BOUQUET : On va déjà s'arrêter à la location. À partir du 1^{er} janvier 2024, le Département des Vosges va adhérer au SMIBA, donc au lieu d'être deux Départements, nous serons trois Départements. Et bien évidemment, les nouveaux statuts tiennent compte aussi du passage de la loi NOTRe qui a redistribué aussi les responsabilités des uns et des autres.

Il vous est donc proposé de ratifier ces nouveaux statuts qui prévoient déjà l'entrée des Vosges, donc le passage de cinq collectivités adhérentes à six, la nouvelle répartition des représentations au sein du comité avec :

- Trois délégués et un suppléant pour chaque département ;
- Deux délégués et un suppléant par intercommunalité ;
- Un délégué et un suppléant pour les communes, il n'y en a qu'une, c'est Saint-Maurice.

Le bureau est constitué des membres désignés par les collectivités, il y a bien sûr un Président et six membres, deux de chaque département.

Enfin, les participations des différents départements, c'est désormais 30 %, là où l'on était à 40, on passe à 30. Donc 3 départements à 30 %, ça fait 90 %. Il y a les Communautés de Communes, il y en a 2, à 4,5 % en termes de représentation. Et 1 % pour la commune, c'est surtout pour l'associer au projet.

Et bien sûr, les investissements courants sont calés à l'identique des charges de fonctionnement. Là, je serais tenté de dire qu'on fonctionne exactement pareil, mais on est simplement dans un cercle élargi.

Enfin, il est prévu dans les statuts qu'une conférence financière ait lieu au début de chaque été de façon à ce qu'on puisse, dans nos orientations budgétaires et la construction de nos budgets de l'année suivante, intégrer aussi les projets du SMIBA.

Enfin, une charte de partenariat vient compléter les nouveaux statuts pour préciser les engagements de chacun et sa vision du SMIBA sur le site du Ballon d'Alsace. Et bien sûr, l'entrée des Vosges au 1^{er} janvier 2024.

Étant moi-même l'actuel Président du SMIBA, je ne prendrai pas part au vote. Mais voilà les statuts résumés pour ce SMIBA nouvelle version conforme à la loi NOTRe, désendetté et élargi. Et à trois, j'espère qu'on sera un peu plus forts.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace. Là où l'on avait quatre représentants autrefois, il n'y en a plus que trois comme je viens de vous le dire. Donc il y a un prochain rapport où l'on va désigner les représentants, c'est l'objet d'un autre rapport. Là, c'est vraiment la création du nouveau SMIBA. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD, M. Florian BOUQUET, Mme Loubna KETFI-CHARIF

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Florian BOUQUET

CD-23-12-14_33 - Augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE et rachat des parts de la SCI JONXIMMO par TANDEM

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'autoriser l'augmentation de capital, Pierre, c'est à toi de le présenter.

Pierre CARLES : *Rapport 33*, augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE et rachat des parts de la SCI JONXIMMO par TANDEM. Conformément aux dispositions de l'article du Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une société d'économie mixte dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège d'administrateur.

Le Département est actionnaire de la société anonyme d'économie mixte TANDEM et détient, à ce titre, un poste d'administrateur.

Depuis 2018, la Ville de Belfort fait partie du réseau des villes moyennes inscrites dans le programme national « Action Cœur de Ville ». Par le biais de ce dispositif, la Ville de Belfort bénéficie de l'opération de revitalisation du territoire, ayant pour objectifs de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, de faciliter la réhabilitation de l'habitat et de permettre une meilleure maîtrise du foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Afin de mieux contrôler l'évolution des commerces, favoriser leur attractivité, intervenir activement sur la vacance commerciale et permettre l'accueil des grandes enseignes, la Ville de Belfort a souhaité créer une société d'économie mixte dédiée au commerce. La société anonyme

d'économie mixte (SEM) SEMAVILLE a été créée en 2019, commercial. Outre la Ville de Belfort, les autres associés sont la Caisse des dépôts et consignations et les sociétés TANDEM et SODEB.

Lors du dernier Conseil d'administration de SEMAVILLE qui s'est tenu le 26 octobre 2023, l'acquisition d'un ensemble immobilier commercial en hyper centre de Belfort a été actée pour un montant de 8,5 millions d'euros. Cette acquisition va se financer via un apport de fonds propres constitué d'une levée de dettes auprès d'établissements bancaires et va nécessiter une augmentation du capital SEMAVILLE d'environ 5 millions d'euros, le portant de 2,2 à 7,2 millions d'euros.

Le 17 novembre 2023, TANDEM a ainsi sollicité le Département en vue d'obtenir son accord exprès pour l'exercice des droits de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital, soit la souscription de 7 498 actions sur les 50 000 nouvelles actions créées d'un montant unitaire de 100 euros, soit un total de 749 800 euros, tel que défini dans l'annexe « Augmentation de capital » jointe au présent rapport.

Créée en 2014, la SCI JONXIMMO a été constituée par Alliance Développement avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bourgogne-Franche-Comté et de TANDEM.

CDC et CEBFC ont fait part de leur intention de céder leurs parts, Alliance Développement faisant face à un problème de trésorerie, le dernier Conseil d'administration, en date du 25 octobre 2023, a proposé que TANDEM rachète l'ensemble des parts détenues par la CDC, la CEBFC et Alliance Développement, afin de sécuriser l'opération. Il est également prévu à terme de fusionner la SCI dans les actifs de TANDEM.

Le 17 novembre 2023, TANDEM a ainsi sollicité le Département en vue d'obtenir son accord exprès pour :

- Le rachat des parts détenues par les sociétés et Alliance Développement, et ainsi porter sa participation de 45,32 % à 100 % ;
- Permettre de mener à terme le processus de simplification et de réduction des filiales du groupe TANDEM par l'intégration *in fine* de la SCI JONXIMMO dans les actifs de TANDEM par voie de fusion.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental :

- D'approuver l'exercice par TANDEM de ses droits de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE, soit la souscription de 7 498 actions sur les 50 000 nouvelles actions créées d'un montant unitaire de 100 euros, soit un total de 749 800 euros, tel que défini dans l'annexe « Augmentation de capital », annexée au présent rapport ;
- D'approuver le rachat par TANDEM de l'ensemble des actions détenues par la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bourgogne-Franche-Comté et Alliance Développement au capital de la SCI JONXIMMO ;
- D'approuver *in fine* l'intégration de la SCI JONXIMMO dans les actifs de TANDEM par voie de fusion.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre. Donc vous l'avez compris, il s'agit d'autoriser la société TANDEM à souscrire à une augmentation de capital de SEMAVILLE et d'approuver le rachat de la JONXIMMO et de ses actifs immobiliers. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Bastien FAUDOT : Je voulais juste ajouter un mot. C'est un dossier que l'on a soutenu au Conseil Municipal de Belfort sans difficulté parce qu'il y a aujourd'hui une vraie question qui est posée sur la maîtrise de ce qu'il se passe au niveau du commerce en centre-ville. Là, ça nous concerne par ricochet à travers notre participation à TANDEM. Il y a un enjeu politique, mais qui n'est propre évidemment à l'assemblée départementale, simplement il y a un certain nombre d'élus qui siègent au Conseil Municipal de Belfort. Je pense qu'il se posera parce que le gros sujet que nous avons en centre-ville sur le Faubourg de France en particulier, et la galerie des Faubourgs en était un exemple, c'est qu'on sait qu'il y a aujourd'hui des cellules vides dans ce secteur, ce qu'il y avait beaucoup moins autrefois. Et ce qu'on constate, c'est qu'une très nette majorité des cellules du Faubourg de France sont détenues par des foncières de banque qui préfèrent ne pas louer leurs locaux ou les louer à des tarifs exorbitants pour faire du déficit comptable qui leur permet de faire des rescrits fiscaux. Donc c'est toute cette mécanique-là au terme de laquelle il faudrait aboutir. Je pense qu'au-delà de l'action volontariste de SEMAVILLE qui conduit à reprendre « notre destin en main », il y a une réflexion qui devra être menée un jour pour discuter au sein de la Ville et de l'agglomération de Belfort sur une taxe significative sur les locaux vacants parce qu'aujourd'hui, ils exagèrent vraiment au détriment de l'intérêt général.

Florian BOUQUET : Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Simplement, ne siégeant ni au Grand Belfort ni au Conseil Municipal de Belfort, quel est l'objectif de SEMAVILLE prioritairement ? C'est de proposer ces cellules à la location avec un prix raisonnable ou les céder ?

Florian BOUQUET : Rénover pour conforter l'installation de nouveaux commerces. Comme nous sommes actionnaires de TANDEM, on est directement concerné pour autoriser TANDEM à souscrire, ça fait partie des outils d'aménagement qui existent et il faut aussi contribuer à procurer les moyens nécessaires.

Pierre CARLES : C'est mieux contrôler l'évolution des commerces, favoriser l'attractivité, intervenir activement sur la vacance commerciale et permettre l'accueil des grandes enseignes.

Christian RAYOT : En quelque sorte, on arrive au bout de cette démarche de ces pratiques commerciales qui ont vu le jour il y a une trentaine d'années, les foncières dont vient de parler Bastien sont présentes dans les centres-villes de plus de 40 000 habitants et on a partout les mêmes. Ils sont des centres-villes notamment dans les métropoles où ça marche du feu de Dieu, et celles qui sont en difficultés, les bourgs ou les villes, peu importe parce que ça compense largement ce qu'ils gagnent ailleurs. Et ça pénalise évidemment en termes d'attractivité, mais surtout d'image des centres-villes, c'est triste, mais c'est ainsi.

Florian BOUQUET : Après, il faut avoir la maîtrise du foncier pour contrôler ce qui s'y installe, c'est extrêmement important aussi parce qu'il en va du cachet de la ville et de l'impression que ça laisse sur les visiteurs.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_34 - Bâtiment industriel ADLER ZAC AEROPARC - Concession TANDEM - Présentation des comptes d'exploitations définitifs 2022 et prévisionnels

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : À présent, je laisse la parole à Pierre CARLES qui va vous présenter le rapport numéro 34. C'est le bilan des comptes d'exploitations de l'année 2022 pour la concession ADLER.

Pierre CARLES : Par concession en date du 11 juillet 2000, le Département du Territoire de Belfort a confié à la société SEMPAT (devenue TANDEM) la réalisation et la gestion d'un bâtiment industriel (ADLER) sur le site de l'Aéroparc à Fontaine. Ce bâtiment a fait l'objet de travaux d'extension qui sont inscrits dans une prolongation de la durée du contrat initial jusqu'au 31 juillet 2034.

Le compte d'exploitation définitif 2022 et le compte d'exploitation prévisionnel pluriannuel ont été produits par le concessionnaire. Sur l'exercice 2022, le compte d'exploitation définitif fait apparaître un bénéfice de 205 800 euros. La trésorerie d'exploitation au 31 décembre 2022 s'élève à 235 400 euros.

La société ADLER, occupant, a donné congé au 31 décembre 2023. Le compte d'exploitation prévisionnel pluriannuel a été établi sur la base de la vacance du bâtiment en 2024 et de la réalisation de travaux pour une enveloppe estimée à 100 000 euros avant l'implantation d'un nouveau locataire à partir de 2025. Le loyer est estimé à 311 300 euros en 2025 et sera ensuite indexé de 1,005 chaque année ainsi que la quote-part de subvention d'investissement affectée au résultat.

Au 31 décembre 2022, la société ADLER restait redevable des loyers du troisième et du quatrième trimestre pour un montant de 182 228,88 euros TTC, réglés en totalité sur 2023.

Conformément à l'article 17-d du traité de concession, il est proposé de reverser au Département sur l'exercice 2023, la somme de 235 400 euros correspondant à l'excédent de trésorerie cumulée au titre de l'exercice 2022.

L'ensemble des éléments est repris dans la notice explicative et les tableaux financiers joints en annexe.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental :

- De prendre acte de la note explicative concernant l'opération « bâtiment industriel ADLER » annexée au présent rapport ;
- D'approuver le compte d'exploitation définitif 2022 relatif au bâtiment industriel sur le site de l'Aéroparc de Fontaine, annexé au présent rapport ;
- D'approuver le compte d'exploitation prévisionnel pluriannuel relatif au bâtiment industriel sur le site de l'Aéroparc de Fontaine, annexé au présent rapport ;
- Et d'émettre un titre de recette de 235 400 euros correspondant à l'excédent de trésorerie d'exploitation cumulée au titre de 2022.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre, pour ce rapport exhaustif. Donc il s'agit de remonter 235 400 euros du bilan de la concession sur le livre général de la comptabilité du Conseil Départemental.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_35 - Bâtiment d'accueil de Delle - Concession SODEB - Présentation des comptes d'exploitations définitifs 2022 et pluriannuels

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Le prochain rapport, le *numéro 35*, c'est exactement la même chose avec la concession confiée à la SODEB pour le bâtiment d'accueil de Delle sur la ZAC de la Queue au Loup. On a la société Chicco D'Oro et GXO Logistics, donc CHICCO a racheté les locaux, la vente devrait intervenir au premier trimestre 2024. Par contre, sur la société Logistics, celle-ci n'a pas donné suite à l'acquisition. Et les comptes d'exploitation faisant apparaître un bénéfice, il vous est proposé de remonter 49 600 euros d'excédent de trésorerie de la concession sur les livres de la comptabilité générale du Conseil Départemental.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui, Madame ? Non participation au vote. Donc, c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Samia JABER, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Samia JABER

CD-23-12-14_36 - Evolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc 2022-2024 : adoption du nouveau règlement d'intervention et de la convention type portant sur le dispositif d'aide aux communes riveraines de l'Aéroparc

M. Cédric PERRIN

Florian BOUQUET : Cédric PERRIN, évolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc. C'est une petite modification pour tenir compte des études.

Cédric PERRIN : Voilà, c'est dit. C'est juste un nouveau règlement d'intervention dans le cadre du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc. On rappelle que le 6 janvier 2022, on a

souhaité accompagner 12 communes riveraines de l'Aéroparc dans les aménagements de sécurité notamment, avec une enveloppe spécifique de 250 000 euros, qu'elle concerne Angeot, Bessoncourt, Bethonvilliers, Fontaine, Fosse-magne, Frais, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Reppe et Vauthiermont. Donc, ils ont la possibilité de solliciter l'aide du Département. À ce jour, 9 subventions ont été votées au titre du dispositif pour un montant d'aide de 88 704 euros et donc 36 % de l'enveloppe ont d'ores et déjà été consommés.

Ce rapport a pour objectif de proposer une modification du règlement, on l'avait déjà modifié un peu l'an dernier pour essayer de s'adapter en fonction des demandes parfois imprévues, et donc on propose d'accepter les frais d'étude et les honoraires de maîtrise d'œuvre en tant que dépense éligible. Les travaux réalisés en régie, les acquisitions de matériels restent exclues.

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil Départemental de donner son accord.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à cette nouvelle modification du règlement intérieur du dispositif ? A-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-12-14_37 - Contrat de mandat confié à la SPL Belfort Aménagement - Diagnostic technique des bâtiments de l'aérodrome de Chau

Mme Maryline MORALLET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport *numéro 37*, c'est un contrat de mandat confié à la SPL Belfort Aménagement. Tu le présentes, Maryline ?

Maryline MORALLET : Merci, le Département souhaite accroître le rayonnement du site du Malsaucy et c'est pour cela que nous avons lancé le projet d'un Plan guide du Malsaucy. L'objectif, à travers cette offre, est une étude écotouristique de qualité équilibrant les usages et les enjeux

environnementaux à destination des Terrifortains en priorité, mais également des touristes locaux et plus éloignés.

Dans le cadre de la réalisation de ce Plan guide, dont l'objectif est de projeter l'évolution du site et ses vocations à l'horizon 10 - 15 ans, l'étude traitera des enjeux d'accueil et de visibilité, de la qualité de la baignade, du potentiel de l'offre des activités et des services, ainsi que des mobilités. Le périmètre de l'étude ne se limite pas aux seuls étangs du Malsaucy et de la Véronne, il est élargi à l'aérodrome de Chaux pour y révéler une potentielle synergie.

Le diagnostic technique des bâtiments de l'aérodrome de Chaux doit permettre de fournir au groupement en charge du Plan guide, un état des lieux du patrimoine bâti, une analyse fonctionnelle technique et architecturale urbanistique et environnementale de ce site.

Le présent rapport a pour objet de confier à la SPL Belfort Aménagement la mission complète de la réalisation du diagnostic technique des bâtiments pour un montant estimé à 60 000 euros HT. Il vous est demandé :

- D'approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- D'approuver le projet de contrat de mandat à conclure avec la SPL Belfort aménagement pour ce diagnostic technique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le mandat et tout autre document.

Florian BOUQUET : Merci. Y a-t-il des questions par rapport à cette opération ?

Samia JABER : Oui, Monsieur le Président, j'avais juste une question. On avait défini les périmètres d'intervention de la SPL sur le secteur de la Ville et sur le Département, vous nous avez expliqué le bien-fondé de notre participation à la SPL pour la prise en charge des équipements purement aménagement. Sauf erreur de ma part, j'ai vu dans une conférence de presse que vous avez fait avec Monsieur MESLOT sur la SPL, où vous disiez que le Département allait intervenir sur le volet logement.

Florian BOUQUET : Habitat inclusif.

Samia JABER : Le volet habitat notamment sur la partie inclusive, alors que ce n'était pas du tout prévu au départ, pas en tous les cas quand on en a discuté et au moment où l'on a adopté le rapport.

Florian BOUQUET : C'est une possibilité juridique qui est tout à fait ouverte par la SPL puisqu'elle a la compétence logement. Nous, nous n'avons pas la compétence logement, on a la compétence habitat inclusif pour être plus précis, donc au regard de nos compétences accordées à notre collectivité, on aurait la possibilité de solliciter la SPL au titre de cette compétence habitat inclusif si un jour une opportunité vient se présenter. Cela en plus de la partie aménagement où l'on travaille encore à créer, le montage juridique n'est pas totalement ficelé, un groupement d'intérêts économiques ou un groupement d'employeurs avec la SODEB pour développer cette sollicitation de la ressource en termes de compétences auprès de la SODEB et de trouver l'ensemble des dispositifs et des outils. Mais on pourrait avoir cette possibilité-là d'intervention avec toute la souplesse de la SPL.

Y a-t-il des oppositions par rapport à ce contrat passé pour la zone de l'aérodrome de Chaux ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_38 - Avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences à Belfort

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : Je passe au point *numéro 38*, c'est un avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain sur le quartier des Résidences à Belfort. C'est Pierre CARLES au titre de l'aménagement.

Pierre CARLES : Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Département a autorisé le Président à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences. Un concours financier national supérieur à sept millions d'euros a été accordé au projet. Le projet urbain comprend la restructuration complètement du secteur Dorey :

- Démolition de 4 tours de 15 étages de logements sociaux ;
- Réaménagement du quartier ;
- Diversification de l'habitat et des fonctions ;
- Mises en valeur de l'entrée de ville.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Grand Belfort doit désormais faire l'objet d'un avenant principalement pour intégrer de nouvelles opérations validées par l'ANRU :

- Démolition du 8 rue de Budapest ;
- Démolition des 5 et 7 rue Dorey ;
- Reconstitution de l'offre ;
- Restructuration de l'école maternelle René Rucklin ;
- Construction d'un multi-accueil (équipement petite enfance).

Il s'agit également :

- De répartir 50 % des économies constatées sur les opérations soldées ;
- D'intégrer les évolutions de la contractualisation ANRU ;
- D'ajuster certains calendriers.

À ce stade, la signature de l'avenant n'engage pas financièrement le Département.

Il est donc proposé au Conseil Départemental :

- D'approuver les termes de l'avenant numéro un à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences à Belfort à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'État, Grand Belfort, Communauté d'Agglomération, la Ville de Belfort et de manière générale, les parties prenantes et les partenaires associés, tel qu'annexé au présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout autre document y afférent.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre. Des questions par rapport à cet avenant à la convention de l'ANRU ? Madame JABER.

Samia JABER : Oui, je ne reviendrais pas sur les discussions qu'on a eues ce matin puisqu'on a abordé le sujet du PNRU. Je voulais faire trois remarques, moi, cette nouvelle version du PNRU me pose un petit peu problème parce que j'ai le sentiment qu'on est en rupture totale avec les dispositifs de départ, la philosophie de départ et les contraintes qu'imposait l'ANRU au départ. L'ANRU, ça a été une levée de fonds extraordinaire, plusieurs milliards, pour en même temps rentrer dans une dynamique positive où tout le monde se mettait autour de la table et tout le monde finançait quelque chose. Du coup, ça nous permettait de faire des opérations de transformation totale de nos quartiers. Pour cela, on peut dire que l'objectif a été atteint dans le cadre de l'ANRU un.

Quand je regarde le détail du règlement de l'ANRU deux, du PNRU, j'ai un problème parce qu'il y a plusieurs verrous qui ont sauté. D'abord, la question du financement, ça, ça ne tient pas aux élus locaux, l'État a décidé de ne plus financer l'ANRU, l'État a décidé de prélever sur le 1 % pour abonder le financement de l'ANRU, ça a été la condition pour lancer un deuxième PNRU. Donc ça, c'est le premier point, donc il y a un peu moins d'argent de la solidarité nationale puisque, de mémoire, aujourd'hui le PNRU coûte pour l'État 300 millions d'euros, alors que c'est 2,2 milliards pour action logement qui du coup est ponctionnée dans le 1 % prélevé sur les entreprises. Là, on a un peu une rupture dans l'égalité, l'équité, qui me pose vraiment question parce que c'est encore le logement social qui finance la rénovation urbaine puisqu'en fait, il y a un prélèvement d'action logement et il y a aussi un prélèvement de tous les bailleurs sociaux dans le cadre de la fameuse GCLS. C'est en fait une enveloppe commune à l'échelle nationale, tous les bailleurs abondent et c'est cette enveloppe-là qu'on va prélever pour financer l'ANRU, c'est vraiment un problème, mais c'est un problème national.

Le problème plus local, il est de la même philosophie en réalité parce qu'on voit dans la maquette que les collectivités locales vont bénéficier de l'argent de l'ANRU, normal, c'était la règle du jeu. Sauf qu'il y a une rupture dans cette règle du jeu, c'est que jusque-là les collectivités locales finançaient aussi le volet logement, c'est ce que j'ai dit ce matin. Donc là, on n'est plus du tout là-dedans puisque le Conseil Départemental, qui avant finançait à hauteur de 100 000 euros chaque démolition, de mémoire...

Florian BOUQUET : Mais ça va continuer.

Samia JABER : Oui, mais il n'y a rien qui apparaît dans la maquette, c'est ça mon problème. Je vais juste terminer, vous allez peut-être répondre parce que j'ai fouillé la maquette et là, on est en train de signer une convention avec la déléguée territoriale de l'ANRU, ou alors il faudra encore un énième avenant. Je ne comprends même pas comment la déléguée de l'ANRU peut signer un avenant comme celui-là alors que les collectivités locales, Grand Belfort et Département ne s'engagent pas financièrement alors qu'ils vont bénéficier, eux, de l'argent...

Florian BOUQUET : Madame JABER, on va s'engager parce qu'on l'a toujours fait sur les quatre tours les plus récentes, de mémoire ça doit être 100 000 euros.

Samia JABER : Mais pourquoi ça n'apparaît pas là et pourquoi cette année...

Florian BOUQUET : Mais attendez, ne vous énervez pas. Ce printemps, il va y avoir aussi le budget supplémentaire que l'on va encore voter et n'oubliez pas, ce sont des sommes que l'on ne va pas nous appeler immédiatement, la démolition va tomber sur fin 2024, peut-être début 2025, je ne sais pas parce qu'il y a du désamiantage, il y a quand même des opérations complexes.

Samia JABER : Je peux terminer ?

Florian BOUQUET : Oui, bien sûr.

Samia JABER : Justement, ça me pose problème, ça.

Florian BOUQUET : Le déblocage des fonds ne va pas intervenir au 1^{er} janvier 2024, donc on a encore le budget supplémentaire.

Samia JABER : Vous allez devoir financer quelque chose, on signe une convention et vous m'expliquez qu'on ne l'a pas budgété et ça sera un budget supplémentaire.

Florian BOUQUET : Mais on n'en est pas à la démolition, patientez !

Samia JABER : Mais je ne sais pas inquiète là-dessus, mais on nous propose de signer une convention.

Florian BOUQUET : Vous savez bien comment ça marche, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut plus entendre.

Samia JABER : Oui, je sais très bien comment ça marche, quand on signe une convention, on s'engage donc je suis juste étonnée de voir que les collectivités locales ne flèchent pas de budget là-dessus. Le dernier point qui me pose aussi problème, c'est que dans le cadre de l'ANRU un, il y avait une obligation de reconstruction du un pour un en dehors des QPV. Sauf que là, on considère que les élus font un peu ce qu'ils veulent, ils considèrent qu'ils sont en marché détendu donc ils ne vont pas construire le un pour un. Moi, je le regrette parce que cette obligation vous aurait contraint de construire un petit peu plus au niveau du bailleur social principal. Ce sont les deux regrets que j'ai, mais évidemment ces dispositifs sont importants.

Florian BOUQUET : Mais, Madame JABER, vous étiez aux manettes pour l'ANRU et là encore, il n'y avait pas du un pour un, vous n'avez pas reconstitué l'offre dans la même jauge.

Samia JABER : Mais vous plaisantez ? 574 logements démolis, 906 construits, qu'est-ce que vous nous racontez ? On a les chiffres, vérifiez les documents.

Florian BOUQUET : Il faut me montrer ces chiffres. Madame JABER, on peut prendre un engagement, il sera financé au moment où les factures...

Pierre CARLES : L'opération ANRU n'a pas remboursé un pour un, je parle pour la commune de Belfort.

Florian BOUQUET : Actuellement, il s'agit de s'engager sur une maquette financière, les crédits seront là au moment où l'on démolira, c'est un engagement, c'est un tour de table et on signe cet engagement, il n'y a pas d'inquiétude là-dessus, on sait qu'une démolition, ce sera de l'ordre d'un million, c'était ce qu'il était constaté sur les précédentes tours, et le Conseil Départemental à l'époque avait été appelé à hauteur de 100 000 euros. On reproduira cet engagement, il n'y a pas de problème, mais on ne sera pas appelé au 1^{er} janvier, donc ça nous laisse le temps aussi de valider le compte administratif de l'année 2023, de faire l'affectation des résultats et ensuite de voter le budget supplémentaire et il y a des choses qui viendront encore en cours de route. Mais ce sont des choses, concrètement, qui vont apparaître, qui seront débloquées sur la fin de l'année 2024.

Je mets aux voix l'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain sur la ville de Belfort et notamment sur le quartier des Résidences. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1^{ère} Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2^{ème} Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3^{ème} Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4^{ème} Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5^{ème} Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-12-14_39 - Dispositif de financement des investissements dans les petits équipements agricoles

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point *numéro 39*, je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter le dispositif de financement des investissements agricoles, notamment sur les petits équipements, donc il nous est nécessaire de conventionner avec la Région pour activer le fonds FEADER.

Didier VALLVERDU : En effet, merci, Monsieur le Président. Depuis 2018, le Conseil Départemental apporte son soutien à la profession agricole, en complémentarité avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Région a adopté en juillet 2023, pour une année complète, un dispositif dont l'objectif est de soutenir les exploitations agricoles dans leurs investissements en faveur de la préservation de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique. Ce changement vient en complément du programme de soutien à l'investissement agricole conclu avec la Région au travers du FEADER et a vocation à soutenir schématiquement les petits projets. Des dossiers d'exploitation agricole qui ne seraient pas éligibles aux appels à projets du dispositif FEADER, soit en raison de la faiblesse du montant considéré, soit parce qu'ils ne rentrent pas dans la grille de sélection alors qu'ils présentent malgré tout un intérêt pour l'adaptation au changement climatique des exploitations locales.

Ce dispositif permet de soutenir toutes les filières agricoles à l'exception de l'aquaculture et de l'élevage d'animaux de compagnie. Ce dispositif prend la suite des anciens dispositifs régionaux concernant maraichage, stockage d'eau pluviale, etc. Les Départements ont la possibilité de venir cofinancer le dispositif avec un taux maximum de 40 % de subventions, pouvant atteindre 50 % dans deux cas : dans le cas où il y aurait une majoration de 10 % qui permettrait de passer de 40 à 50 soit pour un jeune agriculteur, soit pour des ateliers certifiés en agriculture bio, soit en cours de conversion.

Pour cela, il vous est proposé d'allouer au titre de 2024, 10 000 euros. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à ce dispositif de soutien à l'investissement, notamment dans les petits équipements pour l'agriculture ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**18 voix pour**

CD-23-12-14_40 - Tarification de la demi-pension des collèges publics et tarification de l'internat d'excellence - Exercice 2024

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : Je passe la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH qui va vous présenter les tarifs applicables pour l'année 2024 et notamment du maintien du tarif solidaire, zéro euro !

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Président. Comme ce que je vous disais tout à l'heure, la tarification...

Florian BOUQUET : Et 0,97 pour les autres !

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Des prestations de la restauration scolaire, elle doit faire l'objet d'un vote annuel.

Florian BOUQUET : Plus vous le matraquerez, plus je le dirai aussi, donc j'ai de la constance. Vous aussi ? Ça tombe bien !

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Pour 2024, nous avons fait le choix de maintenir des tarifs identiques à 2023, tant pour la restauration scolaire que pour l'internat d'excellence, tel que les tarifs vous ont été détaillés en annexe de ce rapport de présentation.

Pour mémoire, deux principes régissent cette tarification. Celui de l'harmonisation puisque, quel que soit le mode de production, la tarification est la même dans l'ensemble de nos collèges. Et puis celui de la solidarité, comme le disait à l'instant le Président, puisqu'avec un coût de revient réévalué à 9,54 euros, le Département prend à sa charge le delta et applique par ailleurs une prise en charge à hauteur de 10 % sur le reste à charge des familles boursières.

Il est donc proposé à ce Conseil Départemental :

- De maintenir en 2024 le principe d'harmonisation des tarifs de demi-pension ;
- De reverser aux établissements concernés la différence entre les tarifs du Département et ceux de prestataires extérieurs pour notamment un collège ;
- De reverser aux établissements la différence entre les tarifs du Département et ceux votés par la Région ;
- De reconduire en 2024 le dispositif de tarification solidaire ;
- De fixer les tarifs et les prélèvements de la restauration scolaire pour 2024 comme figurant en annexe un ;
- De fixer les tarifs et la facturation des forfaits de l'internat d'excellence pour l'année comme figurant également en annexe ;
- De fixer les jours d'ouverture et le découpage des trimestres de la restauration tel qu'ils vous ont été également présentés en annexe ;
- Et enfin, d'adopter du règlement intérieur de la restauration scolaire pour les collèges, approuvé par délibération du Conseil Départemental de 2015.

Florian BOUQUET : Merci, Anaïs. Des questions ? On a déjà largement débattu ce matin dans le cadre des amendements que vous avez déposés.

Samia JABER : Une explication de vote.

Florian BOUQUET : Oui, une explication de vote.

Samia JABER : Puisque vous avez l'air très satisfait de vous, vous vous souriez les uns, les autres, contents de vous, on vous rappellera simplement qu'on ne votera pas cette tarification parce que, certes il y a un prix d'accès solidaire, sauf que vous le ponctionnez sur la bourse des gamins les plus pauvres du département, donc c'est pour ça qu'on ne votera pas.

Florian BOUQUET : Entendu, merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET
pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-12-14_41 - Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du gymnase de Giromagny et attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de construction du collège de Giromagny

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point *numéro 41*. C'est un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du gymnase de Giromagny et l'attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de construction du collège de Giromagny. Vous savez qu'à une époque il a été construit et ce Syndicat de construction n'a jamais été dissout, donc aujourd'hui on traite avec l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat intercommunal de construction. Et donc, c'est pour le compte de ce Syndicat intercommunal de construction que le Conseil Départemental va agir, je salue Hervé SMETS, le Directeur de la construction. C'est une opération de réhabilitation d'un coût estimé à 1 700 000 euros, et bien sûr le Conseil Départemental, sur la base de ce plan de financement, s'engage à verser une subvention de 853 000 euros pour l'opération de reconstruction de ce gymnase.

Donc bien sûr, il s'agit d'approuver les termes de l'avenant numéro un à la convention de mandat à conclure entre le Département et le Syndicat, et de m'autoriser à signer l'avenant et d'approuver les termes de la convention attributive de la subvention du Département, c'est-à-dire 40 % du montant total de l'opération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Ce sont des opérations qui vont pouvoir démarrer tout de suite, début janvier ou printemps parce qu'il y a quand même un peu de procédures en temps masqué. En tout cas, ça va être encore une belle opération et un pas supplémentaire dans cette politique du Plan gymnase.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-12-14_42 - Construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : modalités d'engagement opérationnel

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de la construction d'une MECS, la Maison de l'Enfance à Caractère Social. Vous savez que le 29 juin, on avait déjà pu délibérer pour approuver la construction de cette MECS avec le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre donc à l'époque, on avait acté ce principe-là.

Aujourd'hui, je voudrais revenir sur cette décision pour faire en sorte que ce concours de maîtrise d'œuvre ne retienne que trois candidats avec une rémunération de 36 000 euros pour la prime allouée aux candidats qui ne seront pas retenus, histoire d'avoir déjà une *short* liste de trois candidats retenus et de les inciter de présenter un projet qualitatif à la fois sur le plan environnemental, mais aussi en termes d'usage des bâtiments et de fonctionnement.

Pour cela, je vous proposerais de revenir sur la décision pour fixer à trois le nombre maximal de candidatures à retenir. Et de fixer à 36 000 euros TTC le montant maximum de prime allouée pour financer le travail qui a été réalisé dans leur proposition.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Oui ?

Marie-France CEFIS : Normalement, c'est moi qui devais présenter le rapport, mais ça m'arrange bien parce que je suis au bord de l'extinction de voix. Mais il faut aussi désigner des représentants pour faire partie de la composition des membres du jury du concours pour l'opération de la construction.

Florian BOUQUET : C'est une autre délibération, on me dit que c'est un arrêté. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-12-14_43 - Acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et les Conseils départementaux

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point *numéro 43*. C'est un acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et les Conseils Départementaux. Vous savez qu'on administre la PMI et qu'actuellement, les déclarations de grossesse se font par courrier papier directement adressé au Conseil Départemental. Et là, il s'agit de télétransmettre, via la Caisse Nationale des Allocations Familiales, les données informant des grossesses en cours et des naissances à venir.

Cette transmission des données nécessite d'approuver les termes de l'acte d'adhésion à conclure entre le Département et la CNAF pour la transmission dématérialisée des données concernant les futures mamans.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-12-14_44 - Convention de coopération entre le Département et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : À présent, c'est le CAMSP, il en a été un peu question ce matin. Si tu veux, Marie-France, tu y vas ?

Marie-France CEFIS : L'enjeu de ce rapport est de délibérer sur une convention de coopération qui fonctionne déjà très bien entre le Département et le CAMSP.

Florian BOUQUET : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-12-14_45 - Convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et à d'autres vaccinations réalisées, dans le cadre des campagnes nationales de vaccinations contre les HPV, dans les collèges

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Toujours Marie-France, il s'agit d'une convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation à la vaccination pour le papillomavirus. Vous savez qu'on est entré dans une campagne de vaccination des petits garçons et des petites filles par rapport à ce papillomavirus et il y a des fiches de renseignement à remplir par les parents.

Et donc aujourd'hui, c'est cette convention de responsabilité conjointe du traitement des données qui vous est soumise. C'est une convention à conclure avec l'Agence Régionale de la Santé, le Département par rapport à l'utilisation qui peut être faite de ces données. Et bien sûr, il faut m'autoriser à signer la convention avec l'ARS.

Des questions ? Non, alors je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-12-14_46 - Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : Je vais laisser la parole à Loubna concernant une modification du règlement intérieur du FSL, il vous en a été touché deux mots ce matin. Je lui laisse la parole.

Loubna KETFI-CHARIF : Merci. Oui, donc modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement, on en a pas mal parlé ce matin. Au vu du contexte économique actuel d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie qui ont des répercussions fortes sur les ménages, il est nécessaire de modifier le règlement afin de compléter par de nouvelles mesures adaptées aux enjeux actuels.

Ainsi, il vous est proposé de :

- Simplifier le barème FSL en l'indexant sur le taux d'augmentation du SMIC annuel ;
- Permettre le versement de l'aide du FSL aux bénéficiaires sous certaines conditions pour les aides à l'installation : achat de biens de première nécessité et de déménagement, et pour les aides à l'énergie ;

- Revaloriser le montant de l'aide à l'installation à 400 euros au lieu de 300 euros, avec la possibilité d'accorder l'aide par principe afin de permettre le paiement de l'aide plus rapidement, au moment de l'attribution d'un logement ;
- Majorer le montant de l'aide pour l'assurance logement à hauteur de 150 euros annuels au lieu de 130 euros initialement ;
- Modifier les conditions de reprise du paiement des loyers pour obtenir une aide du FSL, soit trois mois quel que soit le montant de la dette ;
- Créer une aide FSL pour des actions de lutte contre l'insalubrité plafonnée à 1 500 euros, limitée à une seule aide par foyer dans le cadre d'un cofinancement ;
- Financer des diagnostics énergétiques, on l'a abordé ce matin, sur préconisation du travailleur social référent et/ou des petits travaux d'amélioration énergétique, plafonné à 500 euros par an ;
- De mettre en place une procédure d'urgence afin d'étudier le dossier sous 72 heures avec validation du Président du Conseil Départemental ou son représentant, dans le cadre d'une demande d'urgence faisant suite à un incendie ou malheureusement à des cas de violence conjugale notamment.

Au regard des éléments exposés, il vous est donc proposé d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 et annexé au présent rapport. Merci.

Florian BOUQUET : Merci, Loubna. Des questions par rapport à cette modification du règlement intérieur du FSL ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1^{ère} Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2^{ème} Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3^{ème} Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4^{ème} Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour,

1 abstention : Samia JABER

CD-23-12-14_47 - Convention de gestion de l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA)
entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Belfort (CAF).

Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : Et je laisse la parole à Loubna KETFI-CHARIF pour la présentation du rapport numéro 47. C'est celui qui porte sur la convention de gestion du RSA avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Loubna KETFI-CHARIF : C'est ça. Et donc la convention de gestion de l'allocation de Revenu de Solidarité Active entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Belfort.

Depuis 2009, une convention de gestion de l'allocation RSA fixe les relations partenariales entre le Département et les organismes payeurs de l'allocation de Revenu de Solidarité Active, conformément à la réglementation en vigueur. La convention de gestion de l'allocation RSA conclue avec la CAF de Belfort, signée le 31 décembre 2020, d'une durée de trois ans, arrive à son terme fin 2023.

C'est pourquoi au cours de l'année 2023, le Département et la CAF ont revisité ladite convention et donc les compétences déléguées à l'organisme payeur et celles conservées par la collectivité territoriale. Cette nouvelle convention de gestion de l'allocation RSA prendra effet à date de sa signature par les deux parties et sera d'une durée de validité de trois années.

Au regard de ces éléments, il vous est donc proposé :

- D'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et la CAF de Belfort, annexée au présent rapport ;
 - D'autoriser le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ainsi que tout autre document y afférent.
- Merci.

Florian BOUQUET : Des questions par rapport à cette convention de gestion ? Non, donc je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Loubna KETFI-CHARIF; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Florian BOUQUET : Je vous propose d'aborder dans la foulée la commission permanente. Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont là et qui vont être amenés à quitter la salle pour permettre l'organisation de cette commission permanente. Je voudrais encore, pour ceux que je ne reverrais pas, vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donner rendez-vous l'année prochaine, le jeudi 15 février pour une séance, la première de l'année 2024.

La séance est levée à 15h36

Les mentions en italique ont été réajustées au regard des amendements parvenus en cours de séance.

Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,

Le secrétaire de séance,



M. Florian BOUQUET



Mme Maryline MORALLET